

Recherches statistiques sur
l'esclavage colonial et sur les
moyens de le supprimer
([Reprod.]) par Alex. Moreau
de [...]

Moreau de Jonnés, Alexandre (1778-1870). Recherches statistiques sur l'esclavage colonial et sur les moyens de le supprimer ([Reprod.]) par Alex. Moreau de Jonnés,... 1842.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

RECHERCHES STATISTIQUES

SUR

L'ESCLAVAGE COLONIAL.

Ho veduto, ho scritto.

Americo Vesputi.

RECHERCHES STATISTIQUES

SUR

L'ESCLAVAGE COLONIAL

ET SUR

LES MOYENS DE LE SUPPRIMER,

PAR

ALEX. MOREAU DE JONNÈS,

Officier supérieur d'État major, Membre du Conseil supérieur de santé, Chef des travaux de la Statistique générale de France au Ministère du commerce, Membre correspondant de l'Académie royale des sciences de l'Institut, de la Société royale et centrale d'agriculture, de la Société philotechnique, des Sociétés royales de médecine de Bordeaux et de Marseille, des Sociétés de Statistique de Londres, Manchester et Marseille, des Sociétés d'agriculture, arts et sciences de l'Yonne, de la Mayne, de l'Aube et de la Haute-Saône, de la Société centrale d'agriculture du grand Duché de Bade, des académies de Lyon, Rouen, Marseille, Dijon, Nîmes, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Tours, Mâcon, Nancy, Rochefort, Bruxelles, Madrid, Turin, Stockholm, Rome, Naples, Vienne, Liège, Prague, New York, La Havane, etc.



PARIS,

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,

RUE JACOB, 50.

1842.

RECHERCHES STATISTIQUES
SUR
L'ESCLAVAGE COLONIAL.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE DE L'ESCLAVAGE COLONIAL.

Une opinion commune attribue l'esclavage, tel qu'il fut établi dans les premières colonies d'Amérique, à une imitation de celui qui existait dans l'antiquité. Mais, pour introduire dans leur société nouvelle cette terrible institution, les Conquistadores espagnols n'avaient nul besoin des souvenirs et de l'exemple de la Grèce et de Rome. A l'époque de la découverte du Nouveau-Monde, et même jusqu'au xviii^e siècle, l'esclavage appartenait au droit public de l'Europe. D'après la loi de représailles, les Etats dont le territoire borde la Méditerranée, faisaient esclaves les Turcs et les Barbaresques qui tombaient en leur pouvoir;

et ils les tenaient enchaînés à perpétuité aux bancs de leurs galères, les forçant à ramer jusqu'à extinction de vie, sous le bâton des argousins et à la bouche de leurs coulevrines chargées à mitraille.

Mais, lors même que cette tradition vivante n'eût point donné son fatal conseil aux aventuriers qui subjuguèrent les grandes Antilles à la fin du xv^e siècle, le besoin de subsistances et la soif de l'or devaient les pousser à charger des travaux des cultures et de ceux des mines, les indigènes qu'ils avaient soumis à leur domination, et qu'ils considéraient comme appartenant à peine à l'espèce humaine. L'insalubrité de ces terres nouvelles et l'inclémence de leur ardent climat fournirent à l'injustice, l'argument de la nécessité; et l'on admit, comme un fait incontestable, que, puisque les Européens ne pouvaient travailler sans danger de mort, il fallait que des esclaves fussent attachés à leur giébe. Les habitants indigènes des grandes Antilles furent donc soumis à cette triste condition, à mesure que les Espagnols, devenus plus nombreux, purent envahir le territoire des ces îles fécondes. Cependant rien ne légitimait cet abus de la force; un prétexte manquait encore pour lui donner l'apparence d'un droit; l'occasion s'en présenta bientôt. Les Caraïbes, l'une des races

les plus belliqueuses du Nouveau-Monde, occupaient les petites Antilles, qui s'étendent de Porto-Rico aux bouches de l'Orénoque. Rusés, courageux et féroces, ils opposaient une vive résistance à toutes les entreprises faites sur leurs îles, et ils se servaient contre leurs ennemis de tous les moyens qu'emploient les peuples sauvages, pour échapper à l'oppression. La cour de Madrid, résolue à les châtier, donna, en 1504, l'autorisation de les réduire en esclavage; mais les chefs militaires de Haiti et de Cuba, qui voulurent s'en prévaloir, trouvèrent bientôt qu'il était plus facile de former un tel projet que de l'exécuter. Forcés de renoncer à subjuguier les Caraïbes, ils interprétèrent judaïquement l'ordre royal, et l'appliquant à toutes les autres populations indiennes, ils les mirent en servitude, et les partagèrent entre eux, comme les barons féodaux en avaient fait des paysans d'Europe. Cette flagrante usurpation fut encouragée et justifiée par les missionnaires jacobins et cordeliers, qui avaient été envoyés aux Antilles pour convertir ces Indiens à la foi chrétienne. Ce fut d'après leurs témoignages, et sur leur demande, que le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, rendit, en 1525, une ordonnance qui approuvait la conduite inique des chefs des colonies, et qui déclarait esclaves tous les indigènes du Nou-

veau-Monde. L'historien Gomara nous a conservé l'exposé des motifs de cet anathème mémorable, qui condamnait à une servitude perpétuelle toute la race d'hommes dont une moitié du globe était peuplée. Il est curieux de savoir sur quels fondements elle s'appuie.

« Ces Indiens, disait-on, sont déhontés comme des bêtes, et ne se servent point de vêtements; ils s'enivrent avec des boissons fortes et de la fumée (a); ils sont sales comme des porceaux, et mangent de la vermine, des araignées et même des vers crus (b); ils sont sans barbe, et n'ont ni contenance ni façon d'hommes; ils sont insensés, et n'ont aucun souci de se tuer eux-mêmes ou de tuer les autres. Ils sont plus adonnés au péché de Sodome qu'aucune autre nation. Les maris ne gardent point leur fidélité à leurs femmes, et les femmes en agissent ainsi à l'égard de leurs maris. Ils ne veulent changer ni leurs usages ni leurs dieux pour ceux des étrangers; et enfin, jamais aucun peuple n'a été

(a) La Chica, le Ouicon et le Maby, boissons fermentées faites avec le Mais, le Manioc et la Patate douce. Le tabac, que les Haïtiens humaient par le nez au moyen d'un tuyau bifurqué.

(b) Les vers Palmistes, larve du *Cureulia palmarum*. L. Grande espèce de Charançon qui atteint une longueur de deux pouces, et qui fait sa ponte entre les couches concentriques du Chou-Palmiste — *Arceia oleracea*. L.

aussi enfoncé que ces Indiens dans le vice et dans le péché (a). »

Les missionnaires eurent bientôt à se repentir du succès de leurs arguments. Les Indiens, qu'ils avaient soumis à une sorte de domination sacerdotale, comme celle établie plus tard par les jésuites au Paraguay et à la Californie, furent soustraits à leur obéissance, et passèrent au pouvoir d'autres maîtres, qui employèrent tout leur temps au travail, sans leur en laisser aucun pour la prière et l'instruction religieuse. Les plaintes véhémentes de ces missionnaires furent entendues à Rome, et une bulle du pape Paul III, digne du chef de l'Eglise chrétienne, reconnut solennellement, en 1531, que les Indiens, étant des hommes et non des brutes, étaient conséquemment libres et non esclaves (b).

Un évêque, Barthélemi de Las Casas, le seul homme de paix et de clémence, parmi tous les hommes de rapine et de sang qui envahissaient le Nouveau-Monde, avait préparé, par son zèle et son dévouement, la délivrance des Indiens. Pour remédier aux nécessités qui les faisaient mettre en servitude, il projeta d'introduire à Haïti, des laboureurs espagnols; et, en effet, il y en

(a) Gomara, lib. 6, c. 22.

(b) Benzoni, lib. 5, c. 17.

eut 200 qui partirent de Séville ; mais le mauvais vouloir des chefs militaires fit avorter cette entreprise. Las Casas obtint de Charles-Quint qu'une nouvelle enquête serait faite sur l'esclavage des indigènes. Le conseil des Indes, composé de treize grands fonctionnaires ecclésiastiques ou laïques, entendit sur ce grave sujet les hommes les plus capables de l'éclairer, parmi ceux qui avaient habité les pays nouvellement découverts ; et sur son avis l'Empereur rendit la liberté aux Indiens, ordonnant, sous des peines sévères, qu'aucun d'eux désormais ne serait retenu esclave.

Cette justice tardive ne put sauver cette race malheureuse ; une partie avait déjà succombé sous le poids du travail dont on l'avait accablée ; l'autre ne tarda pas à s'éteindre ; et il n'en est pas resté le moindre vestige dans l'archipel des grandes Antilles.

L'édit de Charles-Quint n'eut pas uniquement pour effet de donner la liberté aux Indiens ; il donna de plus une sanction implicite à l'esclavage des nègres qui furent importés d'Afrique, pour les remplacer dans la culture de la terre et l'exploitation des mines. Mais il est inexact de dire, comme l'a fait Robertson, que c'est à Las Casas qu'il faut attribuer l'établissement de la servitude des nègres dans les Indes occidentales, et que son zèle aveugle ne délivra les Indiens de leurs fers que

pour enchaîner à leur place une autre race jusqu'alors étrangère au Nouveau-Monde. Dès les premiers jours de la colonisation d'Haïti, on avait introduit des nègres dans cette île pour travailler aux mines du Cibao ; et une ordonnance du gouverneur Nicolas Obando avait défendu, dès 1503, d'importer d'Afrique des esclaves, parce que ceux qu'on avait déjà introduits, s'étaient enfuis chez les Indiens. On prétendit même qu'ils pervertissaient ceux-ci, et qu'ils les portaient à la révolte (a).

La nécessité de recourir à des nègres pour défricher les Antilles était reconnue en Espagne bien long-temps avant que Las Casas eût obtenu la liberté des Indiens. En 1517, l'Empereur autorisa le conseiller de la Bresa, grand-maître de sa maison, à envoyer 4,000 nègres esclaves à Haïti et à Cuba, et ce seigneur vendit son privilège à des Génois pour une somme de 25,000 écus. On sait même par l'historien Herrera que ce marché excita de grands mécontentements, parce qu'il établissait un monopole qui mettait obstacle à toute importation semblable pendant huit années. On alléguait qu'il nuisait aux Castellans, qui auraient, disait-on, introduit à plus bas prix et en plus grand nombre, des esclaves, dont le se-

(a) Herrera, déc. I, lib. 5, c. 12.

cours aurait soulagé les Indiens dans leurs rudes travaux (a).

Pour se convaincre qu'on ne peut sans injustice imputer à la mémoire du Fénélon de l'Espagne, l'odieuse invention de l'esclavage des nègres, il suffit d'ouvrir les annales des premiers voyages maritimes des peuples de l'Europe. On y voit que, dès 1442, le capitaine portugais Gonzales, ayant ramené à la Côte-d'Or, des Maures qu'il avait faits prisonniers, reçut en échange des esclaves nègres, avec lesquels il revint à Lisbonne. Le succès de son expédition encouragea tellement ce trafic, qu'il sortit du Tage 37 navires pour le continuer; et ce fut pour le protéger que le roi de Portugal fit construire des forts sur différents points des côtes occidentales d'Afrique. Les aventuriers anglais suivirent cet exemple, et le capitaine Hawkins, qui fut élevé à la dignité de chevalier par la reine Elisabeth, ayant pris par achat ou de vive force 300 nègres sur le rivage de Sierra-Léone, il alla les vendre à Santo-Domingo aux colons espagnols.

Un fait qui met hors de doute que dès l'établissement de ces colons à Hispaniola, maintenant Haïti, ils tirèrent des esclaves de l'Afrique, c'est qu'il en existait par centaines dans les cam-

(a) Herrera, déc. II, lib. 2, c. 20.

pagnes en 1522. Benzoni en porte témoignage dans le récit qu'il fait de l'une de leurs insurrections, qui ne fut étouffée qu'en faisant marcher contre eux de l'infanterie et de la cavalerie, commandée par le gouverneur lui-même, Dom Diégo, fils de l'amiral Christophe Colomb (a).

C'est ce trafic dont l'origine, comme on le voit, se confond avec celle des colonies des Antilles, qui, continué pendant plus de trois siècles, a créé dans ces îles une population d'environ deux millions d'individus, les uns pur sang de la race noire, les autres sang mêlé des nègres et des blancs. Pour la produire, combien a-t-il fallu tirer d'esclaves de l'Afrique ? C'est ce qu'on ne peut dire ; car la traite étant faite par des compagnies privilégiées, il y avait autrefois une immense contrebande, qui restait secrète ; et depuis qu'elle a été rangée parmi les crimes, ceux qui la font encore, s'efforcent de demeurer inconnus : aussi, les faits numériques que nous allons rapporter sont-ils loin d'avoir l'exactitude qu'on peut désirer, et doivent-ils être considérés comme les termes d'un minimum très bas.

La traite des nègres faite par l'Angleterre est celle qui est la moins imparfaitement connue. Cette puissance employait à la côte occidentale d'Afrique :

(a) Benzoni, lib. 2, c. 2.

En 1772. . . 175 navires.	En 1776. . . 101 navires.
1773. . . 151	1777. . . 58
1774. . . 167	1778. . . 41
1775. . . 152	1779. . . 28
	<u>Total. . . 873 navires.</u>

	Nombre de navires.	Nombre d'esclaves importés.
En 1783. . .	83	16,208
1784. . .	93	28,551
1785. . .	73	21,598
1786. . .	67	19,160
1787. . .	85	24,023
<u>Total. . .</u>	<u>401 navires.</u>	<u>109,540 nègres.</u>

La seconde période nous montre que chaque navire exporta 273 esclaves; si l'on admet qu'il en fut ainsi de la première, les 873 navires qui prirent, pendant ces huit ans, des cargaisons de nègres en Afrique, en exportèrent 238,329. Ainsi,

De 1772 à 1779, on tira d'Afr., annuell., env.	30,000 escl.
De 1783 à 1787,	22,000
En 13 années, 347,809 escl., ou, année moy.,	26,800

Mais ce commerce avait été singulièrement affaibli pendant la dernière période; car, en 1771, la traite anglaise n'était élevée à 47,146 esclaves.

Bryan Edwards, à qui nous empruntons ces chiffres, dit que, de 1680 à 1700, il y eut :

140,000 nègres exportés par la Compagnie privilégiée,
160,000 — par des aventuriers.

300,000 en 20 ans, faisant, année moy., 15,000 escl.

Dé 1680 à 1780, l'importation aux Antilles anglaise monta, en l'espace d'un siècle, à 2,130,000 nègres, ou 20,090 par an.

La Jamaïque seule en reçut, de 1680 à 1786, 610,000, ou 7,100 chaque année pendant 86 ans.

Les recherches du même auteur lui ont fait estimer ainsi qu'il suit la traite annuelle des différents peuples qui faisaient ce trafic en 1786.

Angleterre. . .	38,000 esclaves.
France.	20,000
Portugal	10,000
Hollande. . . .	4,000
Danemark. . . .	2,000
Total.	<u>74,000 esclaves.</u>

En confirmation d'une partie de ces chiffres, Arnould nous apprend que, de 1786 à 1788, on introduisit, par un terme moyen, dans les colonies françaises, 30,000 nègres chaque année.

Pendant la paix d'Amiens, l'importation des nègres à la Martinique s'éleva à 3,558; mais l'exportation fut de 1,766, et la réduisit à 1,792. En l'an xii, la guerre interrompit ce commerce; cependant en l'an xiii, 730 esclaves furent encore

?
21300 ?

introduits par un bâtiment négrier venant de la côte d'Afrique.

Pendant la restauration, la traite fut à peu près nulle dans nos colonies, excepté celle de Bourbon ; mais elle acquit une grande extension à Cuba et au Brésil. Des documents authentiques, recueillis par M. de Humboldt, établissent qu'en dix ans, de 1811 à 1820, Cuba reçut plus de 116,000 esclaves.

Les seules introductions de nègres au Brésil, par le port de Rio-Janeiro, s'élevèrent :

En 1821	à	20,852 esclaves.
1822		17,008
1823		20,610

Ce trafic d'hommes, dont l'origine remonte au xvi^e siècle, n'a pas duré moins de 320 ans. Si pendant la dernière moitié de cette longue existence, il a seulement enlevé d'Afrique autant d'esclaves qu'il le fit en 1786, on peut croire sans exagération qu'il en a tiré 12 millions pour peupler et cultiver les seules colonies à sucre intertropicales. C'est assurément la plus grande émigration au-delà des mers qui ait jamais eu lieu.

En admettant qu'il y ait en 250 nègres par cargaison, il n'a pas fallu moins de 80,000 navires ou expéditions pour faire traverser l'Atlantique à cette immense population.

Nous rechercherons dans les deux divisions qui partagent cette première partie :

1° Quelles populations esclaves sont venues de ce trafic et ont peuplé les colonies européennes des deux Indes;

2° Quels mouvements sont éprouvés par ces populations, comparativement aux populations libres des mêmes colonies.

On apprendra par ces recherches :

1° Quel est le nombre des esclaves existant encore dans les possessions d'Outre-mer de chacun des États maritimes de l'Europe, et par conséquent quelle est la puissance des efforts qui doivent être faits pour leur délivrance, et l'étendue des bienfaits qu'attendent de notre siècle ces populations;

2° Quelle influence est exercée par l'esclavage sur les deux grands événements de la vie humaine, la naissance et la mort, et quels effets en résultent sur la reproduction, l'accroissement et la durée des générations. Puisque l'Europe est disposée à changer dans ses colonies le régime de la servitude contre celui de la liberté, il faut qu'elle sache avec la certitude que donnent des termes numériques, à quel nombre d'hommes s'étendra cette heureuse révolution, et quels changements favorables elle introduira dans leur existence, pour ainsi dire renouvelée.

I.

POPULATIONS ESCLAVES DES COLONIES
EUROPÉENNES.

SECTION I.

COLONIES FRANÇAISES.

L'esclavage est, depuis le premier âge du monde, le fléau de l'humanité. La société n'existait pas encore, que déjà l'injustice et la violence l'avaient introduit dans la famille qui devait être l'origine des habitants du globe. La Genèse nous apprend qu'il remonte aux siècles voisins du déluge, et peut-être ne fut-il alors qu'une tradition des temps qui l'avaient précédé. Le patriarche Noé ayant maudit son petit-fils Canaan, prescrivit qu'il devint l'esclave de Sem; et il paraît même que d'autres ayant lui avaient été réduits en esclavage, puisque cette sentence ordonne : Qu'il soit l'esclave *des esclaves* de ses frères (a).

Dans cet exemple mémorable, et pourtant

(a) Genèse, c. 9, v. 25.

peu connu, on voit l'autorité despotique d'un père condamner une partie de sa race à la servitude, et comprendre dans cet anathème toute sa postérité. Rien n'y manifeste que ce fût un acte insolite, une iniquité extraordinaire; et l'on peut en conclure que Noé, en usant ainsi de la puissance paternelle, s'y croyait autorisé par les lois ou les coutumes des peuples antédiluviens parmi lesquels il avait vécu.

Ainsi, c'est depuis l'origine de l'espèce humaine que cette fatale institution pèse sur les populations et pervertit la société. Mais on peut prévoir enfin qu'elle touche à son dernier terme. Abolie déjà dans les colonies anglaises, sa destruction sera presque complète, quand les colonies de la France seront en mesure d'exécuter sa suppression.

Dans cet état de choses, il est essentiel et urgent de savoir :

Quelle est l'étendue des populations qui seront soumises à cette révolution imminente;

Quels sont les rapports numériques existant entre les différentes classes d'habitants dont elles sont formées;

Quel décroissement a déjà éprouvé la population esclave, par l'effet des facilités données pendant ces dernières années aux affranchissements;

Quelle augmentation annuelle a reçue la classe des affranchis;

S'il est vrai que la population a périclité dans les colonies françaises, ou bien s'il faut croire, au contraire, qu'elle n'a jamais été aussi grande.

Pour résoudre ces importantes questions et beaucoup d'autres, nous avons recueilli aux sources officielles les recensements de chaque colonie française et étrangère, depuis des temps reculés jusqu'à des époques récentes.

Nous nous plaisons à reconnaître que notre illustre confrère, M. Alex. de Humboldt, a publié le premier un tableau de la population de l'archipel des Antilles à la fin de 1823, et l'a éclairé par les lumières de sa vaste érudition et de son génie investigateur; mais comme alors les documents authentiques qu'il pouvait consulter, étaient beaucoup moins multipliés qu'aujourd'hui, et que d'ailleurs c'était uniquement une partie accessoire à ses recherches sur l'état politique de Cuba, il ne lui a pas donné les développements qu'exige maintenant l'importance de cette matière, et c'est cette considération seule qui a pu nous permettre de traiter un sujet dont s'est occupé le premier Statisticien de l'Europe.

α. MARTINIQUE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1635. . .	100	"	"	100
1696. . .	5,000	"	15,000	20,000
1700. . .	6,597	507	14,566	21,670
1767. . .	12,450	1,814	70,553	84,817
1770. . .	11,588	2,524	71,142	85,279
1776. . .	11,619	2,892	71,268	85,779
1784. . .	10,150	3,472	78,598	92,220
1788. . .	10,603	4,851	83,416	98,870
1789. . .	10,634	5,236	83,414	99,284
1790. . .	11,171	5,773	83,965	100,909
1802. . .	9,826	6,578	79,754	96,158
1807. . .	9,953	8,616	81,746	100,315
1816. . .	9,298	9,364	80,800	99,462
1826. . .	9,937	10,786	81,142	101,865
1831.	23,417		86,299	109,716
1832.	28,464		82,873	111,337
1833.	34,493		79,767	114,260
1834.	36,766		78,233	114,999
1835.	37,955		78,076	116,031
1836.	40,043		77,459	117,502
1837.	41,546		76,012	117,558
1838.	41,052		76,517	117,569

Ainsi la population de la Martinique a presque sextuplé en l'espace d'un siècle et demi. Elle est maintenant à son maximum ; mais n'ayant gagné que 17,000 habitants en 50 années, elle est pour ainsi dire stationnaire.

Depuis le commencement du XIX^e siècle, les blancs ont diminué d'un 10^e, les affranchis ont quintuplé, les esclaves décroissent lentement; ils perdent annuellement environ 500 individus, soit par les affranchissements, les désertions ou l'excédant des décès sur les naissances.

On compte maintenant, à la Martinique, par approximation :

10,000 blancs. . . .	8.5	pour 100 habitants.
21,500 affranchis. .	26.5	<i>id.</i>
76,000 esclaves. . .	65	<i>id.</i>
Total. . .	100	

Population libre. . . .	41,500	ou 35 pour 100.
— esclave. . .	65,000	65 <i>id.</i>

76.000

Il y a un blanc, soit Créole ou Européen, sur 11 habitants, un affranchi de race noire ou mêlée sur 4 habitants, et 2 esclaves sur 3 personnes de toute classe ou origine. En 1790 il y avait 2 blancs pour un affranchi; maintenant il y a 3 affranchis pour un blanc.

Il est difficile d'imaginer combien un tel ordre social enfante d'intérêts opposés, de malheurs domestiques, de discordes civiles, de passions hostiles, cachées et menaçantes, et toujours prêtes à éclater et à tout subvertir.

b. GUADELOUPE ET DÉPENDANCES (a).

	Blanca	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1700. . .	3,825	325	6,725	10,875
1710. . .	4,689	580	9,706	14,975
1715. . .	5,613	572	13,271	19,456
1720. . .	6,238	895	17,184	24,317
1725. . .	11,300	976	31,539	43,815
1730. . .	7,433	1,262	26,801	35,496
1753. . .	9,134	1,300	40,525	50,959
1767. . .	11,863	1,162	71,751	84,876
1772. . .	12,737	1,175	77,957	91,869
1774. . .	12,500	1,300	80,000	93,000
1777. . .	12,700	1,350	84,100	98,150
1779. . .	13,261	1,382	85,327	99,970
1788. . .	13,466	3,044	85,461	101,971
1816. . .	12,983	7,946	81,740	102,669
1817. . .	13,654	8,364	81,168	103,186
1818. . .	13,782	8,700	82,342	104,824
1819. . .	14,143	9,128	85,405	108,676
1820. . .	14,092	9,152	88,397	111,641
1821. . .	12,802	8,604	87,998	109,404
1822. . .	11,636	8,981	89,465	110,082
1823. . .	11,193	9,135	90,376	110,704
1824. . .	11,439	9,477	91,446	112,362
1826. . .	11,569	9,500	96,400	117,469
1831.	22,324		97,339	119,663
1832.	23,355		99,464	122,819
1833.	25,810		99,039	124,149
1834.	28,743		96,684	125,427

(a) Marie-Galante, la Désirade, les Saintes, Saint-Martin.

1835.	31,252	96,322	127,574
1836.	32,059	95,609	127,668
1837.	33,244	94,591	127,835
1838.	34,935	93,349	128,284

De 1700 à 1788, la population de la Guadeloupe et de ses îles dépendantes a décuplé. La classe des blancs a triplé seulement; celle des affranchis est devenue 10 fois aussi nombreuse, et celle des esclaves 13 fois.

Dans le cours du XIX^e siècle, la population a gagné 27,000 habitants, ou un quart seulement. Les blancs ont diminué, et les affranchis se sont augmentés de 3,000 personnes. Les esclaves, qui de 85,000 étaient montés à 100,000, sont descendus à 93,000. Au demeurant, les affranchis ont septuplé depuis 1788, et les esclaves se sont accrus d'un 8^e seulement. Il y a maintenant, dans les deux îles de la Guadeloupe proprement dite et de la Grande-Terre, jointes à Marie-Galante, la Désirade, les Saintes et la partie française de Saint-Martin, environ :

11,000 blancs. . . . 9 pour 100.

24,000 affranchis . . 19 id.

93,000 esclaves . . . 72 id.

Total. . . 100 habitants.

Population libre. . . 35,000 28 pour 100.

— esclave . 93,000 72 id.

Il y a donc un blanc sur 11 habitants, comme à la Martinique; un affranchi sur 5, ce qui est beaucoup moins que dans cette île, et presque 3 esclaves pour une personne libre; ce qui forme une proportion bien plus forte. En 1788, il y avait 6 esclaves au lieu de 3 pour un blanc ou un affranchi.

C. GUYANE FRANÇAISE (a).

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1695. . .	398	4	1,047	1,449
1698. . .	374	14	1,408	1,796
1707. . .	373	"	1,401	1,774
1716. . .	296	28	2,536	2,860
1740. . .	566	54	4,654	5,274
1749. . .	456	21	5,471	5,948
1765. . .	2,401	"	5,728	8,129
1769. . .	1,291	"	8,047	9,338
1780. . .	1,358	"	10,539	11,897
1789. . .	1,307	494	10,748	12,549
1807. . .	969	1,040	13,474	15,483
1814. . .	881	1,502	12,080	14,463
1819. . .	987	1,698	13,309	15,994
1820. . .	1,004	1,733	13,153	15,890
1821. . .	997	1,620	12,764	15,380
1822. . .	1,048	1,852	13,549	16,449
1823. . .	1,003	1,919	13,196	16,118
1824. . .	1,035	1,923	13,656	16,614
1825. . .	996	1,872	14,009	16,877

(a) Non compris 7 à 800 Indiens.

RECENSEMENTS.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1826.	1,102	1,831	18,231	21,164
1827.	1,280	2,204	18,932	22,416
1831.	3,760		19,102	22,862
1832.	4,330		18,201	22,531
1833.	4,700		17,645	22,345
1834.	4,947		17,136	22,083
1835.	5,058		16,898	21,956
1836.	5,056		16,592	21,648
1837.	5,081		16,140	21,221
1838.	5,189		15,751	20,940

La population de la Guyane s'est accrue avec lenteur et très faiblement. A la fin du dernier siècle, elle n'était que de 12,000 habitants; depuis ce temps, elle n'a pu doubler, et même elle périlite maintenant, malgré tous les avantages que pourraient donner la fertilité du territoire et la richesse de ses productions; elle est formée d'environ :

1,200 blancs. 6 pour 100.
 4,000 affranchis. . . 19 id.
 15,800 esclaves. . . . 75 id.
 Total. 100 habitants.

Population libre. . . . 25 pour 100.
 esclave . . . 75 id.

Il y a un blanc sur 21 habitants; un affranchi

sur 5, et 3 esclaves pour une personne libre. Le nombre des affranchis a doublé en 10 ans.

d. BOURBON.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1714 . . .	900	"	"	900
1767 . . .	5,197	"	20,000	25,197
1776 . . .	6,340	"	26,175	32,515
1788 . . .	7,833	918	30,000	38,751
1804 . . .	12,106	2,696	50,350	65,152
1810 . . .	12,725	2,840	52,141	67,706
1815 . . .	14,481	4,459	52,606	71,636
1818 . . .	15,194	4,558	54,259	74,011
1819 . . .	15,536	4,639	53,113	73,288
1820 . . .	15,780	4,710	51,213	71,704
1821 . . .	16,124	4,829	49,695	70,648
1822 . . .	16,378	4,953	48,174	69,505
1823 . . .	16,742	5,069	46,686	68,497
1824 . . .	17,037	5,150	45,375	67,571
1827 . . .	20,000	7,500	66,000	97,500
1831	30,273		70,285	100,651
1832	30,651		70,450	101,109
1833	33,218		69,922	103,140
1834	35,425		70,425	105,850
1835	35,623		70,406	106,029
1836	36,803		69,296	106,099
1837	37,870		68,195	106,065
1838	36,981		66,163	103,144

Et en outre: 1,431 Indiens,
1,050 nègres engagés. } Popul. totale: 105,625.

Total . . . 2,481.

Bourbon est la colonie dont la population s'est le plus agrandie depuis le commencement de ce siècle. En 1788, elle ne comptait pas 40,000 habitants, elle en a aujourd'hui plus de 106,000. Le nombre des blancs a triplé, celui des affranchis s'est élevé de 900 à 18,000; les esclaves ont doublé et presque triplé, malgré leur mortalité considérable, ce qui suppose qu'une traite fort active a long-temps soutenu leur progrès. Réduits par les affranchissements, ils montent seulement aujourd'hui à 66,000, et le nombre des individus libres en dépasse la moitié. Il y a plus de blancs que d'affranchis.

Les proportions des classes de la population sont, ainsi qu'il suit, par approximation :

Blancs.	20,000	19 pour 100.
Affranchis.	17,000	16 id.
Esclaves.	66,000	65 id.

Total. 100 habitants.

Population libre	35 pour 100.
— esclaves.	65 id.

Il y a un blanc sur 5 habitants, proportion double de celle qui existe à la Martinique et à la Guadeloupe, et quadruple de celle de la Guyane. On ne compte qu'un affranchi sur 6 personnes; mais il y a 6 à 7 esclaves sur 10 habitants.

e. SÉNÉGAL ET CORÉE.

	Blancs.	Affranchis	Captifs	Totals.
1812.	650	3,400	4,000	8,050
1831.	2,997		11,407	14,404
1832.	2,970		11,321	14,291
1833.	6,672		9,849	16,521
1836.	7,509		9,979	17,488
1837.	7,545		10,996	17,641
1838.	7,691		10,269	17,960

Le nombre des habitants du Sénégal a doublé depuis 1812. Il n'atteint cependant pas aujourd'hui à 18,000, dont une moitié est formée de noirs libres de naissance ou affranchis, avec 6 à 700 blancs. La population esclave diffère de celle des Antilles, et se compose de prisonniers de guerre retenus en captivité, mais dont la servitude est à peu près volontaire, puisque leur évacuation est facile, dans une contrée continentale adjacente à leur pays natal.

Il importe de ne pas confondre avec les vraies colonies, les comptoirs, tels que ceux de la côte d'Afrique, ou les possessions de vastes régions dont les populations, comme celles de l'Indoustan, sont tributaires et non esclaves des Anglais.

Les établissements coloniaux de l'Europe, dans les deux hémisphères, diffèrent entre eux par leur objet et par les moyens qu'on y emploie

pour l'atteindre. Les uns, comme le Sénégal et nos possessions de l'Inde, sont de simples entrepôts de commerce privés de la faculté de produire ; les autres, tels que la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Bourbon, sont des colonies agricoles qui tirent de leur sol les denrées qu'elles fournissent annuellement à la métropole, et celles qu'elles vendent à l'étranger.

Dans les premiers de ces établissements, l'esclavage a le plus souvent le caractère de la servitude domestique ; il n'a qu'une faible extension, et se borne volontiers à une sorte de protection dont la bienveillance est rétribuée périodiquement. Cette condition sociale a la double consécration du temps et de la coutume générale du pays ; elle peut être adoucie, limitée, réglementée, sans causer aucune perturbation grave dans les intérêts publics ou privés, et conséquemment elle ne donne lieu à aucune question difficile ou importante.

Il n'en est point ainsi des établissements agricoles. L'esclavage y constitue l'un des principaux éléments de la société, la condition actuelle du travail et de la production, et une institution civile qui, tout injuste et barbare qu'elle soit, n'en est pas moins légale.

Les populations soumises à ce terrible régime sont entièrement d'origine africaine ; elles ap-

partiennent exclusivement à la race noire, et elles sont formées des nègres importés par l'odieux trafic de la traite, joints à leur descendants, nés dans les colonies, et à des individus provenant du croisement de cette race avec celle des blancs.

Pour montrer les changements apportés par le temps dans l'esclavage colonial, nous récapitulerons la population des possessions de la France, en 1788, à l'époque de leur plus grande prospérité, et nous indiquerons ensuite celle qui existe à présent dans les colonies qui nous restent encore.

Population des colonies françaises en 1788.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Total.
Saint-Domingue .	27,787	21,810	405,828	455,425
Martinique . . .	10,603	1,851	83,416	98,870
Guadeloupe . . .	13,466	3,044	85,461	101,971
Guyane	1,307	494	10,748	12,549
Sainte-Lucie . . .	2,159	1,588	17,221	20,968
Sénégal	650	6,400	4,120	11,170
Bourbon,	7,833	918	30,000	38,751
Ile de France . .	6,386	1,199	25,154	32,739
Totaux . . .	70,191	40,304	661,948	772,443

Ces nombres, tirés de documents officiels dont une partie sont restés manuscrits et inédits, donnent les résultats suivants :

En l'espace de 150 ans, une population d'environ 800,000 âmes avait été formée dans les colonies françaises des deux Indes, lorsque la révolution éclata.

Un 10^e, seulement appartenait à la race blanche et était composé d'Européens et de descendants d'Européens, désignés par le nom de Créoles.

Les neuf autres dixièmes étaient des individus appartenant immédiatement ou par filiation à la race noire d'Afrique. Un 17^e de cette population était affranchi ; le reste était esclave et en très grande partie attaché aux cultures. 700,000 étaient dans cette condition. Les blancs et les affranchis formaient une masse de 111,000 personnes. Il y en avait un sur 6 à 7 esclaves. Les affranchissements n'avaient libéré de l'esclavage qu'un nègre sur 16 en un siècle et demi.

Les cinquante dernières années ont causé de grands et étranges changements dans tout cet ordre de choses. Saint-Domingue a été émancipé par sa métropole, et rendu indépendant par l'insurrection ; Sainte-Lucie et l'île de France, qui a pris le nom de Maurice, sont demeurées en 1815 à l'Angleterre.

Voici la population des colonies que nous possédons aujourd'hui. Leur dernier recensement date de 1835.

COLONIES FRANÇAISES.

29

	Popul. libre. Blancs et gens de couleur.	Indigènes.	Population esclave.	Total.
Martinique	37,955	"	78,076	116,031
Guadeloupe.	31,252	"	96,322	127,574
Guyane	5,056	707	16,592	22,355
Bourbon	36,803	"	69,296	106,099
Total des col. agr.	111,066	707	260,286	372,059
Sénégal et Gorée	8,046		10,142	18,188
Inde française.	980	166,756	"	167,736
St-Pierre et Miquelon.	2,447	"	"	2,447
Population totale.	122,539	167,463	270,428	560,430

Pour établir la distinction des origines européennes et africaines entre les personnes de condition libre, il faut recourir aux recensements antérieurs, cette distinction ayant été supprimée, depuis 1830, dans les dénombremens annuels.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Total.
Martinique. . . 1826	9,937	10,786	81,180	101,903
Guadeloupe . . . —	14,985	14,978	96,368	126,331
Guyane . . . —	1,280	2,204	18,932	22,416
Bourbon . . . 1825	19,098	6,445	67,031	92,574
Total des col. agricoles.	45,300	34,413	263,511	343,224
Sénégal et Gorée.	290	1,855	12,297	13,942
Total général.	45,590	35,768	275,808	357,166

La population de la Martinique et celle de

Bourbon sont atténuées dans ce tableau, parce qu'on n'y avait pas compris les affranchis, dont la liberté n'était point encore reconnue légalement, et qui ne comptaient ni parmi les gens libres, ni parmi les esclaves.

Cette division, par classes, présente les résultats suivants :

45,300 blancs ou	13 pour 100 de la population tot.
36,000 affranchis	10 — —
<hr/>	
81,300 pers. lib. ou	23 pour 100.
276,000 esclaves	77 — —
<hr/>	
357,300 habitants.	100.

Il y a 50 ans, ces mêmes colonies agricoles avaient une population distribuée ainsi qu'il suit :

Blancs.	33,209	13 pour 100.
Affranchis. . . .	9,307	4 —
Esclaves.	209,625	83 —
<hr/>		
Total	252,141	100.
<hr/>		
Population libre	42,516	17 —
— esclave	209,625	83 —

La classe des blancs ne s'est augmentée que de 12,000 individus. Elle est toujours dans le même rapport à la population totale. Elle en forme un 13^e.

La classe des affranchis est maintenant 37 fois aussi nombreuse qu'en 1788. Il n'y avait alors que 4 personnes de cette condition sur 100 habitants ; il y en a aujourd'hui 10.

La population libre, blanche et affranchie, s'élève à 81,000 personnes au lieu de 42,500 ; elle a doublé en quantité absolue ; en quantité relative, elle est comme 23 à 17.

La population esclave montait à 209,000 individus ; elle s'élève à présent à 276,000 ; elle a gagné 67,000 personnes. Il y avait jadis 83 esclaves sur 100 habitants ; il n'y en a plus que 77 sur le même nombre. La différence a profité aux affranchis.

Divisé par colonies, l'accroissement de la population totale depuis 1788, a été ainsi qu'il suit, en l'espace de 47 ans :

Martinique. . . .	3,033 hab.	3 pour 100.
Guadeloupe. . . .	24,360	24 —
Guyane	9,867	76 —
Bourbon	53,823	139 —
Total	91,083	36 pour 100.

Il ressort de ces proportions si diverses, des faits statistiques inédits et importants.

On sait que de nos jours, la population s'accroît, dans toutes les contrées de l'Europe, par

l'excédant des naissances sur les décès. Il en serait ainsi dans les colonies, ou tout au moins, le nombre de leurs habitants demeurerait stationnaire, s'il n'était composé que de blancs et d'affranchis; mais, parmi les esclaves, la mortalité surpassant de beaucoup la reproduction annuelle, ce que les témoignages que nous produirons, établiront incontestablement, il s'ensuit que la population générale se maintient à peine, et que, dans une partie considérable des établissements de la zone tropicale, elle tombe même en décroissance quand elle est abandonnée à ses propres ressources. Son augmentation ne pouvant donc résulter que des immigrations, particulièrement de celles fournies par la traite, c'est à leurs effets qu'il faut attribuer les progrès plus ou moins grands qui ont été faits par chaque colonie depuis un demi-siècle.

Ces progrès ont été presque nuls à la Martinique, médiocres à la Guadeloupe, très grands à la Guyane, et extraordinairement étendus à Bourbon. Pour les déterminer, par des termes numériques, il suffit de dire qu'ils ont été à la Guadeloupe 8 fois aussi considérables qu'à la Martinique; à la Guyane, 25 fois; et à Bourbon, 46.

On conçoit que moins les immigrations ont été considérables, plus les populations sont anciennes et acclimatées; et qu'au contraire, plus

il y a eu d'immigrations parmi les esclaves, plus leur population est nouvelle et moins elle est habituée au joug de la servitude. Voilà les causes de ces diversités mystérieuses qui existent entre des colonies où d'ailleurs tout est semblable, et où cependant la mortalité diffère d'un tiers, la reproduction de moitié, et les affranchissements de onze douzièmes.

L'esclavage, comme toutes les autres infortunes de l'homme, s'use à la longue, se relâche et s'adoucit avec le temps. En avoir reçu de ses parents le triste et funeste héritage transmis de génération en génération, constitue, pour l'esclave né sous le toit domestique, un droit acquis, un titre notoire à l'allègement de sa servitude; et c'est pour le maître une sorte de contrat d'assurance de sa propriété.

Il en est autrement du nègre importé d'Afrique dans les colonies. Au lieu d'échapper par mille moyens, comme le nègre créole, aux rigueurs de l'esclavage, il les attire par son ignorance, par son caractère rétif, ou les provoque par ses hostilités. Il garde presque toujours, durant sa vie entière, les penchants et les passions des tribus sauvages et barbares parmi lesquelles il naquit. Appartient-il à quelque race guerrière, il ne rêve qu'incendies et massacres, comme s'il était encore au milieu des Aschantis. Tiént-il,

de près ou de loin, aux chefs de sa peuplade, il se dit prince, et dédaigne tout travail, même celui qui doit le nourrir. Est-il musulman, il croit faire un acte de religion, en employant la ruse ou la force ouverte, pour attenter à la propriété ou à la vie des chrétiens. Est-il Marabout, c'est pis encore, car il domine tous les autres nègres par l'ascendant de son caractère sacré, et surtout par la crainte de ses maléfices. C'est lui qui ourdit les complots de désertion, souffle l'esprit de révolte, et préside dans les ténèbres à ces superstitions dont s'enveloppent les crimes les plus noirs. Toutes les fois que des conspirations d'esclaves ont failli perdre la Jamaïque et la Guyane hollandaise, elles avaient été tramées par des Marabouts.

La nécessité d'une surveillance sévère se joint, pour aggraver l'esclavage des nègres nouveaux, à leur paresse invincible, à leur mépris pour tous les biens de la civilisation, et à leur passion effrénée pour l'eau-de-vie de canne à sucre (a), liqueur dévorante dont l'usage a contribué à l'extermination des tribus indigènes des Antilles, et qui agit sur les nègres, comme le genièvre sur la populace de Londres et l'opium sur les Orientaux. Toutes ces causes produisent des effets ana-

(a) Le Tchin.

logues à ceux qu'éprouvent, dans nos capitales d'Europe, les prolétaires qui peuplent habituellement les hôpitaux et les prisons, et dont la misère ou la débauche raccourcissent la vie. Les nègres créoles obtiennent au contraire, par les ressources d'un esprit plus industrieux, une existence moins tourmentée, moins dure et qui se prolonge davantage; ils s'associent, par une multitude de moyens, d'intrigues, de stratagèmes, à l'aisance que possèdent leurs maîtres; et il en est beaucoup qui réussissent, de façon ou d'autre, à la partager.

Ces différences notables entre deux sortes d'esclaves, qui, aux yeux de l'Européen, se confondent en une seule, sont l'origine des phénomènes qu'on observe dans quelques colonies exclusivement à d'autres, et qu'on remarque avec d'autant plus de surprise que rien ne semble différer dans les éléments de leurs populations (a).

Lorsque nous aurons posé les nombres, qui doivent nous faire connaître la statistique de

(a) Les esclaves de Bourbon sont divisés, ainsi qu'il suit, par leur origine :

Nègres Créoles . . .	26,418	46 pour 100 esclaves.
— Malgaches . . .	14,371	24
— Cafres . . .	18,845	32
Total . . .	59,634	100

L'esclavage dans les colonies anglaises, nous rechercherons s'il n'en sort point également quelques uns de ces témoignages qui font jaillir des lumières sur des questions d'économie sociale demeurées jusqu'à présent dans l'obscurité.

SECTION II.

COLONIES ANGLAISES.

a. JAMAÏQUE.

	Blancs.	Afrancés.	Esclaves	Popul. totale.
1658. . .	4,500	"	1,400	5,900
1673. . .	7,768	"	9,504	17,272
1734. . .	7,644	"	86,146	93,790
1744. . .	9,640	"	112,428	122,068
1768. . .	17,947	"	176,914	194,861
1775. . .	18,500	2,700	190,914	213,114
1787. . .	22,000	4,093	256,000	283,093
1805. . .	28,000	9,000	319,912	357,000
1812. . .	30,000	10,000	350,000	390,000
1817.			343,145	
1820.			342,382	
1823.			336,253	
1826.			331,119	
1829.			322,421	
1832. . .	15,000	40,900	320,000	375,000

La population de la Jamaïque est assez mal connue; cependant on sait que, depuis le xvii^e siècle, elle est devenue 33 fois plus grande qu'alors; elle a triplé pendant le xviii^e siècle; mais pendant le xix^e, elle n'a fait que peu de progrès. On admet aujourd'hui que le nombre des blancs est moindre de moitié qu'en 1812; que les affranchis ont doublé, et que les esclaves, après s'être élevés à 350,000, sont retombés à 320,000. Il y en a 21 pour un blanc. L'abolition de l'esclavage, dans les colonies anglaises, a détruit de droit cet ordre social; mais, en fait, c'est à peine si elle l'a modifié, et c'est le temps seul qui peut opérer cette œuvre.

b. BARBADE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1722. . .	20,000	"	69,870	89,870
1788. . .	16,167	838	62,115	79,120
1805. . .	15,000	8,000	59,506	82,506
1829. . .	14,959	5,146	81,500	101,605

c. ANTIQUES.

1774. . .	2,390	"	37,808	40,198
1787. . .	2,590	1,230	37,000	40,820
1805. . .	3,000	1,300	36,000	40,300
1832. . .	4,980	3,895	29,537	38,412

d. SAINT-CHRISTOPHE.

	Dances.	Afranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1787. . .	1,912	1,908	20,435	24,255
1805. . .	1,800	2,198	26,000	29,998
1831. . .	1,612	3,000	19,085	23,697

e. NÉVIS.

1787. . .	1,514	140	8,420	10,074
1805. . .	1,300	150	8,000	9,480
1820. . .	450	1,000	9,261	10,711

f. MONTSERRAT.

1787. . .	1,300	200	10,000	11,560
1805. . .	1,000	250	9,800	11,050
1827. . .	330	814	6,262	10,380
1836. . .	312	827	7,119	8,258

g. VIERGES. Tortole.

1789. . .	1,200	180	9,000	10,380
1806. . .	1,300	220	9,000	10,420
1823. . .	600	1,200	6,505	8,305

h. GRENADÉ.

1777. . .	1,300	1,115	23,926	26,341
1787. . .	998	1,125	23,926	26,047
1805. . .	1,100	800	20,000	21,900
1812. . .	771	1,120	29,381	31,272
1832.	4,604		23,164	27,768

COLONIES ANGLAISES.

39

l. DOMINIQUE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1787. . .	1,236	445	14,967	16,648
1805. . .	1,594	2,822	22,085	26,501
1812. . .	825	2,988	21,325	25,138
1832. . .	791	4,077	14,387	19,255

k. SAINT-VINCENT.

1787. . .	1,450	300	11,853	13,603
1805. . .	1,600	450	16,500	18,550
1812. . .	827	646	22,000	23,473
1831. . .	1,301	2,824	22,997	27,122

l. TABAGO.

1777. . .	400	"	8,000	8,400
1788. . .	1,400	1,050	10,539	12,989
1805. . .	900	700	14,883	16,483
1832. . .	285	1,195	12,091	13,571

m. SAINTÉ-LUCIE.

1776. . .	2,397	1,050	10,752	14,199
1788. . .	2,159	1,588	17,221	20,968
1812. . .	500	350	20,600	20,850
1831. . .	866	2,828	13,348	17,042
1836. . .	990	4,340	10,000	15,330

n. TRINIDAD.

1805. . .	2,261	3,275	19,709	25,245
1811. . .	2,617	7,473	21,143	32,971
1829. . .	3,686	16,302	20,265	40,250

O. ILES BAHAMA.

	Blancs	Afranchis	Esclaves	Popul. totale.
1805. . .	4,821	817	14,910	20,548
1828. . .	4,674	4,069	9,765	18,508

P. ILES BERMUDES.

1810. . .	4,181	1,068	4,371	9,620
1820.			5,176	
1827.			4,608	
1830.			4,371	
1836. . .	4,326		4,536	8,862

Q. HONDURAS.

1812. . .	170	1,000	3,000	4,170
1830. . .	223	1,788	1,783	3,794

R. BERBICE.

1811. . .	550	240	25,169	25,959
1817. . .	523	1,161	23,725	25,409
1820.				23,180
1831.	1,684		20,178	21,862

S. DÉMÉRARI, ESSÉQUIBO.

1812. . .	2,871	2,980	71,180	77,030
1817.			77,863	
1820.			77,376	
1823.			74,977	
1826.			71,382	
1829.			69,467	
1832. . .	3,008	6,360	65,116	74,484

I. MAURICE.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
1776. . .	6,386	1,199	25,154	32,739
1812. . .	8,000	12,000	60,000	80,000
1826. . .	8,090	14,831	63,432	86,353
1832.	26,560		63,056	89,616
1836.	30,411		53,791	84,202
	Indiens laboureurs. . .		4,357	} 6,620
	Condamnés.		773	
	Etrangers.		1,490	
				<hr/> 379,530

II. CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

1750.				18,430
1798.				61,947
1817. . .	39,634	26,316	33,124	99,074
1820. . .	43,097	29,013	33,222	105,332
1836.	114,011		36,098	150,110

Nous résumerons, dans les deux tableaux suivants, la population des colonies anglaises en 1788, et cinquante ans plus tard. On y verra les progrès de la puissance coloniale de la Grande-Bretagne et l'accroissement progressif du nombre d'esclaves qui cultivent ses établissements d'Outre-mer.

Population des colonies anglaises en 1788.

	Biancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Jamaïque	23,000	4,093	256,000	283,093
Barbade	16,127	2,229	64,405	82,761
Antigues	2,590	1,230	37,808	41,628
Saint-Christophe .	1,912	1,908	20,435	24,255
Névis	1,514	140	8,420	10,074
Moutserrat	1,300	260	10,000	11,560
Vierges	1,200	180	9,000	10,380
Grenade	906	1,125	23,926	26,047
Dominique	1,236	445	14,967	16,648
Saint-Vincent . . .	1,450	300	11,853	13,603
Tabago	1,397	1,050	10,539	12,986
Totaux	52,722	12,960	467,353	533,035

Les colonies anglaises des Antilles possédaient donc, il y a 50 ans, dans une douzaine d'îles, à peu près 533,000 habitants, ou les deux tiers seulement de ceux des colonies françaises de ce temps.

Comme dans celles-ci, un dixième de cette population appartenait à la race blanche.

Leurs affranchis ne s'élevaient qu'à un 42^e, au lieu d'un 19^e, comme dans les Etablissements français.

Les esclaves montaient à 467,000, ou les deux tiers du nombre existant dans nos colonies.

Pour un affranchi, il y avait trois blancs et trente-huit esclaves.

On comptait 480,300 individus de race ou de descendance africaine, ce qui faisait neuf habitants de cette classe pour un de race européenne.

On voit que les colons anglais avaient affranchi beaucoup moins d'esclaves que les colons français. Au bout d'un siècle et demi, la proportion était d'un sur trente-six, au lieu d'un sur seize. C'était la moitié moins proportionnellement à leur nombre.

Le tableau suivant, qui fait connaître officiellement la population des colonies anglaises en 1832, montrera quels effets ont été produits par les événements d'une période de cinquante ans.

Population des colonies anglaises en 1832.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Jamaïque	15,000	68,334	302,666	386,000
Barbade	14,959	5,146	81,500	101,605
Antigues	1,980	3,895	29,537	35,412
Saint-Christophe . .	1,612	3,000	19,085	23,697
Névis	700	2,000	9,142	11,842
Montserrat	330	814	6,262	7,406
Vierges	800	600	5,400	6,800
Grenade	800	3,804	23,164	27,768
Dominique	791	4,077	14,387	19,255
Saint-Vincent . . .	1,301	2,824	22,997	27,122
Tabagó	285	1,195	12,091	13,571
Totaux	38,558	95,689	526,231	660,478

RECENSEMENTS.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Démérari, Esséquibo	3,006	6,360	65,517	74,883
Berbice	523	1,161	20,221	21,905
Trinitad	3,683	16,302	23,776	43,761
Sainte-Lucie	866	2,828	13,348	17,042
Bahama	4,674	4,069	9,765	18,508
Bermudes	4,181	1,068	4,371	9,620
Yonduras	223	1,788	1,783	3,794
Maurice	16,000	10,550	63,793	90,343
Totaux	33,156	44,126	202,674	279,856
Total général	71,714	139,815	728,805	940,334

En rapprochant le premier de ces deux tableaux de celui que nous avons inséré précédemment, et qui enseigne quelle était la population des colonies anglaises en 1788, on est conduit aux résultats suivants, qui embrassent exclusivement les onze colonies anciennes de la Grande-Bretagne.

La race blanche a diminué de 14,164 personnes, ou deux sur cinq.

Les affranchis se sont accrus de 82,729, ce qui forme huit fois leur nombre primitif.

Enfin, les esclaves ont gagné 58,878 individus, ou un sur neuf; augmentation qu'il faut attribuer, sinon tout-à-fait, du moins presque entièrement à la traite.

Au total, la population s'est augmentée de

127,443 habitants, ou d'environ un quart; terme qui correspond à l'accroissement des colonies françaises.

Les dix-neuf colonies agricoles de la Grande-Bretagne, où le régime de l'esclavage était établi avant 1834, contiennent :

71,714 blancs ou	8	pour 100 habitants.
139,815 affranchis ou	15	— —
728,305 esclaves ou	77	— —
<hr/> 940,334 habitants.	100	

Ainsi, il y a un blanc pour deux affranchis et dix esclaves nouvellement libérés.

Ensemble, les blancs et les affranchis montent à 211,530 personnes libres, or 23 pour cent comme dans les colonies françaises; mais, dans celles-ci, la population blanche est plus nombreuse que dans les îles anglaises, qui, par contre, ont beaucoup plus d'affranchis, proportionnellement à la masse des habitants.

SECTION III.

COLONIES ESPAGNOLES.

a. CUBA.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale
1774. . .	96,440	30,847	41,333	171,620
1792. . .	133,550	54,152	84,500	272,301
1817. . .	239,830	114,056	199,145	553,033
1827. . .	311,051	106,404	286,942	704,437

b. PORTO-RICO.

1765				44,883
1772				70,270
1778			6,530	80,660
1794. . .	30,000	2,000	17,500	136,000
1802. . .	78,281	71,578	13,333	163,192
1812. . .	85,662	79,806	17,536	183,014
1820. . .	102,432	106,460	21,730	230,622
1827. . .	150,311	120,437	31,874	302,672
1830. . .	162,311	127,287	34,340	323,838
1836. . .	188,860	126,309	41,818	357,086

c. MARGUERITE.

1800. . .	1,000	300	4,000	5,300
1820. . .	1,500	3,500	12,000	17,000

d. SANTO-DOMINGO.

1788. . .	30,000	80,000	15,000	125,000
1819. . .	26,000	110,000		136,000

Voici les résultats de ces données numériques :

En 50 ans, la population totale de Cuba a quadruplé et plus. En 10 ans, de 1817 à 1818, elle s'est augmentée de 250,000 habitants, dont 88,000 nègres de traite. La race blanche est dans cette île extrêmement nombreuse ; elle surpasse le nombre des esclaves.

longue !

En 65 ans, Porto-Rico a gagné 280,000 habitants. C'est le plus grand accroissement qui ait eu lieu dans toutes les colonies ; il provient des émigrations des colons français de Saint-Domingue. Au contraire de ce qui a lieu dans les Antilles françaises et anglaises, les esclaves y forment la classe la moins nombreuse. Les blancs constituent la moitié de la population et les affranchis un tiers ; la population esclave n'en fait guère que le dixième.

Les chiffres des recensements de la Marguerite et de la partie espagnole de Saint-Domingue laissent des doutes sur leur exactitude. L'esclavage a été aboli il y a déjà long-temps dans ces deux anciennes colonies espagnoles, qui sont émancipées de leur métropole.

Nous récapitulerons dans les deux tableaux ci-après la population des établissements espagnols de l'archipel des Antilles, à une distance de 40 à 50 ans.

Population des colonies espagnoles des Antilles à la fin du XVIII^e siècle.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Cuba	1792 133,559	54,152	84,590	272,301
Porto-Rico	1802 78,281	71,578	13,333	163,192
S-Domingo	1788 30,000	80,000	15,000	125,000
Marguerite	1800 1,000	300	4,000	5,300
Totaux	242,840	206,030	116,923	965,793

On voit que dans les colonies espagnoles, il y avait, à la fin du dernier siècle :

44 blancs sur 100 habitants.
36 affranchis —
20 esclaves —

Les possessions qui restent à l'Espagne dans la mer des Antilles sont maintenant les deux belles îles dont voici la population à des époques récentes :

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Totaux.
Cuba	1827 311,051	106,494	286,942	704,487
Porto-Rico	1830 162,311	127,287	34,240	323,838
Totaux	473,362	233,781	321,182	1,028,325

En 40 ans, malgré la perte de deux colonies, la population des Antilles espagnoles s'est accrue de moitié; savoir: celle des blancs a

COL. HOLLANDAISES, DANOISES ET SUÉDOISES. 49
 doublé, celle des esclaves a triplé; les affranchis
 seuls forment une masse à peu près semblable à
 celle qu'ils composaient autrefois. Cependant
 leur nombre a doublé à Cuba, et est devenu à
 Porto-Rico de moitié en sus ou davantage.

Au total, cette population offre les rapports
 proportionnels ci-après; il y a:

47 blancs sur 100 habitants.	
23 affranchis	—
30 esclaves	--
<hr/>	
100 habitants.	

La race blanche est plus nombreuse dans les
 colonies espagnoles que dans celles des autres
 puissances de l'Europe.

SECTION IV.

COLONIES HOLLANDAISES, DANOISES ET SUÉDOISES.

a. COLONIES HOLLANDAISES.

	Blancs.	Affranchis.	Esclaves.	Popul. totale.
Surinam	2,029	3,075	51,937	57,041
Caracao	2,781	4,033	6,028	12,840
Saint-Eustache. . .	1,000	4,000	11,000	16,000
Saint-Martin. . . .	500	1,500	4,000	6,000
Totaux	6,310	12,608	72,963	91,881

COLONIES DANOISES.

	Blancs.	Albans.	Esclaves.	Popul. total.
Saint-Thomas . .	550	1,500	8,000	10,050
Saint-Jean . . .	150	200	3,000	3,350
Sainte-Croix . .	2,223	1,164	28,000	31,387
Totaux . .	2,923	2,864	39,000	44,787

C. COLONIES SUÉDOISES.

Saint-Barthélemy . .	1,000	1,500	7,500	10,000
----------------------	-------	-------	-------	--------

Quelques uns de ces nombres appartiennent à des recensements exécutés à des époques déjà éloignées, et d'autres ne paraissent pas avoir toute l'exactitude désirable. Néanmoins, ils donnent des approximations suffisantes pour récapituler ainsi qu'il suit la population des colonies à esclaves possédées, dans les deux Indes, par les principales puissances de l'Europe occidentale.

	Blancs.	Albans.	Esclaves.	Popul. total.
France . . . 1826	45,590	35,768	275,868	357,166
Gr.-Bretagne 1832	71,714	139,815	728,805	940,334
Espagne . . 1830	473,362	233,781	321,182	1,028,325
Hollande . . 1830	6,310	12,683	72,963	91,881
Danemark et Suède	3,923	4,364	46,500	54,787
Totaux . .	600,899	428,336	1,445,258	2,472,493

Ces nombres donnent les proportions suivan-

COL. HOLLANDAISES, DANOISES ET SUÉDOISES. 51

tes, pour chacune des classes de la population des colonies européennes; il y a :

25 blancs sur 100 habitants de toutes classes.
 17 affranchis — —
 58 esclaves — —

La France possède . 14 habitants sur cent.

L'Angleterre 38 — —

L'Espagne 41 — —

Les autres puissances 7 — —

Total . . . 100 habitants.

La population libre s'élève à plus d'un million d'habitants; celle esclave monte à près de 1,500,000; la première est à la seconde comme 43 à 58.

Dans ces nombres ne sont point comprises deux populations qui, quoique formées en partie d'esclaves de race africaine, ne peuvent être considérées comme appartenant à des possessions coloniales. Ce sont : le Brésil, qui forme un État indépendant, et le cap de Bonne-Espérance, qui est à l'Angleterre, et dont la population est formée de races diverses. Voici la division de leurs habitants.

	Blancs	Affranchis	Esclaves	Popul. totale.
Brésil . . 1836	243,000	585,500	1,930,000	2,358,500
C. B.-Espér. 1835	43,097	70,917	36,096	150,110
Totaux . .	286,097	656,417	1,966,096	2,508,610

En réunissant les habitants de ces deux pays à ceux énumérés précédemment, on arrive aux résultats suivants, sur les contrées du globe qui sont encore, au XIX^e siècle, peuplées d'habitants répartis par castes, comme l'Inde et l'ancienne Egypte.

Blancs	1,486,996	25 pour 100.
Affranchis	1,082,763	18
Esclaves	3,411,354	57
Total . . . 5,981,113 habitants.		

Population libre	2,569,759	43 pour 100.
— esclave	3,411,354	57 —

Nous n'ajouterons pas à ces nombres les esclaves des États-Unis, d'abord, parce que notre sujet n'embrasse que ceux des colonies européennes, et que nous ne pouvons y comprendre des populations appartenant à une puissance américaine et indépendante; mais, surtout, parce que la condition de la servitude n'est pas la même aux États-Unis que dans les établissements coloniaux de la zone torride, et que cette différence produit un autre ordre de choses et un ensemble de phénomènes qui n'ont point d'identité, et qui exigeraient un examen séparé.

Nous excluons pareillement de ces recherches, mais par de tout autres motifs, la population

d'Haïti, qui est soumise à un état social exceptionnel.

Si, en dehors de notre cadre, on voulait connaître quelle est la population de toutes les colonies européennes, il faudrait ajouter à celles de la France, les établissements de l'Inde, et à celles de l'Angleterre, les colonies de l'Amérique du Nord, des côtes d'Afrique, de l'Australasie, avec Ceylan et l'Empire britannique de l'Indoustan. Il faudrait, de plus, ajouter les Philippines à celles d'Espagne, Java aux établissements de la Hollande, et énumérer les colonies portugaises. Mais l'esclavage est étranger à la plupart de ces possessions, ou bien il s'y trouve réduit à de faibles proportions, et ressemble généralement à la servitude domestique.

Dans les colonies à sucre, celles où il atteint son maximum de rigueur, il n'y a pas 1,500,000 individus qui y soient soumis. C'est à peine un 22^e de la population de la France; et l'on conçoit qu'il n'y a rien d'impossible à modifier la condition sociale d'une population aussi peu considérable.

Cette entreprise est déjà exécutée, du moins en partie, pour la population esclave appartenant aux colonies anglaises, et qui, s'élevant à 729,000 personnes, forme la moitié de toute cette caste malheureuse. L'autre moitié se compose ainsi :

321,000	appartiennent aux colonies espagnoles.
276,000	— aux colonies françaises.
131,000	— aux col. hollandaises, danoises, etc.
<hr/>	
728,000	esclaves.

Aucune disposition n'a encore été manifestée pour amener l'affranchissement des esclaves dans les colonies espagnoles et dans celles de la Hollande, du Danemark et de la Suède, qui en possèdent ensemble 452,000, ou presque un tiers. Mais la France est préparée à l'adoption de cette mesure; elle en pèse les difficultés, et cherche, par le choix des moyens, à diminuer leur puissance.

II.**MOUVEMENTS DES POPULATIONS ESCLAVES
DES COLONIES EUROPÉENNES.****SECTION I.****COLONIES FRANÇAISES.**

Les chiffres qui expriment les mouvements annuels des populations sont féconds en révélations importantes ; ils enseignent quelle action est exercée sur les hommes par le climat, le sol, l'habitation, le régime, l'état social et le degré d'aisance domestique et de civilisation auquel ils sont parvenus. Dans les pays où les populations sont divisées par castes, ils indiquent de plus pour chacune d'elles les effets produits par la possession ou la privation des droits civils, des pouvoirs politiques et de la liberté personnelle. Mais, dans ces pays, les données statistiques sur les naissances et les décès manquent complètement, ou du moins sont extrêmement incomplètes, parce que l'avilissement d'une ou plusieurs classes d'habitants

est à ce point qu'on dédaigne d'en tenir compte. Tels étaient les esclaves chez tous les peuples de l'antiquité, qui les excluaient de leurs recensements; tels sont encore les Rajas dans l'Empire turc, et les Parias dans l'Indoustan. Si toutefois, dans les colonies européennes, les nègres étaient dénombrés, c'était uniquement pour percevoir l'impôt établi sur leur tête; et l'on ne saurait douter que ce ne fût là le seul intérêt qu'on y prît, puisque, pendant 300 ans, les individus de cette race naquirent et moururent sans plus de formalités que s'il s'agissait des brutes attachées à la glèbe avec eux. Il en était ainsi dans tous les établissements des deux Indes, quelque fût le pays auquel ils appartenaient; et l'on s'en étonnera peut-être moins, en songeant que l'esclave étant une chose privée, une propriété particulière, l'autorité publique restait nécessairement étrangère à son existence, car elle ne pouvait s'immiscer en ce qui la concernait sans franchir le seuil domestique et pénétrer inquisitoirement dans l'intérieur de la famille. C'est seulement lorsque l'Europe s'est élevée énergiquement contre les doctrines de l'esclavage que l'on a tenté de constater les mouvements de la population noire, et d'enregistrer annuellement ses naissances et sa mortalité. On n'a pu y réussir dans les colonies anglaises, même après l'abolition de la ser-

vitute, pendant la période de transition désignée par le nom d'Apprentissage; et, pour acquérir la connaissance de ces mouvements, il nous a fallu recourir à d'autres documents officiels que les relevés des actes civils.

Quant aux chiffres des colonies françaises donnés officiellement par l'Administration centrale, depuis 1831, toutes les épreuves auxquelles nous les avons soumis nous ont convaincu qu'ils sont presque tous exacts et supérieurs de beaucoup à l'idée qu'on s'en fait communément. Ils forment une collection précieuse, et, réunis à ceux que nous ont fournis, pour les colonies anglaises, les registres des esclaves, ils présentent de nombreuses données sur un sujet entièrement inédit et d'une haute importance dans les circonstances actuelles.

Indépendamment des signes qui confirment la certitude de leurs témoignages, il existe une grande présomption en faveur de leur exactitude: c'est que les recensements des esclaves devant servir de base à l'indemnité de leur affranchissement, les déclarations des maîtres sont garanties maintenant par un intérêt capital bien autrement puissant que celui d'échapper à l'impôt, en altérant la vérité de ces déclarations.

*Mouvements annuels des populations esclaves,
dans les colonies françaises.*

a. MARTINIQUE.

	Naisances.	Décès.	Excéd. des nais.	Excéd. de déc.
1834. . .	2,232	2,092	140	"
1835. . .	2,485	2,261	224	"
1836. . .	2,340	2,230	110	"
1837. . .	2,303	2,592	"	289
1838. . .	2,376	2,454	"	78
Tot. en 5 ans	11,736	11,629	474	367

b. GUADELOUPE.

1831. . .	2,060	2,012	48	"
1832. . .	2,558	1,671	887	"
1833. . .	2,588	2,373	215	"
1834. . .	1,810	1,974	"	164
1835. . .	1,894	2,175	"	281
1836. . .	1,891	1,792	99	"
1837. . .	1,857	1,883	"	26
1838. . .	2,246	2,732	"	486
Tot. en 8 ans	16,904	16,612	1,249	957

c. GUYANE.

1831. . .	679	693	"	14
1832. . .	508	736	"	228
1833. . .	484	672	"	188
1834. . .	392	540	"	148
1835. . .	424	443	"	19

COLONIES FRANÇAISES.

59

	Naisances.	Décès.	Excéd. des nais.	Excéd. des déc.
1836.	363	523	»	160
1837.	297	628	»	331
1838.	254	515	»	261
Tot. en 8 ans	3,401	4,750	»	1,349

d. BOURBON.

1832.	1,563	2,040	»	477
1833.	1,177	1,908	»	735
1834.	1,160	1,923	»	763
1835.	1,251	2,438	»	1,207
1836.	1,131	2,447	»	1,316
1837.	1,001	2,359	»	1,358
1838.	1,118	2,049	»	931
Tot. en 7 ans	8,397	15,184	»	6,787

En distribuant en masse, par années, les nombres ci-dessus, on arrive, pour les quatre colonies réunies, aux chiffres suivants, qui expriment les mouvements des populations esclaves dans les établissements d'outre-mer de la France, pendant cinq années récentes.

	Naisances.	Décès.	Excéd. des déc.
1834.	5,594	6,529	935
1835.	6,054	7,337	1,283
1836.	5,725	6,992	1,267
1837.	5,458	7,462	2,004
1838.	5,994	7,750	1,756
Totaux en 5 ans.	28,825	36,070	7,245
Moyenne annuelle	5,765	7,214	1,449

La part de chaque colonie, dans les nombres en masses qui viennent d'être rapportés, est exprimée par les chiffres suivants, qui donnent la moyenne de cinq années récentes.

	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.	Excédant des décès.
Martinique	2,347	2,326	21	»
Guadeloupe	1,940	2,111	»	171
Guyane	346	530	»	184
Bourbon	1,132	2,247	»	1,115
Année moyenne	5,765	7,214	21	1,470
Excédant réel des décès				1,449

Le recensement de 1835, le dernier qui soit général et complet, constate que la population esclave s'élevait dans chaque colonie aux nombres ci-après, dont nous établissons en regard la relation avec les naissances et les décès.

	Population esclave.	Rapp. des naissances à la population esclave.	Rapp. des décès à la population esclave.
Martinique	78,076	1 sur 33.3	1 sur 33.4
Guadeloupe	96,322	1 — 49.6	1 — 45.6
Guyane	16,592	1 — 48.	1 — 31.3
Bourbon	69,296	1 — 61.	1 — 30.8
Totaux	260,286	1 sur 45.1	1 sur 36.1

Ces différentes catégories de termes numéri-

ques donnent, par leur examen, la connaissance de faits d'économie sociale nouveaux et importants, et ils nous apprennent à quels phénomènes physiologiques ces faits doivent leur origine. En voici la récapitulation :

1° Dans les colonies anciennes et soumises à un ordre de choses régulier, telles que la Martinique, les mouvements de la population esclave varient très peu, et le nombre des naissances et des décès s'écarte à peine de la moyenne annuelle dans une période quinquennale. S'il n'en est pas ainsi à la Guadeloupe, c'est, nous le croyons, parce qu'à quelques époques on a omis les mouvements d'une ou plusieurs des petites îles dépendantes de cette colonie; ce qui atténue les nombres, sans toutefois rien changer aux rapports qu'ont entre eux les différentes espèces de mouvements que l'on veut comparer. La Guyane est de tous nos établissements celui où les variations sont les plus grandes. Dans certaines années, les naissances s'accroissent du double, et la mortalité de presque autant. Des défrichements nouveaux, l'isolement des ateliers au milieu des forêts, l'insalubrité des terres récemment conquises sur les marais; expliquent ces singulières anomalies. Quant à Bourbon, dont le climat favorable laisse pourtant les naissances de moitié au-dessous des décès, des causes d'un ordre différent produi-

sent ce triste résultat. Quand cette colonie adopta la culture de la canne à sucre, elle augmenta considérablement, par la traite, le nombre des esclaves qu'elle possédait, et elle acquit, de préférence pour ses travaux, des hommes plutôt que des femmes, et des hommes faits plutôt que des jeunes gens. Maintenant toute cette génération s'éteint par degrés, sans pouvoir en laisser une autre derrière elle; car, en 1835, sur 51,729 esclaves, de 14 à 60 ans, il y avait 35,655 hommes, et seulement 16,074 femmes, ou 31 pour 100. C'était bien cette cause et non le climat ou le régime qui produisait la prodigieuse mortalité des esclaves de Bourbon, comparativement aux naissances, puisque sur les 3,426 individus âgés de plus de 60 ans, on comptait 258 octogénaires et 28 nonagénaires, en tout 286, ou un sur 12 de ceux qui avaient dépassé leur 60^e année.

2^o Cependant on peut croire que toute la différence qui se trouve à Bourbon, entre le nombre des naissances et des décès, n'appartient point à l'exubérance de la population mâle; car, dans d'autres colonies, cette même différence existe, quoique les femmes y soient en plus grand nombre. Parmi les esclaves de 14 à 60 ans, on comptait, en 1835 :

A la Martinique . . .	23,435 hommes et 25,398 femmes.
A la Guadeloupe . . .	30,018 — 31,482
Totaux . .	53,453 hommes et 56,880 femmes.

Et néanmoins les naissances étaient souvent inférieures aux décès. Elles le sont à la Martinique deux années sur cinq, et à la Guadeloupe quatre années sur huit. A la Guyane et à Bourbon, elles le sont constamment.

Si l'on réunit ensemble toutes nos colonies, on reconnaît qu'en cinq ans, de 1834 à 1839, leur population esclave n'a eu que 28,825 naissances, tandis qu'elle a éprouvé une mortalité de 36,070 personnes. L'excédant des décès est de 7,245 pour la période quinquennale, et fait, pour l'année moyenne, une perte de 1,449 esclaves.

3° En comparant à la masse de la population esclave, le nombre des décès annuels qui la diminuent sans cesse, on acquiert la preuve que cependant cette mortalité n'est point extraordinaire, et qu'elle est semblable à celle des pays de l'Europe, ou même inférieure.

A la Martinique, elle est d'un sur 33, comme dans la Russie d'Europe en 1833, où sur 50 millions d'habitants, il mourait annuellement 1,552,000 personnes.

A la Guadeloupe, elle semble être d'un sur 45, comme en Allemagne.

A la Guyane, elle est d'un sur 31, comme en 1828 dans la Lombardie, où il y avait 74,172 décès sur 2,353,000 habitants.

A Bourbon, elle est d'un sur 30, comme en Danemark, dans les États Sardes et dans les anciennes provinces Vénitiennes.

Au total, la mortalité est pour les quatre colonies d'un esclave sur 36, terme semblable à celui de la Prusse en 1836, où il y avait 375,588 décès sur 13,837,000 habitants.

Conséquemment la dépopulation progressive des colonies, par la diminution graduelle du nombre des esclaves, n'a point pour cause, comme on le croit communément, une mortalité considérable de cette population. On ne peut le contester, puisque tous les pays de l'Europe, qui ont absolument la même mortalité proportionnelle que les esclaves coloniaux, éprouvent, chaque année, un accroissement très grand dans le nombre de leurs habitants. C'est donc nécessairement à la reproduction faible et insuffisante de la population esclave qu'il faut attribuer son déclin. Ce phénomène est trop important pour ne pas exiger des preuves détaillées.

4° A la Martinique, les naissances sont dans la proportion d'une naissance sur 33 esclaves, terme

identique avec celui donné en France par le mouvement de 1835; mais, à la Guyane, elles s'élèvent seulement à un 48°; à la Guadeloupe, à un 49°; et à Bourbon, à un 61°; ce qui constitue une fécondité moindre de moitié qu'en Prusse, dans une partie de l'Allemagne et dans presque toute l'Italie.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le nombre des femmes étant beaucoup moindre que celui des hommes dans deux de nos colonies, il vaut mieux, pour déterminer la fécondité des femmes esclaves, comparer à leur nombre, celui des enfants existants dans chaque établissement en 1836.

	Femmes esclav. de 14 à 60 ans.	Enf. n. esclaves au-dessous de 14.	Nombre d'enfants pour 100 femmes.
Martinique . . .	25,398	23,232	100 fem. 92 enf.
Guadeloupe. . .	31,482	27,567	100 88
Guyane.	5,441	3,635	100 68
Bourbon	16,074	14,141	100 88
Totaux	78,395	68,575	100 fem. 87 enf.

Conséquemment il s'en faut au total d'un huitième qu'il y ait autant d'enfants que de femmes nables parmi les esclaves des colonies. C'est à la Martinique, où l'esclavage est adouci par l'introduction d'une multitude de serviteurs dans l'intérieur des familles, que la fécondité des femmes

a les limites les moins étroites. Le terme en est très bas à la Guadeloupe et à Bourbon, et à la Guyane, il descend à ce point qu'il n'y a que 68 enfants sur 100 femmes, ce qui suppose qu'un tiers de celles-ci sont stériles.

On peut apprécier mathématiquement l'influence de l'esclavage sur la reproduction humaine, en comparant avec les termes du tableau ci-dessus ceux du tableau suivant, qui expose le nombre des femmes et des enfants de la population libre des colonies en 1836, et qui montre quelle proportion existait entre eux.

	Femmes libres de 14 à 60 ans.	Enfants libres au-dessous de 14 ans	Nombre d'enfants pour 100 femmes.
Martinique . .	12,900	12,416	100 fem. 96 enf.
Guadeloupe . .	10,669	9,736	100 92
Guyane	1,713	1,518	100 86
Bourbon . . .	10,533	13,420	100 128
Totaux . . .	35,815	37,090	100 f. 103 enf.

En comparant, dans chaque colonie, la fécondité des femmes libres et des femmes esclaves, on trouve des différences extraordinaires qu'il faut bien attribuer uniquement à la servitude, puisque les unes et les autres habitent les mêmes lieux, et sont soumises aux mêmes agents physiques. Voici le tableau de ces différences.

Cent femmes libres et un même nombre de femmes esclaves donnent naissance annuellement,

		Différence.
A la Martinique à	96 enfants libres, 92 — esclaves,	4.
A la Guadeloupe.	92 enfants libres, 88 — esclaves.	4.
A la Guyane. . .	86 enfants libres, 68 — esclaves,	18.
A Bourbon. . . .	128 enfants libres, 88 — esclaves.	40.
Dans les 4 colonies 400 femmes donnent naiss. à	402 enfants libres, 336 — esclaves,	66.

Ainsi 800 femmes, si elles étaient toutes libres, auraient 804 enfants, ou chacune un; mais la moitié de ces femmes étant esclaves, il en naît seulement 738. L'affaiblissement de la fécondité est de 66, ou d'un 12°. Il serait bien plus grand si on prenait les termes extrêmes pour établir la comparaison. Cent femmes libres ont à Bourbon 128 enfants; cent femmes esclaves n'en ont à la Guyane que 68. Comparativement aux premières, celles-ci sont donc à moitié stériles.

La diversité de la reproduction dans la classe libre manifeste le degré de salubrité de chaque colonie et la virilité de sa population. Cette diversité, dans la classe des esclaves, indique,

cutre l'action de ces causes, celle d'une servitude plus ou moins aggravée.

Quant à la population libre, sa multiplication est favorisée à Bourbon par le beau climat de cette île, située sous le tropique, et dont l'air n'est point corrompu par les exhalaisons des marais. Au contraire, elle est combattue à la Guyane par l'habitation des terres basses et par le voisinage des forêts inondées d'où s'exhalent des vapeurs délétères. Mais au-dessus de l'action du climat, et plus puissante encore, est d'un côté la liberté, et de l'autre l'esclavage. Telle est leur influence dont l'exacte mesure est donnée par ces chiffres officiels, que si la population libre de Bourbon était esclave à la Guyane, sa reproduction s'atténuerait de moitié, tandis que si la population esclave de la Guyane était transportée à Bourbon et affranchie de la servitude, sa fécondité s'augmenterait à ce point qu'elle deviendrait double de ce qu'elle est aujourd'hui.

Plus sont extraordinaires des faits d'économie sociale, plus il est nécessaire de les vérifier et de multiplier les témoignages qui les constatent. Nous devons donc produire en détail les mouvements de la population libre des colonies françaises, afin qu'en les comparant à ceux de la population esclave qui habite les mêmes lieux, on puisse acquérir toutes les preuves possibles

que les phénomènes que nous venons de signaler ont entièrement pour origine l'influence funeste de l'esclavage.

Mouvements de la population libre des colonies françaises. — Blancs et Affranchis.

a. MARTINIQUE.

	Naissances.	Décès.	Exced. des naiss.	Exced. des dec.
1831. . .	665	774	»	109
1832. . .	913	677	226	»
1833. . .	997	641	356	»
1834. . .	1,202	1,024	178	»
1835. . .	1,307	1,027	280	»
1836. . .	1,208	1,066	232	»
1837. . .	1,390	1,231	159	»
1838. . .	1,442	1,126	316	»
Tot. 5 d. ann.	6,639	5,474	1,165	109

b. GUADELOUPE.

1831. . .	763	696	67	»
1832. . .	877	658	219	»
1833. . .	956	839	117	»
1834. . .	963	887	76	»
1835. . .	1,092	916	176	»
1836. . .	1,076	928	148	»
1837. . .	1,113	1,030	83	»
1838. . .	1,087	1,279	»	192
Total de 5 ans.	5,331	5,040	291	192

C. GUYANE.

	Naissances.	Décès.	Excéd. des nais.	Excéd. des déc.
1831. . .	99	124	»	25
1832. . .	104	150	»	46
1833. . .	122	138	»	16
1834. . .	155	169	»	14
1835. . .	161	139	22	»
1836. . .	157	188	»	31
1837. . .	139	186	»	47
1838. . .	175	259	»	84
Total des 5 ann.	787	941	22	176

d. BOURBON.

1831. . .	1,120	640	480	»
1832. . .	1,115	637	478	»
1833. . .	1,191	662	529	»
1834. . .	1,224	642	582	»
1835. . .	1,359	794	565	»
1836. . .	1,495	847	648	»
1837. . .	1,420	780	640	»
1838. . .	1,372	929	443	»
Tot. des 5 ann.	6,870	3,992	2,878	»

Voici ces mêmes mouvements de la population libre de nos colonies distribuée en masses, par années, de 1831 à 1838 comprise. Nous nous bornons à rassembler les chiffres officiels des registres de l'état civil de chaque colonie, et à les totaliser.

COLONIES FRANÇAISES.

71

	Naissances.	Décès.	Exced. des naiss.	Exced. des déc.
1831. . .	2,647	2,234	413	»
1832. . .	3,009	2,122	887	»
1833. . .	3,266	2,280	986	»
1834. . .	3,544	2,722	822	»
1835. . .	3,919	2,876	1,043	»
1836. . .	4,026	3,029	997	»
1837. . .	4,062	3,227	835	»
1838. . .	4,076	3,593	483	»
Tot. d. 5 ann.	19,627	15,447	4,180	»
Moyenne. . .	3,926	3,090	836	»

Nous résumerons dans le tableau suivant les mouvements de la population libre de chacune de nos colonies, en groupant les termes numériques de manière à offrir la moyenne des cinq années les plus récentes.

	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.	Excédant des décès.
Martinique . .	1,328	1,095	233	»
Gadeloupe . .	1,066	1,008	58	»
Gayane	157	188	»	31
Bourbon. . . .	1,375	799	576	»
Totaux. . . .	3,926	3,090	867	31

En rapprochant le nombre des habitants libres de celui des naissances et des décès dans la même classe, on obtient les chiffres suivants, qui expriment les rapports d'après une moyenne de

cinq années assez peu éloignées pour représenter l'état actuel.

	Population libre.	Rapport des naissances à la population.	Rapport des décès à la population.
Martinique. . .	37,935	1 sur 28. 6.	1 sur 34. 7.
Guadeloupe . .	31,252	1 — 29. 3.	1 — 31. »
Guyane	5,056	1 — 32. »	1 — 29. 7.
Bourbon. . . .	36,803	1 — 26. 9.	1 — 45. 5.
Totaux. . .	111,066	1 sur 28. 3.	1 sur 36.

On nous pardonnera peut-être cette multitude de termes numériques, en considération des vérités nouvelles et importantes dont ils portent témoignage, et qu'ils établissent incontestablement. Voici leurs résultats exprimés le plus brièvement possible.

1° Dans la population libre, qui est composée de blancs et d'affranchis, il y a annuellement un excédant des naissances sur les décès montant en moyenne à 836 individus, tandis que dans la population esclave, il y a une perte annuelle de 1,449 personnes.

2° En dix années, l'accroissement de la population libre s'élèvera à plus de 8,000 individus, et équivaldra à un 14^e de cette classe; et au contraire, le décroissement des esclaves, par l'excès des décès sur les naissances, montera, en dix ans, à 14,500 personnes, faisant

un 18^e du nombre actuel de cette population.

3^o Maintenant, l'augmentation naturelle des habitants libres est annuellement d'un sur 110, et la perte des esclaves est d'un sur 180, dans le cours d'une année.

4^o Excepté à la Guyane, la population libre s'accroît partout, par le seul effet de la fécondité des femmes, qui est plus grande que la mortalité de cette partie des habitants. Cet accroissement est indépendant de celui que produit l'immigration ou l'augmentation du nombre des gens libres, par l'effet des affranchissements.

5^o Par contre, la population esclave diminue partout, attendu l'excédant des décès comparés aux naissances; excédant qui est constant à la Guyane et à Bourbon, fréquent à la Guadeloupe et non sans exemple à la Martinique.

6^o Cette diversité entre deux classes d'habitants vivant dans les mêmes lieux, et entre des colonies dont l'état physique, économique et social passe pour être semblable, constitue un phénomène très important, et d'où résultent des considérations qui se lient entièrement à notre sujet.

7^o En effet, la multiplication des individus libres prouve manifestement que ce n'est ni le climat, ni aucune influence locale, qui causent la stérilité des femmes esclaves, puisque ces agents

opéreraient pareillement sur les femmes blanches et sur les femmes affranchies.

8° Il faut donc attribuer aux circonstances inhérentes à l'esclavage, l'affaiblissement de la reproduction qui, dans la classe soumise à ce dur régime, empêche les naissances, à Bourbon et à la Guyane, de combler les lacunes causées par la mortalité annuelle, et qui, sans agir avec la même puissance à la Guadeloupe et à la Martinique, n'efface pourtant ces lacunes qu'à moitié.

9° Cette influence malfaisante semble avoir pour causes principales :

1° L'inégalité du nombre d'hommes et de celui des femmes à Bourbon et à la Guyane, d'où résultent, pour les uns un célibat forcé, et pour les autres une fécondité limitée par leur infériorité numérique.

2° Les obstacles qui s'opposent partout au mariage des nègres, et qui empêchent les mœurs et les habitudes de famille de se former, de se transmettre et de se propager.

3° Un concubinage passager et stérile si grand, qu'il n'y a nulle part de filles publiques, et si général, qu'il reproduit, sous l'empire des lois de l'Europe, la polygamie africaine.

4° Les avortements facilités par le climat, provoqués par des travaux pénibles, et multipliés

bien plus encore par des pratiques coupables qui tiennent lieu de l'infanticide, et qui dispensent de l'exposition des enfants, crimes des sociétés civilisées entièrement inconnus aux esclaves des colonies.

5° Le nombre considérable des nègres nouveaux qui, par exemple, à Bourbon, en 1827, formaient bien plus de la moitié des esclaves de cette île, et qui sont dédaignés comme des mésalliances par les négresses créoles.

Ces causes sont-elles particulières aux colonies françaises, et n'agissent-elles que sur leurs esclaves, ou bien les retrouve-t-on dans les établissements des autres puissances européennes? C'est ce qu'il importe d'éclaircir; car, dans ce dernier cas, au lieu d'être locales ou éventuelles, ces causes se montreraient à nous comme liées intimement à l'esclavage, et peut-être même comme ayant toujours agi depuis les siècles les plus reculés sur les populations malheureuses, soumises au joug pesant de la servitude personnelle.

En portant nos investigations sur les colonies anglaises, nous obtiendrons, si toutefois notre espoir n'est pas trompé, la solution de ces doutes et la confirmation péremptoire des résultats que nous a donnés la Statistique des colonies françaises.

SECTION II.

COLONIES ANGLAISES.

Pour établir les mouvements de la population esclave des colonies anglaises, nous avons eu recours aux tableaux qui, dans la Statistique officielle de l'Angleterre, font connaître les naissances, les décès et les mariages des établissements britanniques des deux Indes; mais en décomposant les chiffres qui en expriment les nombres, et en les comparant aux populations recensées, à des époques correspondantes, leur défectuosité est devenue évidente, et nous avons acquis des preuves multipliées de l'impossibilité d'en tirer des notions dignes de foi. Les causes de l'imperfection de ces documents tiennent à ce que les registres des actes civils sont confiés, dans les colonies anglaises, aux pasteurs des sectes religieuses qui partagent les habitants, et qu'étant facultatifs, on ne peut en attendre ni exactitude ni régularité.

A défaut de cette source d'informations, nous en avons trouvé une autre dans les tableaux des recensements triannuels dressés par l'autorité, en conformité de la loi sur l'enregistrement des esclaves dans chaque colonie. Leurs éléments

étant recueillis par une administration munie de pouvoirs coercitifs, on a pu les rassembler dans chaque colonie, et suivre ce travail pendant une période assez longue, pour donner des moyens de vérification. Voici ces éléments numériques, tels que les fournissent les relevés des registres tenus dans chaque établissement colonial de l'Angleterre depuis 1819.

Mouvements des populations esclaves des colonies anglaises.

a. JAMAÏQUE.

	Naissances	Décès.	Excéd. des nais.	Excéd. des dec.
1820. . .	24,346	25,104	»	758
1823. . .	23,249	26,351	»	3,102
1826. . .	23,026	25,170	»	2,144
1829. . .	21,728	25,137	»	3,409
Total en 12 ans	92,349	101,762	»	9,413

b. DÉMÉRARI ET ESSÉQUIBO.

1820. . .	4,868	7,140	»	2,272
1823. . .	4,512	7,188	»	2,676
1826. . .	4,494	7,634	»	3,140
1829. . .	4,684	5,731	»	1,047
1832. . .	4,086	7,016	»	2,930
Total en 15 ans	22,644	34,709	»	12,065

c. TRINITAD.

	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décs.
1819. . .	1,408	2,769	»	1,361
1822. . .	1,488	2,404	»	916
1823. . .	1,636	1,755	»	119
1828. . .	1,469	1,846	»	337
Total en 12 ans	6,001	8,774	»	2,773

d. TABAGO.

1827. . .	334	398	»	64
1828. . .	369	538	»	169
1829. . .	374	531	»	157
1830. . .	320	508	»	188
1831. . .	341	515	»	174
1832. . .	306	551	»	245
Total en 6 ans.	2,044	3,041	»	997

e. SAINT-VINCENT.

1822. . .	2,656	4,205	»	1,549
1825. . .	1,852	2,106	»	254
1828. . .	1,829	2,120	»	291
1831. . .	1,781	2,266	»	485
Total en 12 ans.	8,118	10,697	»	2,579

f. SAINTE-LUCIE.

1819. . .	729	1,993	»	1,264
1822. . .	924	1,334	»	410
1825. . .	1,207	1,039	168	»
1828. . .	1,193	1,002	192	»
1831. . .	1,130	1,048	82	»
Total en 15 ans.	5,183	6,416	442	1,674

g. NÉVIS.

Périodes de 3 ans.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des déc.
1822. . .	1,064	1,222	»	158
1825. . .	665	693	»	28
1828. . .	638	629	9	»
1831. . .	643	679	»	36
Total en 12 ans.	3,010	3,223	9	222

h. MONTSERRAT.

1821. . .	610	597	13	»
1824. . .	602	613	»	11
1827. . .	642	529	113	»
Total en 9 ans.	1,854	1,739	126	11

i. SAINT-CHRISTOPHE.

1822. . .	2,319	2,839	»	520
1825. . .	1,666	1,691	»	25
1828. . .	1,706	1,603	103	»
1831. . .	1,628	1,515	113	»
Total en 12 ans	7,319	7,648	216	545

Nous récapitulerons ces chiffres dans le tableau suivant ; nous chercherons ensuite quelles en sont les moyennes annuelles, et enfin dans un troisième résumé, nous comparerons aux populations esclaves des colonies anglaises leurs naissances et leurs décès, et la quantité annuelle

du décroissement qu'elles éprouvent, par l'excédant de la mortalité sur la reproduction.

Tableau récapitulatif des mouvements de la population esclave dans les colonies anglaises.

	Périodes.	Nais-ances.	Décès.	Excédant des nais-.	Excédant des décès.
	—	—	—	—	—
	ans.				
Jamaïque.	12	92,349	101,762	»	9,413
Démérari, Esséquibo	15	22,644	34,709	»	12,065
Trinidad	12	6,001	8,774	»	2,773
Tabago.	6	2,044	3,041	»	997
Saint-Vincent	12	8,118	10,697	»	2,579
Sainte-Lucie.	15	5,183	6,416	»	1,233
Névis.	12	3,010	3,223	»	213
Montserrat.	9	1,854	1,739	115	»
Saint-Christophe . . .	12	7,319	7,648	»	329
Totaux.	11 ½	148,522	178,009	115	29,602

En onze ans et demi, la perte de la population esclave a été de :

29,487 indiv., par l'excédant des décès sur les naiss., et de
10,787 — par les affranchissements.

40,274 individus.

La perte par l'excédant des décès est d'un 17^e de la population moyenne.

Celle par les affranchissements est d'un 50^e.

La perte totale s'élève d'un 12^e à un 13^e.

Plusieurs de ces termes sont beaucoup plus bas

que la réalité; et, par exemple, la Jamaïque, dont la perte annuelle n'était portée, en 1820, qu'à 758 esclaves, éprouvait un déficit de 7,000, il y a trente ans, et M. de Humboldt a, comme nous, recueilli cette évaluation, qui était de toute notoriété publique aux Antilles.

Tableau récapitulatif des mouvements moyens et annuels de la population esclave des colonies anglaises.

	Period.	Population	Naiss. moy.	Dec. moy.	Excéd.	Excéd.
	—	moyenne.	annuelle.	annuel.	des naiss.	des déc.
	Ans.					
Jamaïque	12	333,010	7,696	8,480	»	784
Démérari, Esséquibo	15	71,742	1,510	2,314	»	804
Trinidad	12	23,788	500	731	»	231
Tatago	6	12,405	311	507	»	166
Saint-Vincent	12	23,682	675	891	»	216
Sainte-Lucie	15	14,436	346	428	»	82
Névis	12	9,118	251	269	»	18
Montserrat	9	6,460	205	193	12	»
Saint-Christophe	12	19,520	610	640	»	30
Totaux	11 $\frac{1}{2}$	514,161	12,134	14,453	12	2,331
						Perte effective. 2,319

En 11 ans et demi la perte moyenne, annuelle et totale a été de :

2,313 indiv., par l'excédant des décès sur les naiss., et de
949 — par les affranchissements.

3,262 — par l'une et l'autre de ces causes, agissant pendant une année moyenne.

*Rapports des mouvements de la population esclave
des colonies anglaises avec la masse de cette
population, calculés d'après une moyenne de
12 années.*

	Naissances.		Décès.		Décroiss. ann.	
	escl.		—		—	
Jamaïque.	1	sur 43	1	sur 33	1	sur 425
Démérari, Esséquibo.	1	47	1	31	1	89
Trinidade	1	47	1	32	1	103
Tabago	1	38	1	24	1	75
Saint-Vincent.	1	35	1	26	1	110
Sainte-Lucie.	1	42	1	33	1	176
Névis.	1	36	1	34	1	760
Montserrat.	1	31	1	33	1	"
Saint-Christophe.	1	32	1	31	1	650
Termes généraux.	1	sur 42	1	sur 31	1	sur 222

Voici les résultats sommaires de ces tableaux :

Dans les neuf principales colonies anglaises d'Amérique, en l'espace de moins de 12 ans, la population esclave, s'élevant à 514,000 personnes, a éprouvé 178,000 décès, qui n'ont été réparés partiellement que par 148,500 naissances. La perte totale, pour ces douze années, a été de 29,487 individus.

Il y a eu, année moyenne, 12,134 naissances, et 14,453 décès. Chaque année, la mortalité a excédé la reproduction de 2,319 personnes.

Chaque naissance correspond à 21 femmes de

tout âge, tandis que ce rapport est en France de 1 à 17, en Allemagne de 1 à 13, en Italie de 1 à 11 et demi.

C'est en calculant la moyenne de toutes les colonies anglaises réunies qu'on trouve une naissance annuelle pour 42 esclaves; mais à la Jamaïque, ce rapport est comme un à 43, et il descend à 47 à la Trinidad, à Démérari et à Esséquibo. Ce n'est que dans les petites îles, Montserrat et Saint-Christophe, où l'esclavage est plus rapproché de la domesticité, que la fécondité des femmes s'accroît, sans néanmoins combler entièrement les lacunes laissées dans la population par l'excédant des décès.

La proportion des naissances à la population esclave est la même dans les Antilles anglaises et françaises; elle a pour terme un 42^e dans les premières et un 43^e dans les secondes; elle s'élève à un 45^e dans ces dernières, en y joignant l'île de Bourbon. Cette identité de résultats obtenus de sources si diverses, de chiffres recueillis dans 13 colonies différentes, formant une chaîne d'îles de 200 lieues au milieu de l'Atlantique équatorial, cette identité prouve irréfragablement que dans tout l'Archipel américain l'esclavage a les mêmes effets, et réduit partout la reproduction humaine d'à peu près 25 pour cent.

Mais, par un contraste imprévu, tandis qu'il

atténuée ainsi le nombre des naissances, il n'exerce sur la mortalité qu'une influence beaucoup moins grande. Le maximum des décès, un sur 24 ou 26, n'a lieu que dans les deux îles de Tabago et de Saint-Vincent. Dans les sept autres, on compte au moins 31 esclaves pour chaque mort. Ce terme est néanmoins plus élevé que dans les colonies françaises, où la mortalité des esclaves ne dépasse pas un sur 36; et cette différence est justifiée par le fait avéré que la servitude est plus dure dans les possessions anglaises que dans les nôtres.

Nous avons montré précédemment que parmi les colonies de la France, la Guyane et Bourbon sont les seules où les décès surpassent constamment les naissances, et qu'à la Guadeloupe et à la Martinique, leur excédant n'a lieu que pendant la moitié du temps. Dans les colonies anglaises, qui contiennent deux fois autant d'esclaves, l'excès de la mortalité constitue l'état ordinaire des choses. Montserrat excepté, tous les autres établissements anglais de l'Amérique tropicale perdent annuellement un nombre d'esclaves plus ou moins grand, qui ne sont point remplacés par un nombre suffisant d'enfants nouveau-nés. Le décroissement de la population produit chaque année par cette cause est d'un 89^e à Démérari et d'un 75^e à Tabago. Ainsi l'exemple

d'une colonie où l'esclavage s'éteindrait entièrement de lui-même n'est pas éloigné de nous de plus des trois quarts d'un siècle.

Il faut donc reconnaître que, dans les colonies de l'Angleterre comme dans celles de la France, l'esclavage a pour effet :

1° Une grande et continuelle atténuation de la reproduction, qui laisse les décès surpasser considérablement le nombre des naissances, et qui amène graduellement l'extinction de la population esclave dans un avenir plus ou moins prochain.

2° Une mortalité plus grande d'un quart en sus que celle qui a lieu en France et dans la plus grande partie de l'Europe, et dont le terme excède annuellement d'un 6^e celui des décès parmi les populations libres des colonies françaises.

Les naissances ne s'élèvent dans les Antilles anglaises qu'à $2 \frac{1}{2}$ pour 100 esclaves; tandis qu'elles sont en Europe de 3 à 4 pour 100 habitants.

La mortalité est de 3 sur 100 esclaves, au lieu qu'elle est réduite à 2 ou 2 et demi au plus parmi les populations européennes.

Ces phénomènes sociaux, révélés et constatés pour la première fois, sont une acquisition importante pour la science de l'économie politique. Ils montrent quelle puissance est exercée sur les populations par le régime de la servitude, et

quels heureux effets sont produits par le régime de la liberté personnelle.

Nous avons espéré que la Statistique de Cuba, publiée par notre savant ami, Ramon de la Sagra, nous aurait donné le moyen de comparer les mouvements de la population de cette grande colonie avec ceux des Antilles françaises et anglaises ; mais nous avons reconnu, avec beaucoup de regret, que les chiffres qui lui ont été fournis par des documents qui passent pour authentiques ont été indubitablement falsifiés. Il suffit de les répéter pour en donner la preuve.

Mouvements de la population de Cuba en 1827.

	Naisances.	Décès.	Excéd. des naisances.
Blancs. . . .	12,928	6,632	6,296
Affranchis. .	4,826	2,952	1,874
Popul. libre.	17,754	9,584	8,170
Esclaves. . .	12,729	7,081	5,648
Totaux . . .	30,483	16,665	13,818

Rapport de ces mouvements à la population.

Popul. par classes.	Naisances.	Décès.	Accroissem.
Blancs. . .	1 sur 24	1 sur 47.6	1 sur 49
Affranchis	1 sur 22	1 sur 36	1 sur 57
Pop. libre	1 sur 23.5	1 sur 43.6	1 sur 51
Esclaves.	1 sur 21.6	1 sur 40.5	1 sur 50
Totaux. . .	1 sur 23.1	1 sur 42.2	1 sur 51

Nous avons sous les yeux le tableau des mouvements de presque tous les pays de l'Europe et d'une partie des contrées de l'Amérique, et il ne s'y trouve aucun rapport numérique semblable. Sans doute, dans les anciennes provinces Vénitiennes, en Toscane, en Lombardie, les naissances s'élèvent à un 23^e ou à un 24^e de la population sédentaire, et non compris les nombreuses garnisons autrichiennes; mais, à l'encontre de cette fécondité, les décès sont très multipliés, et la mortalité est du 30^e de la population. Il n'y a point d'exemple, quant aux populations esclaves, d'une reproduction s'élevant au 21^e des habitants et moitié plus grande que le nombre des décès; et pareillement, il n'y a point de colonie dans l'un et l'autre hémisphère, qui présente parmi ses esclaves des mouvements annuels plus favorables que parmi les affranchis; ce qui implique, contradictoirement à tous les faits acquis, que le sort des premiers est meilleur que celui des seconds.

Il est évident que le document que nous venons d'analyser a été dressé dans l'intention de dérober par un nombre de naissances exagéré, et par un nombre de décès amoindri, la quantité de nègres de traite introduits dans la colonie.

La réalité des choses diffère immensément de l'apparence qu'elles ont reçue de ces falsifications.

En 1802, lors du séjour de M. Humboldt à Cuba, c'était un fait de toute notoriété, que la perte des ateliers d'esclaves s'élevait annuellement à 8 sur 100. Si à cette donnée on en joint une autre très vraisemblable, celle que la reproduction est, parmi les esclaves de Cuba, comme dans les autres Antilles, d'un 43^e, on obtient les corrections suivantes, qui nous paraissent devoir se rapprocher beaucoup de la vérité.

	Naisances.	Décès.	Décroissem. ann.
Esclaves. . .	6,670	22,933	16,263
—	1 sur 43 nègres.	1 sur 12.5	1 sur 17.6

La reproduction serait à ce compte moitié moins grande et les décès trois fois plus multipliés que d'après le document relaté ci-dessus. Non seulement il n'y aurait pas un accroissement annuel de 5,648 esclaves, par l'excédant des naissances sur les décès; mais au contraire, il y aurait un déficit de 16,263, par l'excédant de la mortalité sur les naissances.

Il serait fort intéressant de constater si les errements de ce calcul nous ont révélé avec justesse les nombres qu'on a déguisés.

On pourrait croire, que tous les termes numériques que nous venons de rapporter appartenant à des époques assez récentes, l'état normal

des populations s'y trouve altéré par l'approche de l'émancipation des esclaves ou par les effets du commencement d'exécution de cette immense entreprise. On pourrait attribuer l'affaiblissement de la reproduction de cette classe d'habitants à des mesures restrictives dans les relations des deux sexes; et il ne paraîtrait point invraisemblable d'accuser de leur grande mortalité les travaux excessifs dont on les aurait surchargés, dès qu'on aurait prévu leur prochain affranchissement. Ces suppositions sont sans fondement, et seront tout-à-fait détruites par les chiffres ci-après, qui donnent les mouvements de la population esclave à des époques reculées, entièrement en dehors de toutes les causes actuelles de perturbation.

. Nous empruntons ces chiffres à d'anciens recensements de la Martinique, à des documents parlementaires de la Grande-Bretagne, et au rapport de James Robertson, officier public en fonction à Démérari.

Nous avons concouru nous-même à l'exécution des dénombrements de la Martinique, sous l'autorité de M. de Laussat, alors préfet colonial, et l'administrateur le plus habile, comme le magistrat le plus intègre que nous ayons connu, autrefois, dans les pays d'Outre-mer,

*Mouvements anciens des populations esclaves.**a. MARTINIQUE.*

	Naisances.	Décès.	Excédant des nais.	Excédant des décès.
1804.	1,552	2,495	"	943
1805.	1,507	2,407	"	900
1806.	1,538	2,202	"	664
1807.	1,479	2,285	"	806
Totaux en 4 ans.	6,076	9,389	"	3,313

b. LA GRENADE.

1809 à 1813. . .	2,028	4,547	"	2,519
------------------	-------	-------	---	-------

c. LA TRINITAD.

1811.	513	742	"	189
---------------	-----	-----	---	-----

d. DÉMÉRARI.

1817 à 1820. . .	4,818	7,140	"	2,322
------------------	-------	-------	---	-------

Mouvements en masses, par périodes, des populations esclaves.

	Périodes.	Naisances totales.	Décès.	Excéd. des nais.	Excédant des décès.
Martinique . . .	4 ans.	6,076	9,389	"	3,313
Grenade	4	2,028	4,547	"	2,519
Trinidad	1	553	742	"	189
Démérari	3	4,818	7,140	"	2,322
Totaux.	12 ans.	13,475	21,818	"	8,348

Année moyenne.

	Population moyenne.	Naissances.	Décès.	Excédant des naiss.	Excédant des déc.
Martinique . . .	81,746	1,519	2,347	"	828
Grenade	25,114	507	1,136	"	629
Trinitad	21,143	543	742	"	189
Démérari	77,398	1,606	2,380	"	774
Moyenne	205,401	4,185	6,605	"	2,420

Rapports des naissances et des décès à la population esclave.

	Naissances.	Décès.	Perte annuelle.
Martinique. . . .	1 sur 53	1 sur 34	1 sur 99
Grenade	1 50	1 22	1 40
Trinitad	1 39	1 29	1 110
Démérari.	1 48	1 32	1 100
Moyenne.	1 sur 49	1 sur 31	1 sur 85

A une époque plus reculée, à la Guyane hollandaise, c'était bien pire encore. Le capitaine Stedman rapporte (a) qu'en 1776, il fallait pour entretenir la population esclave de Surinam, au nombre de 75,000 individus, une importation annuelle de 2,500 nègres, qui formaient la cargaison de neuf à dix navires, à raison de deux cent cinquante chacun. Le déficit laissé chaque année par l'excédant des décès sur les

(a) Tome III, page 80.

naissances, s'élevait donc à ce terme. C'était une perte d'un sur 30, qui se renouvelait perpétuellement, et qui était triple de celle qu'éprouve maintenant Démérari, autre colonie d'origine hollandaise, située comme Surinam au milieu des forêts de la Guyane. Si l'on admet que dans celle-ci, comme dans l'autre, il y avait une naissance sur 47 esclaves, le nombre total n'en dépassait pas 1,600, et il fallait que les décès montassent à 4,100 ou un 18^e de la population esclave, car une perte annuelle de 2,500 suppose cette effrayante mortalité.

Sans tenir compte de ce fait, et en se référant uniquement aux chiffres qui le précèdent, et qui appartiennent tous à des papiers d'État, on voit que les naissances étaient, il y a 40 à 50 ans, bien moins nombreuses encore qu'elles ne le sont aujourd'hui parmi les esclaves. Elles variaient dans les colonies françaises et anglaises d'un 39^e à un 53^e, tandis que maintenant leurs limites extrêmes sont un 31^e et un 47^e. A la Martinique, les nouveau-nés, qui forment à présent un 33^e de cette classe, n'en excédaient pas un 53^e, de 1804 à 1807. L'amélioration est presque de deux cinquièmes. Mais, à Démérari, la proportion n'a pas changé.

Quant à la mortalité, elle est toujours la même; et le temps n'a point contribué, comme en Eu-

rope, à la diminuer progressivement, en raison de la marche de la civilisation et de la tendance des sociétés vers un meilleur état de choses.

S'il fallait une preuve de plus, un dernier témoignage, pour établir que le régime de l'esclavage est bien réellement l'origine et la cause de l'étrange phénomène d'une reproduction incomplète, on la trouverait dans les tableaux suivants, qui enseignent quels étaient, à d'anciennes époques, les mouvements de plusieurs populations libres, et qui ne laissent reconnaître, parmi elles, aucun indice d'une pareille influence.

Ces tableaux ont été exécutés, par les administrations locales, d'après les registres de l'état civil de chaque colonie.

Mouvements anciens des populations libres, dans les colonies françaises et anglaises.

a. GUADELOUPE.

	Popul. annuelle.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naissances.	Excéd. des décès.
1820. . .	23,244	816	694	122	»
1821. . .	19,406	798	722	76	»
1822. . .	20,617	739	637	102	»
1823. . .	20,328	844	757	87	»
1824. . .	20,916	794	674	120	»
Totaux		3,991	3,484	507	»

b. BOURBON.

	Popul. annuelle.	Naissances.	Décès.	Excédant des naiss.	Excédant des déc.
1818. . .	19,752	770	347	423	»
1819. . .	20,175	738	423	315	»
1820. . .	20,490	879	420	459	»
1821. . .	20,953	827	465	362	»
1822. . .	21,331	926	449	477	»
1823. . .	21,811	925	540	385	»
1824. . .	22,198	905	558	347	»
Totaux. . .		5,970	3,202	2,768	»

Mouvements par année moyenne.

	Population moyenne.	Naissances.	Décès.	Excédant des naiss.	Excéd. des déc.
Guadeloupe . 5 ans	20,902	799	697	102	»
Bourbon. . . 7	20,960	854	458	396	»
Totaux . . 12 ans	41,862	1,653	1,155	498	»

Rapport des naissances et des décès aux populations libres, blanche et affranchie.

Décroiss. ann.

Guadeloupe .	1 naiss. sur 26 h.	1 décès sur 30.	1 sur 209.
Bourbon. . .	1 — 25	1 — 45.	1 55.
Moyenne ann.	1 naiss. sur 25 h.	1 décès sur 36.	1 sur 84.

Ainsi, il y a 20 ans, dans deux colonies fran-

çaises, habitées par près de 42,000 personnes libres, on comptait 4 naissances sur 100 individus des deux sexes, fécondité égale à celle des pays de l'Europe les plus favorisés. Les décès étaient absolument dans la même proportion qu'aujourd'hui; il y en avait un sur 36 habitants libres, ce qui constitue une durée de la vie plus longue qu'en Italie. Les naissances excédaient constamment le nombre des décès, dans le rapport d'un sur 84 personnes; ce qui permettait de supposer qu'il ne fallait pas 59 ans, à la population de la Guadeloupe et de Bourbon, pour atteindre le terme de son doublement. Cet espoir est un peu moins grand aujourd'hui, les naissances étant devenues moins nombreuses; mais néanmoins, il n'y a rien de commun entre cet état de choses et celui qui résulte des mouvements de la population esclave, soit actuellement, soit à d'anciennes époques; et il faut reconnaître qu'autrefois, comme maintenant, l'influence de la liberté, comme celle de la servitude, exerçaient la même action sur la vie humaine, et agissaient avec une puissance exactement semblable, soit à l'égard de sa durée, ou de sa reproduction.

Des faits numériques correspondants nous sont fournis par les mouvements des populations libres des colonies anglaises, à des époques déjà éloignées.

MOUVEMENTS.

	Époque.	Popul. libres.	Naissances	Décès.	Excédant des naiss.	Excéd. des déc.
Antigues. . .	1832	5,875	193	136	57	»
Barbade . . .	1829	20,105	864	850	14	»
Tabago. . . .	1832	1,280	39	29	10	»
Maurice . . .	1832	28,207	959	687	272	»
Totaux . . .	5 ans.	55,467	2,055	1,702	353	»

Rapport des naissances et des décès à la population libre.

	Naissances.	Décès.	Accroiss. annuel.
Antigues. . .	1 sur 31 hab.	1 sur 43.	1 sur 100
Barbade . . .	1 — 24	1 — 24.	« — »
Tabago. . . .	1 — 33	1 — 44.	1 — 128
Maurice . . .	1 — 30	1 — 41.	1 — 105
Moyenne. . .	1 sur 27 hab.	1 sur 32. 5.	1 sur 155

Ces nombres témoignent que parmi les habitants libres des colonies anglaises, la reproduction annuelle est d'un sur 27, tandis que parmi les esclaves, elle est d'un sur 42. La mortalité est seulement un peu moins grande que dans cette dernière population; mais c'est parce qu'aux époques ci-dessus, des épidémies extraordinaires eurent lieu à la Barbade, et doublèrent pour ainsi dire le nombre habituel des décès. Dans les autres colonies, les blancs et les gens de couleur réunis ne perdirent que d'un 41^e à un 44^e de leur

population ; ce qui est le terme des contrées dont le climat protège le plus efficacement l'existence des hommes.

Cette multitude de faits numériques, tirés des documents officiels de la France et de l'Angleterre, établissent que les perturbations apportées maintenant par le régime de l'esclavage dans les mouvements des populations qui y sont soumises, existaient autrefois, comme aujourd'hui ; qu'elles sont communes à toutes les colonies des différentes puissances européennes, dans l'un et dans l'autre hémisphère ; qu'elles sont conséquemment inhérentes à l'esclavage colonial, et qu'on ne peut les attribuer à d'autres causes, puisqu'elles n'agissent point dans les mêmes lieux, aux mêmes époques, et sous l'action des mêmes agents physiques, sur les populations jouissant de la plénitude de leur liberté.

En effet, ces populations se reproduisent chaque année, en tous temps et en tous lieux, comme en Europe, par 3 naissances et demie sur 100 personnes, tandis que parmi les esclaves, il s'en faut de beaucoup qu'il y en ait 2 et demie sur le même nombre.

Dans cette classe d'habitants, la mortalité excédant constamment la reproduction, il s'ensuit que la population esclave diminue sans cesse, dans toutes les colonies, depuis que la traite des



négres ne pourvoit plus au remplacement des individus dont les décès excèdent le nombre des naissances. Le déficit annuel, qui est ainsi produit, varie selon les lieux et les temps. Dans son maximum, il est à la Guyane d'un 80° de la population esclave; à Tabago d'un 75°; à Bourbon d'un 62°; et à la Grenade, il s'est même élevé, de 1809 à 1813, au terme effrayant d'un 40°.

Ces nombres donnent la mesure de l'avenir qui, au moment de l'émancipation, restait à l'esclavage dans chaque colonie anglaise, par le seul effet d'une reproduction atténuée, impuissante pour égaler le chiffre des décès. On a constamment, et jusqu'à présent, méconnu l'action de cette cause. On savait bien que la population périssait, mais on l'attribuait à la grande et excessive mortalité des esclaves, et l'on n'avait point interrogé le nombre des naissances, dont la singulière infériorité aurait bien mieux expliqué les progrès de la dépopulation. Personne n'ignore cependant que, parmi les animaux, les espèces les plus rapprochées de l'homme, par leur instinct, perdent la faculté de se reproduire dès qu'on les prive de leur liberté. On devait donc présumer que cette stérilisation s'étend jusqu'aux races humaines qui vivent dans la servitude; et, en effet, l'esclavage se consume de lui-même, et doit s'éteindre comme l'incendie.



quand il a tout dévoré. On dirait que Dieu n'a pas voulu qu'un si grand fléau se perpétuât, et que, pour y mettre un terme, il a changé l'ordre de la nature, et frappé de stérilité les femmes qui devaient l'alimenter éternellement par de nouvelles générations.

Ce n'est point la première fois que ce phénomène, pour ainsi dire providentiel, apparaît dans l'histoire. Les Ilotes de Sparte, qui fournirent 35,000 combattants à l'armée des Grecs triomphante à Platée, devaient former une population d'esclaves aussi nombreuse que celle de nos colonies, et elle disparut de la scène du monde, s'affaissant sous le poids de ses fers et sous le lourd fardeau de la servitude. Rome, au déclin de son empire, abandonna la culture de l'Italie à des esclaves, et quoiqu'on en vendit jusqu'à 10,000 en un seul jour (1) dans les mille marchés qui les lui fournissaient, ses campagnes devinrent désertes aussitôt que la victoire eut cessé d'alimenter cet odieux trafic. Cette foule d'hommes n'avait fait que passer, sans laisser après elle aucune génération, aucune trace de son existence sur la terre.

La population de la France n'a doublé que trois fois en 1870 ans, depuis la conquête romaine; elle a donc mis 623 ans à s'augmenter jusqu'au double, tandis qu'elle pouvait s'accroître

(1) Strabon, lib. 14.

à ce point en 32 ans, en suivant l'ordre naturel, et doubler ainsi 59 fois. En s'accroissant seulement comme elle le fait maintenant, avec un degré de lenteur qui excède celui de l'accroissement de tous les autres peuples de l'Europe, il ne lui eût pas fallu plus de 375 ans pour opérer chacun de ces doublements. Si ses progrès ont exigé cinq fois plus de temps, c'est qu'ils ont été retardés par la triple période d'esclavage imposée tour à tour par les Romains, les barbares du Nord et la féodalité; et que, pendant dix-sept siècles, la reproduction n'a pas cessé d'être atténuée par le fatal régime de la servitude, quelles que fussent les dénominations de ceux qui y étaient soumis (a).

Enfin, pour terminer par un exemple dont les annales de quarante siècles portent témoignage, la population primitive de l'Afrique, qui est distincte et séparée de toute autre par son type spécial, n'a jamais débordé sur les pays voisins; elle ne les a jamais subjugués par de grandes armées, comme celles des Assyriens, des Égyptiens, des Perses, ou envahis par d'immenses transmigrations, comme celles des Scythes, des Arabes, et de ce Nord de l'Europe, que, dans leur étonnement de son effrayante fécondité, les historiens du moyen-âge ont nommé la

(a) Servi, Serviles, Serfs, Lidi, Lazzis, Tributaires, Paysans, Vilains, Mainmortables, etc.

Matrice de l'espèce humaine. Si, par une exception unique, les habitants de la Nigritie ne se sont point répandus ainsi sur les autres régions du continent africain, c'est que l'esclavage en a toujours tari les générations dans leurs sources, et que, courbés, depuis leur apparition sur la terre, sous le joug du despotisme et sous le poids des chaînes de la servitude, c'est parcimonieusement et à regret qu'ils transmettent leur existence à leurs enfants, et qu'ils leur lèguent, avec une vie incertaine, toutes les douleurs de l'esclavage, qui en abrègent encore la durée.

En voyant ce fléau attaquer ainsi le genre humain dans sa reproduction, retrancher sans cesse de chacune de ses générations une multitude immense, l'arrêter dans les progrès qui devraient lui faire peupler les vastes solitudes du globe, condamner tantôt un sexe au célibat, tantôt un autre à la stérilité; exténuer par degrés les populations, en refusant de réparer leurs pertes par un nombre de naissances égal à celui des décès; réclamer partout, pour continuer de subsister, des tributs étrangers, homicides, comme ceux du Minotaure; traîner à sa suite l'abrutissement, les haines profondes, les vengeances mystérieuses et féroces, on est tenté de croire que l'esclavage est ce génie du mal que les peuples de l'Orient adorent et sanctifient, tant sa puissance

leur paraît redoutable ; et il semblerait que l'antiquité a voulu nous transmettre son image symbolique dans ce vieux roi divinisé qui dévorait ses enfants, et ne voulait en sacrifice, sur ses autels, d'autres victimes que des hommes.

RÉSUMÉ.

L'esclavage a été établi et alimenté, dans les colonies européennes des deux Indes, par le trafic d'hommes, connu sous le nom de Traite des nègres.

Au moment de la révolution française, ce commerce inique introduisait annuellement, dans ces colonies, 74,000 esclaves, dont presque la moitié étaient importés légalement ou illicitement dans nos établissements d'Amérique.

La traite a duré plus de 320 ans ; elle n'a pas tiré d'Afrique moins de 12,000,000 de nègres, qui, vendus au prix moyen de 500 fr. chacun, ont donné au commerce des différentes puissances maritimes de l'Europe une valeur de six milliards au moins.

C'est à ce prix que les colonies ont été peuplées de cultivateurs africains, qui, avec leur dépendance, forment maintenant les populations ci-après énumérées.

	Affranchis.	Esclaves.	Totaux.
Colonies de la France. .	35,768	275,808	311,576
— de l'Angleterre .	139,815	728,805	868,620
— de l'Espagne . .	233,781	321,182	554,963
— de la Hollande .	12,608	72,963	85,571
— Dan. et Suède. .	3,923	4,364	8,287
Totaux	426,336	1,445,258	1,871,594
Haïti, par aperçu . . .	600,000	»	600,000
Total général. . .	1,026,336	1,445,258	2,471,594

En diminuant de ces nombres la participation de la race blanche dans la procréation des individus de sang mêlé, on voit qu'il a fallu introduire dans les colonies six noirs d'Afrique pour leur donner chacun des affranchis et des esclaves dont elles sont peuplées. Cette perte de 600 pour cent a pour causes la grande mortalité des nègres nouveaux et l'impuissance des esclaves d'égalier par le nombre des naissances celui des décès de chaque année.

Le déficit produit par une reproduction insuffisante pour accroître progressivement la population esclave, ou seulement pour la maintenir stationnaire, est un fait certain dont des preuves multipliées sont acquises par les mouvements des colonies françaises et anglaises, constatés officiellement à des époques récentes et anciennes.

L'infériorité notoire et considérable de la fé-

condité des femmes esclaves est mise hors de doute, par la comparaison du nombre de leurs enfants et de celui des femmes libres. En prenant les termes extrêmes de deux colonies, la différence s'élève à moitié, car 100 femmes libres ont à Bourbon 128 enfants, tandis que 100 femmes esclaves n'en ont, à la Guyane, que 68!

Ce phénomène n'est ni récent, ni temporaire, ni local; il se produit parmi les esclaves de toutes les colonies, et on le retrouve chiffré dans les plus anciens documents, comme dans les plus nouveaux.

Il manifeste pleinement l'influence funeste de l'esclavage, qui tend à dépeupler les pays soumis à son joug, non pas, comme on le croit communément, par un très grand accroissement de la mortalité, mais bien par une action aussi puissante, et d'une persistance plus opiniâtre, qui affaiblit et atténue la reproduction humaine, et diminue de plus en plus chaque nouvelle génération.

DEUXIÈME PARTIE.

MOYENS ADOPTÉS OU PROJÉTÉS POUR SUPPRIMER L'ESCLAVAGE COLONIAL.

Dès les premiers moments de l'établissement des colonies européennes aux Antilles, les nègres qu'on introduisit dans ces îles pour les défricher protestèrent contre leur esclavage par la désertion et la révolte; mais, pendant trois siècles, leurs insurrections furent étouffées, et aucune voix ne s'éleva en leur faveur. Les Indiens avaient été plus heureux : Las Casas avait embrassé leur cause avec courage et l'avait défendue avec succès.

Ce ne fut qu'aux approches de la Révolution française, lorsque les inspirations qui devaient la faire naître commencèrent à se répandre dans les esprits, que l'affranchissement des nègres fut réclamé, au nom de la justice et de l'humanité, par des publicistes qui marchaient en avant de l'opinion vulgaire. Necker fut le premier des hommes d'État qui admit l'équité de cette grande mesure, tout en faisant pressentir les difficultés

dont son exécution était environnée (1). Ces difficultés et les moyens de les surmonter sont, depuis soixante ans, l'objet de dispositions gouvernementales ou d'études d'économie sociale que nous allons rappeler succinctement.

SECTION I.

AFFRANCHISSEMENT ABSOLU EN MASSE.

La liberté personnelle étant le droit de chaque homme, il est injuste et tyrannique de la lui ravir, et l'on ne peut la rendre assez tôt à celui qui en est privé.

Ces principes, appliqués rigoureusement aux esclaves de Saint-Domingue et à ceux des provinces espagnoles du continent d'Amérique, leur firent donner simultanément et sans préparation la liberté avec tous ses droits, telle que les Grecs assemblés la reçurent du consul romain Flaminius. Mais, au lieu d'un peuple parvenu à la plus haute civilisation, et dont les ancêtres avaient tout sacrifié pour la liberté de leur patrie et pour sauver l'Europe du despotisme de l'Asie, il s'agissait ici de malheureux nègres, abrutis par l'esclavage, et n'ayant de l'espèce humaine que

(1) Necker, t. 1^{er}, p. 518.

ses passions malfaisantes. L'épreuve fut, comme elle devait être, sanglante et terrible. Ce fut une révolution sociale, dans laquelle les campagnes d'Haïti virent 30,000 personnes de la race des maîtres luttant pour leur vie contre 500,000 de la race des esclaves. L'insurrection des Ilotes, la guerre de Spartacus, la Jacquerie, n'atteignirent point à ce degré de fureur sauvage et d'atrocité. Ici, les deux partis avaient la même origine, et ne différaient que par l'inégalité des conditions sociales; là, il suffisait de voir la couleur d'un homme pour reconnaître un ennemi, et faire éclater cette antipathie instinctive et féroce qui pousse les espèces d'animaux différentes à s'entre-déchirer.

Les désastres de cette guerre domestique furent immenses et irréparables. Nous avons, nous-même, compté dans la plaine du Cap près de 200 incendies allumés ensemble, et qui consumaient chacun une habitation grande et peuplée comme un bourg ou une ville. Souvent le maître et sa famille étaient là, au milieu des flammes, jetant des cris de désespoir auxquels répondaient les chants de triomphe de leurs ennemis. Il y eut près de 800 sucreries, 3,000 caféières et 3 à 4,000 autres établissements, qui furent détruits par le feu; et les riches cultures qui couvraient plus de 500 lieues carrées disparurent comme si la terre

dans ses convulsions les avait englouties. Les désastres de Saint-Domingue ont eu d'autres effets funestes : ils ont retardé l'émancipation des esclaves , en la montrant toujours accompagnée de ruines et de massacres , et suivie d'une anarchie qui n'a permis aucun progrès à la civilisation ni au bien-être des habitants d'Haïti et de l'Amérique espagnole. Ils ont privé la France et l'Espagne des belles colonies pour lesquelles ces deux pays n'avaient cessé, pendant 300 ans , de faire toute espèce de sacrifices ; ils ont fait perdre aux colons français toute leur fortune ; et en les plongeant dans l'indigence , ils ont imposé à leur Mère-patrie l'obligation de les secourir par une allocation annuelle , qui date de 1806, et qui souvent , dans ces 34 années, a dépassé la somme d'un million.

Les tristes résultats de l'affranchissement des esclaves en masse , sans rachat et sans prévision , ont fait fléchir les principes absolus qui réclamaient l'abolition immédiate de toute servitude ; ils ont enseigné la nécessité d'une transaction entre ce qui est juste et ce qui est utile et opportun ; ils ont fait rechercher si l'on ne pourrait pas atteindre le même but par d'autres moyens. Et du moins , à cet égard , l'expérience acquise si chèrement par la France ne sera pas perdue pour l'humanité.

La colonie dont les malheurs ont donné cette terrible leçon, Saint-Domingue, qui a repris maintenant son ancien nom américain d'Haïti, était partagée inégalement entre la France et l'Espagne. Voici quelle était sa population d'après les recensements, qui ne comprenaient pas les habitants passagers.

		Bianca.	Affranchis.	Esclaves.	Totaux.
Partie française.	1764	8,786	4,114	206,000	218,900
—	1779	32,650	7,055	249,098	288,803
—	1789	30,826	27,548	465,429	523,803
— espagnole.	1794	35,000	38,000	30,000	103,000
Populat. totale.	. . .	65,826	65,548	495,429	626,803

Le territoire de Saint-Domingue était distribué approximativement ainsi qu'il suit :

Partie française.	. . .	1,320,000 hect.	666 l. carr. moy.
— espagnole.	. . .	6,700,000	3,392
Terres abandonnées.		1,312,000	664
Totaux.	. . .	9,332,000 hect.	4,722 l. carr. moy.

Il y avait seulement 133 habitants par lieue carrée de la surface entière de l'île ; mais la partie française séparément en avait presque 1,000 par lieue carrée comme les belles contrées de l'Europe.

Ces termes numériques établissent que la révolution de Saint-Domingue enveloppa immé-

diatement dans ses malheurs 66,000 colons français ou espagnols, créoles ou européens; — qu'elle donna l'ascendant politique à une population d'affranchis à peu près aussi nombreuse; — et qu'elle émancipa simultanément 500,000 esclaves, qui n'avaient point été préparés au dangereux exercice de leur liberté.

Le décret d'affranchissement qui donna le signal de cette révolution est un acte que rien ne justifiera dans l'histoire, et que condamnent à la fois la politique et l'humanité. Mais, dans ces temps d'inexpérience et d'illusions, on croyait que les paroles qui émancipaient un peuple d'esclaves avaient le pouvoir magique d'en faire un peuple de citoyens.

SECTION II.

AFFRANCHISSEMENT EN MASSE PAR RACHAT DE LA MÉTROPOLE.

Toutes les notions du droit public s'accordent à faire du rachat la première condition de l'affranchissement au moyen des voies légales. En effet, depuis Louis XIII, la législation de la France a reconnu l'esclavage comme une institution sociale en vigueur dans les possessions trans-

atlantiques du royaume. Un code tout entier a même été promulgué, en 1685, pour l'établir et le régler. Ainsi la propriété des esclaves étant reconnue par l'autorité de la Métropole, et garantie par elle, à l'instar des autres propriétés, elle ne pouvait être confisquée que par une loi révolutionnaire, qui, invoquant les principes du droit naturel, ne tenait compte ni des faits accomplis ni de la sanction légale qu'ils avaient reçue. Quoique cette propriété soit sous la protection d'une possession séculaire et d'une garantie législative, elle peut être néanmoins, comme toute autre espèce de propriété, réclamée par l'État pour cause d'utilité publique; mais, dans ce cas, conformément à la jurisprudence de tous les pays civilisés, le propriétaire n'en peut être dépossédé qu'en recevant une compensation suffisante.

Ces principes ont guidé le Parlement britannique, lorsqu'il a émancipé les esclaves des colonies anglaises, en 1833. Le droit des propriétaires à une indemnité a été reconnu, et la somme qui doit y pourvoir a été déterminée. De plus, pour préparer les nègres à leur état de liberté, une position mitoyenne leur a été faite; ils ont pris le nom d'Apprentis, et leur esclavage a été converti en une sorte de servitude ou de domesticité sans gages, dont la durée a été fixée à sept années. Leur travail, pendant cette période, a été limité

à sept heures par jour, et ses effets utiles doivent être considérés comme un premier à-compte sur l'indemnité, puisque l'abolition de l'esclavage datant de 1833, dès lors avait cessé le droit des colons anglais sur tout travail gratuit et obligatoire.

Les recherches statistiques que nous avons exposées dans la première partie de ce travail constatent qu'à cette époque les 19 colonies agricoles de la Grande-Bretagne, où le régime de l'esclavage était établi, comptaient à très peu près 730,000 esclaves. Le Parlement ayant accordé pour leur rachat 20 millions de livres sterling, qui font 500 millions de francs, le prix de chacun d'eux n'est pas de 700 francs; ce qui est un minimum très bas. Il fut dit dans la discussion que ce prix variait considérablement selon les colonies. Il était alors, à la Jamaïque, de 875 fr. par esclave; à la Barbade, de 950; à Sainte-Lucie, de 1,000, et à la Trinidad, de 1,650.

Il est essentiel de remarquer que, dans les colonies anglaises en général, Antigue et les anciennes Antilles françaises exceptées, le régime est extrêmement dur et meurtrier; il s'ensuit que le renouvellement continuel des esclaves par la traite jusqu'à une époque très récente, empêche leur population d'avoir la même valeur que dans les colonies où elle se reproduit en

partie d'elle-même, et où une intelligence supérieure, une santé moins précaire et un travail plus fructueux donnent à chaque individu un prix plus grand.

On peut éprouver quelque surprise en voyant la chambre des communes voter si libéralement l'énorme somme d'un demi-milliard, qui équivaut à presque la moitié des revenus annuels du Royaume-Uni. Mais ce qui est bien plus étonnant, c'est qu'aucune provision, aucune indication de voies et moyens pour acquitter cette dette n'a été donnée dans le bill du Parlement. On trouve seulement dans la discussion une vague déclaration du chancelier de l'Échiquier, portant que la somme destinée à indemniser les colons sera levée par une taxe sur les produits coloniaux.

Nous nions absolument la possibilité d'une telle taxe. Le sucre et le café, qui sont les deux produits principaux des colonies anglaises, sont déjà imposés ainsi qu'il suit, avant que d'être introduits dans la consommation de la métropole.

	Quantité.		Valeur.		Droits.	
	—	fr.	—	fr.	—	fr.
1834. Sucre...	411,151,000		325,000,000		113,975,000	
— Café...	23,785,000		40,250,000		15,360,000	
Totaux.			365,250,000		129,335,000	

Ainsi le sucre paie 35 pour 100 d'impôt direct,

et le café 38, non compris tous les moyens indirects de les taxer, et nonobstant des atténuations de droit assez récentes. Il faudrait quintupler la taxe pour en tirer le paiement de l'indemnité des colons, et encore n'y réussirait-on point, car la consommation diminuerait dès la première tentative, et le revenu qu'elle donne décroîtrait à mesure qu'on augmenterait le droit.

S'il s'agit seulement de payer aux colons anglais l'intérêt des 500 millions de l'indemnité, c'est une opération que les produits coloniaux ne pourraient non plus supporter, car les 25 millions de ces intérêts, joints aux 130 millions de taxe dont ils sont déjà grevés, porteraient le droit à 42 pour 100 de leur valeur, ce qui est impraticable.

On est donc autorisé à douter qu'il y ait rien de sérieux dans une allocation qu'on impute sur des branches de revenus insolvables; et il ne faut pas une pénétration bien grande pour reconnaître que si jamais l'indemnité des colons anglais est mise en paiement, on y satisfera en jetant son capital dans le gouffre de la dette publique de l'Angleterre, et en servant ses intérêts, tant que Dieu voudra, au moyen des ressources journalières du pays.

Le principe du rachat des esclaves, appliqué aux colonies françaises et mis en œuvre avec

équité, trouverait ses bases dans les chiffres suivants :

	Population esclave.	Prix.	Somme totale.
Martinique...	23,232 enfants	à 500 fr.	11,616,000 fr.
—	48,833 adultes	à 1500	73,249,500
—	6,011 vieillards	à 250	1,502,750
Totaux...	78,076 esclaves	à 1106 fr.	86,368,500 fr.
Guadeloupe...	27,567 enfants	à 500 fr.	13,783,500 fr.
—	61,500 adultes	à 1500	92,250,000
—	7,255 vieillards	à 250	1,813,750
Totaux...	96,322 esclaves	à 1120 fr.	107,847,250 fr.
Guyane. . . .	3,635 enfants	à 500 fr.	1,817,500 fr.
—	12,054 adultes	à 1500	18,081,000
—	903 vieillards	à 250	225,750
Totaux...	16,592 esclaves	à 1213 fr.	20,124,250 fr.
Bourbon. . . .	14,141 enfants	à 500 fr.	7,070,500 fr.
—	51,779 adultes	à 1500	77,593,500
—	3,426 vieillards	à 250	856,500
Totaux...	69,296 esclaves	à 1230 fr.	85,520,500 fr.

RÉSUMÉ.

Martinique.	78,076 esclaves	à 1106 fr.	86,368,250 fr.
Guadeloupe.	96,322	à 1120	107,847,250
Guyane. . .	16,592	à 1213	20,124,250
Bourbon. . .	69,296	à 1230	85,520,500
Totaux...	260,286 esclaves	à 1152 fr.	299,860,250 fr.

Si l'on assignait au rachat total des esclaves une période de dix années, le paiement annuel serait réparti ainsi qu'il suit :

Martinique	8,636,825 fr.
Guadeloupe	10,784,725
Guyane	2,012,425
Bourbon	8,552,050
Total	29,986,025 fr.

En somme, le rachat des esclaves des colonies françaises coûterait 300 millions; en l'opérant en 10 ans, il absorberait 30 millions chaque année.

Cette somme, distribuée par classes d'esclaves selon leur âge, se répartit ainsi qu'il suit :

34,287,300 fr. pour	68,575 enf.	à 500 fr.
261,174,000	174,116 adult.	à 1500
4,398,750	17,595 vieill.	à 250
Tot. 299,860,250 fr. pour	260,286 escl.	à 1152 fr.

Quelque ardemment désirable que nous paraisse l'affranchissement des esclaves de nos colonies, nous ne pouvons nous résoudre à le conseiller au prix de l'énorme somme de 300 millions de francs. En disputant sur le prix des esclaves et en adoptant celui fixé par le Parlement britannique, notre opinion serait encore la même; car 182 millions de francs forment une richesse que la Métropole

ne peut prélever par l'impôt pour en faire un emploi tout-à-fait infructueux et sans aucune compensation économique. Créer pour 15 ou pour 9 millions de rentes 5 pour 100, afin de payer l'intérêt de ce capital, est une mesure également ruineuse pour la France et les colons; car, d'une part, elle augmente à jamais la dette publique déjà trop pesante, et de l'autre, en retirant aux propriétaires d'esclaves leur gage, leur fortune entière, on les réduit à en accepter l'intérêt, tandis que l'équité veut qu'ils puissent choisir, de plein gré, entre cet intérêt et son capital.

Nous croyons donc que l'affranchissement de la population esclave de nos colonies, au moyen du rachat en masse par l'État, est une mesure qu'on ne peut adopter, en vue d'une exécution loyale, telle que celle qu'on doit attendre d'une politique honorable et consciencieuse.

SECTION III.

AFFRANCHISSEMENT PROGRESSIF PAR ÉMANCIPATION ET PAR RACHAT PARTIELS.

Le meilleur projet d'affranchissement des esclaves serait, sans contredit, celui qui indiquerait les moyens d'exécuter cette grande opération

sans troubler la tranquillité publique des colonies, sans interrompre ou affaiblir les travaux de leurs cultures, et sans charger le trésor de l'État de l'immense fardeau du rachat des nègres.

Le cours naturel des choses accomplit de lui-même toutes ces conditions; et depuis quelques années, l'Administration s'applique assidûment à en régulariser et accélérer l'exécution.

Ce sont des transactions privées qui tendent à ce but par une multitude d'efforts; elles se rapportent généralement à deux ordres de circonstances: dans le premier, l'affranchissement est effectué par la volonté libérale du maître des esclaves; dans le second, les esclaves l'obtiennent en se rachetant eux-mêmes au moyen du pécule qu'ils ont amassé.

L'origine et la nature de ces transactions exige quelques explications.

1° Affranchissement par émancipations partielles.

Toutes les fois qu'il faut porter un jugement sur les hommes et les choses d'un pays si différent du nôtre, il faut se tenir en garde contre les idées d'Europe. Comment, en effet, pourrait-on vouloir retrouver nos mœurs, nos coutumes, nos manières de voir et de sentir, sous un climat op-

posé, au milieu de races dissemblables et dans une société dont le pacte n'est nullement le même,

En observant ces diversités, le philosophe y trouvera bien moins un sujet de blâme que de regret; il se confiera dans les progrès de la raison, pour les faire graduellement disparaître; et, au lieu d'accuser violemment les hommes, il les plaindra du malheur qui les soumet à l'inexorable nécessité. S'il lui reste toujours à désirer des vertus moins rares, il trouvera du moins une consolation en remarquant, jusque dans les annales des colonies, comme dans les nôtres, que les crimes deviennent moins odieux et les passions moins féroces. Autrefois, le nègre ne songeait, pour recouvrer sa liberté, qu'à s'enfuir dans les montagnes; et, lorsqu'il craignait d'être surpris et attaqué dans son asile, il en sortait guidé par la vengeance, incendiait la maison de son maître et le massacrait avec sa famille. Cette fureur sauvage, qu'il expiait dans les supplices, et qui, passant d'une caste à une autre, enfantait d'innombrables forfaits, s'est apaisée depuis longtemps dans les deux Indes. L'esclave conserve aujourd'hui le même amour que jadis pour sa liberté; mais ses mœurs se sont adoucies; il ne ressemble pas plus aux nègres marrons de la Jamaïque, que le colon de la Martinique aux boucaniers de Saint-Domingue. Il n'égorge

plus son maître, comme aux premiers temps de la colonisation; il le flatte, il le trompe, il le friponne, il le dupe de toutes manières, avec une habileté qui ferait honneur aux plus rusés valets de nos capitales; il emploie, pour acquérir sa liberté, tous les moyens dont on se sert dans les sociétés raffinées pour arriver à la fortune; et leur ressemblance est d'autant plus grande qu'il s'en faut de beaucoup que la plupart puissent être approuvés par la morale, et surtout par la probité.

L'histoire nous montre, sur un plus grand théâtre, le même caractère dans la même condition sociale: c'est celui des esclaves dans Plaute et Térence, celui des affranchis chez les patriciens de l'Empire romain, et celui des eunuques à la cour des empereurs grecs de Constantinople.

Tandis qu'autrefois, le nègre qui, pour recouvrer son indépendance, s'en allait marron dans les mornes, courait risque du gibet ou de mourir sous le fouet, celui qui se sert maintenant des voies ouvertes par la civilisation, obtient son affranchissement pour récompense de ses services, ou bien il l'achète sans peine, en rendant en masse à son maître l'argent qu'il lui a pris en détail.

Les femmes ont bien plus d'avantage que les hommes dans la tâche d'acquérir leur liberté.

Elles y réussissent surtout par la flexibilité de leur esprit, les charmes de leur jeunesse et leur persévérance que rien ne peut détourner de l'objet qu'elles veulent atteindre. Pour arriver au succès, elles ne tiennent compte ni du temps qu'exige la réussite de leurs projets, ni du choix des moyens qu'elles emploient, et qui tous leur paraissent bons, s'ils les conduisent au but. Leur affranchissement est le secret de leurs pensées, le mobile de leurs actions, le ressort de leur existence; c'est l'ambition de toute leur vie: jeunes, elles cherchent à l'obtenir en captivant, dans le rôle de servante-maitresse, la gratitude ou l'affection; vieilles, elles l'attendent de la considération qui s'attache au rôle de dévote, qu'elles remplissent dans quelque congrégation religieuse; et souvent cette scène nouvelle est la plus propice à leurs vœux. Un article de testament, arraché à la peur de l'autre monde, leur donne ce qu'elles avaient réclamé vainement des plus tendres sentiments du cœur humain. Lorsqu'elles désespèrent de réussir pour elles-mêmes, elles reportent sur leurs enfants les espérances qu'elles avaient conçues; et qu'elles nourrissent avec une jalousie ombrageuse. Leur amour maternel s'exalte alors jusqu'à la fureur et les rend capables des plus grands crimes.

. Nous nous rappelons à ce propos ce qui advint

à un jeune créole, maître d'un riche héritage. Elevé à Paris, il en revint accompagné d'une femme charmante qu'il aimait passionnément. Il trouva sur son habitation une négresse nommée Zabeth, qui avait été, disait-on, la maîtresse de son père et en avait eu plusieurs enfants. Cette femme, qui exerçait une autorité absolue sur la maison, craignant de perdre son ascendant et de retomber, elle et les siens, dans l'esclavage, recourut, pour maintenir sa domination, aux moyens les plus étranges et les plus odieux. Elle donna à la jeune Parisienne un breuvage qui répandit sur son corps tous les symptômes de la lèpre et la rendit horrible à voir; elle fit prendre ensuite à son maître un philtre dont la puissance devait le rendre amoureux d'elle, malgré sa décrépitude et ses traits hideux. Et, en effet, soit que ce jeune homme succombât sous l'action délétère de quelque potion aphrodisiaque, soit plutôt qu'épouvanté par l'empoisonnement de plusieurs nègres, il prévint un pareil sort, et perdit toute résolution et toute fermeté, il est certain qu'il devint la proie de ce monstre, qu'elle le tint dans la plus abjecte soumission, et qu'elle exigea de lui qu'il chassât sans pitié de sa maison la malheureuse femme qui lui avait sacrifié sa famille et son pays, et qui venait de perdre si cruellement et sans retour sa santé et sa beauté. Peu d'années après, Zabeth, qui était

redoutée, comme une sorcière, dans tout le voisinage, obtint de son maître l'émancipation d'une quantité d'enfants dont la paternité offrait des problèmes que la physiologie et le code Civil n'auraient pu résoudre que très difficilement.

Si l'affranchissement est parfois la récompense du vice ou du crime, il est plus souvent encore celle de services fidèles et d'affections pures et dévouées. Nous en avons vu de nombreux exemples.

Un requin monstrueux étant entré dans l'anse de la Case-Pilote, à la Martinique, avait mis les pêcheurs en fuite, et menaçait de rompre leurs filets. Un jeune créole, n'écouter que son courage, s'arme d'une carabine, et se jette dans une pirogue pour le chasser ou le tuer. Le frêle esquif chavire, et il est livré sans défense à son formidable ennemi. Un nègre qui, du rivage escarpé, suivait de l'œil, avec inquiétude, les mouvements de son maître, se précipite aussitôt à la mer, le coutelas entre les dents; il nage intrépidement vers le requin, et couvrant le jeune homme de son corps, il parvient à le ramener à la côte et à lui sauver la vie au péril de la sienne. Le lendemain il était libre.

Au carénage du Fort-Royal, le feu prend à l'atelier des artificiers; une partie de l'édifice est renversée par les explosions qui se succèdent et

qui empêchent de porter secours aux hommes restés sous les décombres et voués à une mort certaine. Une mestive fend la foule immobile d'effroi; elle pénètre dans le redoutable foyer de l'incendie, et y cherche son maître parmi les débris. Elle le trouve blessé grièvement et incapable de rien faire pour la seconder dans ses efforts courageux; elle le charge sur ses épaules; mais à peine a-t-elle fait quelques pas qu'elle est renversée par une nouvelle explosion. Les spectateurs poussent un cri d'effroi et de pitié; plusieurs d'entre eux s'élancent pour sauver cette femme intrépide et dévouée: leur secours est inutile; elle s'est relevée au milieu des ruines; elle a repris son fardeau; et déjà elle a franchi l'enceinte qui, sans son dévouement, aurait été le tombeau de son maître. Le capitaine-général Villaret-Joyeuse ratifia sur la place l'acte de sa liberté.

L'affranchissement des esclaves est comme les transactions civiles des peuples de l'Europe, dont les causes varient prodigieusement, et ne sont pas toujours telles que l'exigeraient les principes d'une morale rigoureuse; mais il en est cependant beaucoup qui, ainsi que les exemples que nous venons de citer, témoignent honorablement en faveur des serviteurs et des maîtres. Et d'ailleurs, lors même qu'il en est autrement, la liberté, qui rend nécessaire le travail personnel et une con-

duite intelligente et probe, agit sur les hommes comme le feu sur les métaux : elle les purifie.

Les motifs de l'émancipation, par la volonté des maîtres, ont des effets qui diffèrent dans leur étendue, selon le sexe et selon l'âge des esclaves. Il y a même, à cet égard, des diversités remarquables entre nos différentes colonies. On en pourra juger par le tableau suivant, qui fait connaître le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui, jouissant déjà de leur liberté par le fait du bon vouloir de leurs maîtres, ont été affranchis légalement, de 1833 à 1836, dans nos quatre colonies agricoles.

	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.
Martinique. . .	2,208	3,566	3,012	8,786
Guadeloupe. . .	836	1,547	1,652	4,035
Guyane.	97	120	76	293
Bourbon.	45	51	29	125
Totaux. . .	3,186	5,284	4,769	13,239

Ainsi, sur 13,239 esclaves affranchis par leurs maîtres en trois ans, il y en a eu :

Parmi les hommes.	24 pour 100.
— les femmes.	40
— les enfants.	36
Total.	100

La répartition de ces affranchissements, par colonie, a été comme il suit :

Martinique	66 pour 100.
Guadeloupe	31
Guyane	2
Bourbon	1
Total	<u>100</u>

Il résulte de ces chiffres :

Que les hommes esclaves ont presque moitié moins de chances que les femmes d'être affranchis par leurs maîtres ;

Que les enfants ont presque autant de chances que les femmes ;

Que les deux tiers de cette sorte d'affranchissement se sont opérés à la Martinique ;

Qu'un tiers seulement a eu lieu à la Guadeloupe, qui cependant possède plus d'esclaves que la Martinique ;

Qu'à la Guyane et surtout à Bourbon, les affranchissements par la volonté des maîtres se réduisent presque à rien.

Ces différences notables sont de nature à provoquer les études et les mesures de la Commission supérieure des colonies.

2° *Émancipation par rachats partiels.*

C'est principalement parmi les esclaves habitant dans les villes que se multiplie cette sorte

d'affranchissement. Ces esclaves sont très nombreux ; on en compte :

4,000 au Fort-Royal de la Martinique.

9,000 à Saint-Pierre, dans la même île.

5,000 à la Basse-Terre, Guadeloupe.

5,400 à la Pointe-à-Pitre ; dans la même île.

2,400 dans la ville de Cayenne, à la Guyane.

10,000 à Saint-Denis de l'île de Bourbon.

35,800 esclaves, ou un 7^e de tous ceux des colonies.

C'est une force considérable enlevée aux cultures, et qui ne sert presque en rien à la prospérité du pays. Ces esclaves étaient primitivement des domestiques attachés à la maison de leurs maîtres ; mais ils s'en sont détachés par degrés, et sont devenus libres de fait en payant une redevance mensuelle, qu'ordinairement ils acquittent assez mal. Les plus laborieux d'entre eux entreprennent de petits trafics, se louent eux-mêmes aux étrangers pour les servir, ou s'enrôlent dans les travaux publics. Les femmes tiennent des cabarets ou se font marchandes foraines, portant, sur les habitations éloignées des villes, des objets de mode, des madras, qu'elles vendent avec un gain de 50 pour 100, et parfois du double.

Presque tous ces esclaves peuvent amasser, en peu de temps, la valeur de leur affranchissement. Si le nombre de ceux qui profitent de ces

ressources n'est pas plus grand, c'est qu'ils espèrent toujours qu'une émancipation générale, absolue et gratuite les dispensera de rien payer. Il importerait de les détromper, et de faciliter d'ailleurs les arrangements qu'ils doivent prendre pour être affranchis, arrangements auxquels les deux parties sont assez mal disposées, faute de bien connaître leurs propres intérêts.

Les affranchissements de ce genre qui ont eu lieu en trois ans, de 1833 à 1836, se sont élevés aux nombres suivants :

	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.
Martinique . . .	741	1,377	1,078	3,196
Guadeloupe . . .	512	1,041	1,251	2,804
Guyane	140	266	370	777
Bourbon	521	969	1,132	2,622
Totaux	1,914	3,653	3,831	9,398

Sur ces 9,398 affranchissements par rachats partiels, il y en a eu :

Parmi les hommes	20 pour 100.
les femmes	39
les enfants	41
Total	100

La répartition de ces affranchissements par colonie donne les proportions suivantes :

Martinique	34 pour 100.
Guadeloupe	30
Guyane	8
Bourbon	28
Total	100

Il résulte de ces chiffres :

1° Que les hommes esclaves sont moitié moins souvent que les femmes, en position de se racheter eux-mêmes ;

2° Que les enfants sont libérés plus souvent encore, soit par leur mère, soit par des bienfaiteurs ;

3° Que la Martinique est encore la colonie où il s'opère le plus d'affranchissements par rachat ;

4° Que la Guadeloupe en a autant que d'affranchissements par la volonté des maîtres ;

5° Que la Guyane et Bourbon ont plus d'émancipations par rachat que par libertés données, mais que, de toute manière, l'esclavage y est plus tenace, plus stationnaire qu'aux Antilles.

En ne tenant point compte de la nature de l'affranchissement, les documents officiels nous permettent d'étendre nos calculs sur les émancipations volontaires et les rachats partiels qui ont eu lieu pendant ces dernières années, dans les colonies agricoles de la France. En voici le tableau.

Martinique, 1831 à 1834. . .	15,273	affranchissements.
— 1835. . .	1,114	
— 1836. . .	1,192	
— 1837. . .	946	
Total.	18,525	
Guadeloupe, 1831 à 1834. . .	6,442	affranchissements.
— 1835. . .	1,240	
— 1836. . .	964	
— 1837. . .	711	
Total.	9,357	
Guyane, 1831 à 1834. . .	996	affranchissements.
— 1835. . .	270	
— 1836. . .	137	
— 1837. . .	123	
Total.	1,526	
Bourbon, 1831 à 1834. . .	1,473	affranchissements.
— 1835. . .	742	
— 1836. . .	366	
— 1837. . .	443	
Total.	3,024	

Ces chiffres, résumés par colonie, donnent les totaux ci-après :

Martinique. . .	18,525	affranchissements.
Guadeloupe. . .	9,357	
Guyane.	1,526	
Bourbon.	3,024	
Total.	32,432	

Ils se distribuent par années, de la manière suivante :

1831 à 1834. . .	24,184	affranchissements.
— 1835. . .	3,366	
— 1836. . .	2,659	
— 1837. . .	2,223	
● Total.	32,432	

Comparés à la population esclave de chaque colonie, ils offrent les proportions ci-après pour les sept années :

	Popul. esclave.	Rapp. des affranchissem. à la popul. esclave.
Martinique. . . .	78,076	24 sur 100.
Guadeloupe. . . .	96,322	10
Guyane.	16,592	10
Bourbon	69,296	5
Total.	260,286	17.5 sur 100.

D'où il suit que, comparativement à la population esclave de chaque colonie, il y a eu deux fois et demie autant d'affranchissements à la Martinique qu'à la Guadeloupe et à la Guyane, et presque cinq fois autant qu'à Bourbon.

En considérant la masse des 32,432 affranchissements qui ont eu lieu en 7 ans dans nos colonies, on trouve qu'ils se sont répartis ainsi qu'il suit entre elles :

Martinique. . .	57 pour 100.
Guadeloupe. . .	29
Cayenne.	5
Bourbon.	9
Total.	<u>100</u>

Ils se distribuent, par années, de la manière ci-après :

1831 à 1834. . .	24,184; ann. moy.	6,046	19 p. 100.
1835.		3,366	10
1836.		2,659	8
1837.		2,223	7
Total.		<u>32,432</u>	<u>100</u>

Les progrès de l'émancipation sont plus rapides du double, à la Martinique qu'à la Guadeloupe; ils égalent six fois ceux de la Guyane, et sept fois ceux de Bourbon.

Comparés aux années récentes, on voit que, de 1831 à 1834, ils ont été deux fois aussi grands qu'en 1835, et trois fois leur nombre pendant 1836 et 1837. C'est que la première période contient tous les affranchissements préparés antérieurement, et qui n'avaient pu avoir lieu, tandis que les deux dernières années ne comprennent que ceux dont les occurrences sont à jour. On doit toutefois attendre impatiemment les chiffres postérieurs, pour s'assurer si quelque autre cause

n'aurait pas imprimé fâcheusement un décroissement progressif au nombre annuel des affranchissements.

En éliminant les années antérieures à 1835, on trouve qu'il y a eu, année moyenne, 2,756 affranchissements dans nos quatre colonies agricoles, lesquels ont été répartis ainsi qu'il suit :

Martinique . . .	1,084 par an.
Guadeloupe. . .	978
Guyane.	177
Bourbon.	517
Total.	<u>2,756 par an.</u>

C'est seulement :

A la Martinique, le 72^e de la population esclave.

A la Guadeloupe, le 100^e.

A la Guyane, le 94^e.

Et à Bourbon, le 133^e.

Au total. . . . le 95^e de la population esclave.

Il faut reconnaître que cette atténuation progressive du nombre des esclaves, par les émancipations et les rachats partiels, n'agit point avec une influence suffisante, pour être considérée comme un moyen principal d'affranchissement; mais on doit admettre qu'elle peut seconder très heureusement d'autres moyens plus actifs et plus

énergiques. Il est d'ailleurs indubitable qu'il est facile d'en accroître les effets par des mesures administratives de détail, qui dépendent des instructions ministérielles, et sont tout-à-fait dans les attributions des autorités locales.

3° *Affranchissements dans les colonies anglaises.*

La juste impatience qu'éprouvent presque tous les Etats de l'Europe de voir disparaître l'esclavage des possessions d'Outre-mer, où son régime dure encore, pourrait faire accuser de lenteur les affranchissements qui ont lieu dans les colonies françaises. Pour fixer les idées à cet égard, nous exposerons, d'après les documents officiels de l'Angleterre, à quel nombre se sont élevés, dans les établissements transatlantiques de cette puissance, les émancipations d'esclaves, opérées pendant un certain nombre d'années récentes. Il en sortira des termes de comparaison qui permettront d'apprécier le degré d'accélération que les affranchissements ont reçu dans nos colonies.

Dans cet objet, nous ferons connaître :

1° Les détails des émancipations, par sexes, ayant eu lieu dans chacune des Antilles anglaises, soit par année, soit par période de trois ans.

2° Les totaux de ces émancipations par périodes dans chaque colonie.

3° Les nombres exprimant l'année moyenne dans chaque établissement.

4° Les proportions qu'ont eues les affranchissements annuels à la totalité de la population esclave, dans chacune des colonies anglaises.

a. JAMAÏQUE.

Périodes de 5 ans.	Hommes.	Femmes.	Totaux.
1820	366	650	1,016
1823	371	550	921
1826	346	611	957
1829	362	755	1,117
Total des 12 années.	1,445	2,566	4,011

b. TRINITAD.

1819	151	235	386
1822	190	277	467
1825	182	259	441
1828	177	241	418
Total des 12 années.	700	1,012	1,712

c. TABAGO.

1819 à 1833, en 14 ans.,	67	125	192
--------------------------	----	-----	-----

d. SAINT-VINCENT.

Périodes de 3 ans.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.
1822.	46	68	114
1825.	36	71	107
1828.	74	79	153
1831.	51	50	101
Total des 12 années.	207	268	475

e. SAINTE-LUCIE.

1819.	23	28	51
1822.	22	47	69
1825.	57	127	184
1828.	77	142	219
1831.	151	215	366
Total des 15 années.	330	559	889

f. NÉVIS.

1822.	15	27	42
1825.	11	27	38
1828.	28	33	61
1831.	29	37	66
Total des 12 années.	83	124	207

g. SAINT-CHRISTOPHE.

1822.	62	155	217
1825.	98	167	265
1828.	101	142	243
1831.	83	160	243
Total en 12 années.	344	624	968

*Résumé des affranchissements en masse par
colonie.*

	Périodes.	Hommes.	Femmes.	Total.
Jamaïque.	12 ann. . .	1,445	2,566	4,011
Trinitad.	12	700	1,012	1,712
Tabago.	14	67	125	192
Saint-Vincent. . . .	12	207	268	475
Sainte-Lucie.	15	330	559	889
Névis.	12	83	124	207
Saint-Christophe. . .	12	344	624	968
Totaux en 12 années. . .		3,176	5,278	8,454
Démérari et Esséquibo.				2,333
Total général.				10,787

Les Antilles séparées de la Guyane anglaise donnent, pour chaque sexe, la proportion suivante au nombre total des affranchissements :

37 hommes sur 100 affranchissements.

63 femmes 100

Ainsi, dans les îles anglaises de l'Archipel américain, il y avait, avant l'émanicipation générale, la même disposition à affranchir beaucoup plus de femmes que d'hommes; on ne libérait qu'un de ceux-ci pour deux des autres; circonstance qui accroissait de jour en jour l'inégalité existant entre les deux sexes.

Nombre d'affranchissements par année moyenne.

	Périodes.	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Jamaïque.	1820 à 1830	120	214	334
Trinitad	1819 1829	58	84	142
Tabago.	1819 1833	5	11	16
Saint-Vincent.	1822 1832	17	23	40
Sainte-Lucie.	1819 1832	22	37	59
Névis.	1822 1832	7	10	17
Saint-Christophe.	1822 1831	29	52	81
Totaux.		258	431	689
Démérari et Esséquibo.	1823 à 1832			260
Total général.				949

Proportion des affranchissements à la population esclave de chaque colonie.

	Popul. esclav.	Affranchis. annuel.	Rapp. des affranchissem. à la population.
Jamaïque.	333,010	334	1 sur 1,000 escl.
Trinitad.	23,788	142	1 167
Tabago.	12,405	16	1 775
Saint-Vincent.	23,682	40	1 590
Sainte-Lucie.	14,436	59	1 260
Névis.	9,118	17	1 600
Saint-Christophe.	19,520	81	1 241
Totaux.	435,959	689	1 sur 632 escl.
Démérari et Esséquibo.	71,742	260	1 274
Total général.	507,701	949	1 sur 535 escl.

L'histoire de notre siècle dira, avec justice,

que l'Angleterre fut le promoteur de l'abolition de l'esclavage colonial, et qu'elle en donna l'exemple en rendant la liberté à 500,000 personnes; mais si on recherche les motifs de cette grande mesure, il est douteux qu'elle en trouve d'autres qu'un vaste système de politique commerciale, embrassant à la fois, l'avenir des deux Indes dans ses prévisions, et les deux hémisphères dans ses hardis desseins. On peut du moins assurer, d'après le témoignage même des chiffres officiels fournis par les documents anglais, que la suppression de l'esclavage est un fait gouvernemental auquel les planteurs des colonies britanniques n'ont point participé, comme ceux des colonies françaises, par de nombreux affranchissements partiels et volontaires.

En l'espace de douze ans, toutes les libertés accordées par les maîtres à leurs esclaves, dans les colonies anglaises, ont été en masse ainsi qu'il suit :

Jamaïque	4,011 affranchiss.	1.2 pour 100.
Trinitad.	1,712	7
Tabago	192	1.6
Saint-Vincent.	475	2
Sainte-Lucie	889	6
Névis	207	2.2
Saint-Christophe.	968	5
Démérari	2,323	3.3
Col. angl. en 12 ann.	10,787 affranchiss.	2.1 pour 100.
— franç. en 7 ann.	32,432	12.5

Ainsi, dans les colonies anglaises, de 1819 à 1833, il y a eu, année moyenne, 949 affranchissements ou un sur 535 esclaves.

Dans les colonies françaises, il y en a eu, de 1831 à 1838 exclusivement, 4,634 par année ou un sur 56 esclaves.

Conséquemment, en comptant les affranchissements d'une manière absolue, il y en a eu cinq fois plus chaque année, dans les colonies de la France, que dans celles de l'Angleterre, et considérées comme de raison, eu égard au nombre des esclaves, les libertés accordées dans nos colonies sont annuellement décuples de celles données dans les possessions britanniques.

Il y a plus : parmi ces dernières, celles qui sont véritablement anglaises, comme la Jamaïque, n'ont qu'un affranchissement annuel sur 100 esclaves, tandis qu'à Sainte-Lucie, ancienne colonie française, il y en a eu 6 sur le même nombre, et 7 à la Trinitad, établissement où règnent encore les lois et les coutumes espagnoles.

Dans la première des colonies anglaises, la Jamaïque, il n'y a eu qu'un esclave affranchi annuellement sur 100; à la Martinique, les chiffres que nous avons produits, montrent qu'il y en eu 24 dans le même espace de temps et sur le même nombre d'esclaves.

Nous sommes loin de prétendre qu'il faille

mesurer d'après cette énorme différence les sentiments d'humanité qui règnent parmi les colons de ces deux îles. Nous croyons même qu'on peut expliquer une partie de cette singulière diversité par une cause de toute autre nature ; savoir : l'absence des grands propriétaires des îles anglaises, qui laissent à des économes l'usage des moyens de discipline et de coercition, mais non le pouvoir de distribuer des récompenses.

Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que l'esclavage ne soit, dans les colonies françaises, plus domestique, moins opiniâtre, et bien moins privé d'espoir qu'il ne l'était dans les possessions anglaises.

Il est facile de s'en convaincre, puisque les chiffres que nous avons rapportés établissent qu'il aurait fallu près de 1,000 ans d'affranchissements aussi lents pour délivrer tous les esclaves de la Jamaïque, tandis qu'il n'en faudrait pas plus de 78 pour libérer entièrement ceux de la Martinique.

SECTION IV.

AFFRANCHISSEMENT PROGRESSIF PAR DES RESTRICTIONS
SUR LA TRANSMISSION DES HÉRITAGES.

Dans le régime de l'esclavage, les hommes étant comptés parmi les propriétés, ils sont soumis aux lois qui en assurent la conservation, et qui en règlent les charges et les privilèges. Ainsi, le meurtre d'un esclave ne donne pas lieu uniquement à l'application de la peine contre l'homicide, le coupable doit encore rembourser au maître la valeur intégrale du nègre dont il l'a privé; sorte de compensation semblable à celle que prescrivait, sous le nom de Wéréguilt, les lois franque et saxonne, et que reproduisent jusqu'au IX^e siècle les nécessités d'un même ordre social. Il n'est pas jusqu'à la justice qui ne doive payer l'esclave qu'elle sacrifie à la vindicte publique, tant est grand le respect porté à cette propriété par la législation. Mais, dans l'assimilation complète du nègre à une chose vénale, tout n'est pas avantageux pour le maître. Si l'esclave est pris en contravention ou en maraudage, il faut payer sa rançon comme celle d'un bétail dommageable à autrui. Dans tous les travaux urgents, l'autorité

s'empare de lui comme d'un serf corvéable à merci. Le fisc le considère, en tout lieu, comme une matière imposable, comme un immeuble, qui doit à un tel titre supporter les taxes auxquelles ce genre de propriété est essentiellement soumis par les lois de la Métropole. Il y a lieu, par conséquent, à imposer toute mutation d'esclave, toute transmission de sa propriété d'un maître à un autre, comme s'il s'agissait de l'héritage, de la vente ou de la donation d'un bien fonds quelconque.

Le droit est établi incontestablement par l'assimilation; mais est-il bon, est-il utile de l'exercer, fût-ce même dans l'intérêt des esclaves? Et d'abord les produits de la taxe auraient-ils une valeur assez grande pour compenser, et au-delà, les inconvénients dont chaque perception nouvelle est toujours accompagnée? Cette question n'est pas d'une solution facile; car les documents officiels ne sont point préparés pour fournir les éléments d'une réponse, et ce n'est pas sans peine que nous en tirerons quelques notions destinées à éclairer, du moins en partie, ce sujet demeuré jusqu'à présent complètement obscur.

Les propriétés rurales des colonies françaises, et la population esclave qui y est attachée, sont distribuées ainsi qu'il suit :

AFFRANCHISSEMENT

	Nombre de propriétés.	Nomb. d'esclav.	Popul. moyenne de chq. propr.
Martinique . . .	3,444	56,646	16
Guadeloupe. . .	2,451	55,416	23
Guyane.	620	13,727	22
Bourbon.	3,889	57,346	15
Totaux. . .	10,404	183,135	18

Ces 10,400 propriétaires, soumis à la loi de mortalité d'un décès sur 35, doivent donner lieu annuellement à 300 mutations d'esclaves, montant ensemble à 5,400 hommes, femmes et enfants. Or, en France, les transmissions d'immeubles se répartissent annuellement de la manière suivante :

Héritages. . .	40 pour 100 de la valeur totale.
Donations. . .	10
Ventes	50
Total. . .	100

Si l'on admettait ces proportions, il s'ensuivrait que les mutations d'esclaves seraient annuellement, dans les colonies, rapprochées des termes ci-après :

Héritages.	5,400 esclaves.
Donations	2,700
Ventes.	8,100
Total des transmissions annuelles. . .	16,200 esclaves.

Conséquemment, tous les onze à douze ans, les esclaves des campagnes changeraient de maîtres. Ce résultat manque de vérité, parce qu'il s'en faut immensément que, dans les colonies, la propriété soit mobile comme en France. Les biens fonds et les esclaves qui y sont attachés, ne peuvent être vendus, car personne ne peut vouloir acquérir des immeubles dont la valeur change à chaque modification du tarif des douanes, et dont la propriété dépend de la solution plus ou moins équitable du grand problème de l'émancipation. Ainsi, il faut supprimer du calcul ci-dessus l'article des mutations par vente, ce qui réduit la transmission annuelle des esclaves, d'un maître à un autre dans nos quatre colonies, à environ 8,100, qu'on peut estimer, en masse, à une valeur de près de neuf millions de francs.

Mais la catégorie la plus étendue, celle des héritages, se subdivise en quatre autres, selon les titres divers des héritiers à la succession. Il n'existe dans les colonies aucune donnée numérique sur cette division, et il faut adopter les termes que nous fournissent, en France, les documents de l'administration des finances. En les appliquant aux héritages coloniaux, ils répartissent ainsi qu'il suit les mutations annuelles des esclaves :

	Nombre d'escl. transmis.	Rapp. partiels au total.	Leur valeur moyenne à 1,100 fr.
Ligne directe	4,914	91 p. 100	5,405,400 fr.
Entre époux	54	1	59,400
Ligne collatérale	270	5	297,000
Personnes non parentes.	162	3	178,200
	<u>5,400</u>	<u>100</u>	<u>5,940,000 fr.</u>
Donations entre-vifs.	2,700		2,970,000
Totaux	8,100		8,910,000 fr.

Le droit affecté à chaque sorte de mutation varie selon quelques cas.

En le ramenant à des moyennes, nous indiquerons ici les produits qu'on en obtiendrait dans les colonies, s'il était établi sur les mutations des esclaves transmis d'un maître à un autre, par héritage ou donation.

	Droit.	Montant de leur produit.
Ligne directe	1 fr. pour 100	54,054 fr.
Entre époux	3	1,782
Ligne collatérale	5	14,850
Personnes non parentes	8	14,250
Produit de l'impôt sur les héritages		84,936 fr.
Donations entre-vifs	8	118,800
Total général		203,736 fr.

Cette somme, appliquée au rachat des esclaves

ves, n'en libérerait pas 200 annuellement dans toutes les colonies. La médiocrité d'une telle ressource suffit pour en condamner l'emploi, car les inconvénients inhérents à l'établissement de toute nouvelle taxe ne seraient nullement rachetés par d'aussi chétifs avantages. Il est vrai qu'il en serait tout autrement si l'on décuplait les droits; mais une disposition législative qui le prescrirait, en considération de la matière imposable et de l'objet de la taxe, mettrait les colonies hors les lois de la Métropole, ce qui serait à la fois injuste et impolitique. Il est évident que les héritages doivent avoir lieu au même titre et sans surcharges inégales dans toutes les parties de la domination française, et que loin d'éloigner nos possessions d'Outre-mer de notre législation, il faut, au contraire, les en rapprocher incessamment et à tous égards.

Sans doute, par un acte de sa souveraineté, la Métropole peut en quelque sorte démonétiser les esclaves en statuant, qu'à l'avenir, ils ne pourront plus être transmis que par héritage en ligne directe, et qu'ils cesseront d'être donnés ou vendus, ou même d'être transmis en ligne collatérale. Une telle loi affranchirait 3 à 400 esclaves chaque année, aux dépens d'héritiers sans parenté, ou n'en ayant qu'une éloignée; mais il faut remarquer essentiellement, qu'en suppri-

mant les donations et les ventes, elle diminuerait le nombre des affranchissements volontaires de la part des maîtres, car il arrive très souvent qu'on achète, dans une famille étrangère, un esclave que l'on veut émanciper, ou bien que, dans le même but, on en sollicite et on en obtient la donation. Il y a une foule d'autres complications analogues qui rendent difficile et aventureux d'intervenir dans les transactions particulières d'où résultent les affranchissements, et qui peuvent conduire à des conséquences tout autres que celles qu'on croyait atteindre.

Ainsi, les restrictions apportées à la transmission des héritages, qui semblaient d'abord un moyen d'affranchissement susceptible d'être adopté, se réduisent, en réalité, à une loi d'exception et à une opération fiscale, qui ne se recommandent même pas par des avantages notables et assurés.

SECTION V.

AFFRANCHISSEMENT PROGRESSIF PAR L'ÉMANCIPATION DES ENFANTS NOUVEAUX-NÉS.

Pour arriver par des voies lentes, mais certaines, à un affranchissement pacifique, pro-

gressif et gratuit , on a proposé de statuer législativement que tout enfant de mère esclave serait désormais libre en naissant , et que seulement , par compensation des soins donnés à son premier âge , il travaillerait pour son maître jusqu'à quinze ans.

La raison ne peut qu'approuver un tel dessein ; car , malgré l'antiquité de l'usage oriental , qui veut que l'esclavage se transmette à perpétuité par le sang , l'équité ne peut admettre qu'en achetant une femme esclave on achète en même temps toute sa postérité , et que dix générations à venir soient acquises par un marché unique , qui dispose de 3 personnes à la première de ces générations , de 9 à la seconde , de 27 à la troisième , de 81 à la quatrième , de 243 à la cinquième , de 729 à la sixième , et ainsi de suite.

Mais il ne suffit pas qu'une mesure soit juste pour qu'elle soit adoptée ; il faut encore que son exécution promette d'être efficace. Examinons si l'on peut espérer qu'il en soit ainsi.

On sait que la meilleure garantie des soins conservateurs de la vie des esclaves n'est point la loi qui doit les protéger , et qui , quoi qu'on fasse , reste sans action au-delà du seuil domestique. C'est bien plutôt l'intérêt des maîtres qui agit avec la sollicitude de l'esprit de propriété , et qui , lorsqu'il n'est pas perverti par de faux

calculs ou des passions malfaisantes, le cède à peine aux inspirations de l'humanité les plus ingénieuses. Sans doute, les relations domestiques de tous les jours font naître des sympathies, des affections naturelles, qui sont en dehors de tout intérêt, et qui inspirent, surtout aux femmes créoles, une bienfaisance compatissante pour les esclaves; mais la société coloniale, pas plus que toute autre, ne se gouverne point par des sentiments, et l'on ne peut appuyer sur une telle base des résolutions qui sont des questions de vie et de mort. D'ailleurs, personne ne saurait nier que, les esclaves étant des propriétés, tout ce qui les concerne se résout définitivement en un intérêt qui peut être exprimé par des valeurs. On ne doit en être ni étonné ni choqué, car c'est une solution inhérente à la nature des choses, et que Caton l'ancien donnait, il y a 2,000 ans, en exposant les moyens d'obtenir de la possession des esclaves les plus grands avantages possibles.

Or, la garantie, qui est assurée par cet intérêt, n'existerait point pour une propriété limitée, conditionnelle, temporaire, comme celle des enfants, dont les maîtres devraient avoir soin jusqu'à un âge déterminé, et qui deviendraient libres sitôt qu'ils l'auraient atteint. S'il faut en Europe des lois pour protéger les enfants dans les manufactures

et empêcher qu'ils soient surchargés de travail, il en faudrait à bien plus forte raison dans les colonies; et là, comment ces lois seraient-elles exécutées? qui pourrait en surveiller l'action, dans un travail de jour et de nuit, fait par une population disséminée sur toute la surface d'un pays, et dont les fabriques sont souvent situées dans des lieux presque inaccessibles? Ces enfants seraient donc entièrement à la discrétion de leurs maîtres, qui n'auraient presque aucun intérêt à leur conservation, qui même les considéreraient peut-être comme une charge vexatoire imposée illégitimement. Sans avoir aucune intention de leur nuire, il suffirait, pour causer leur perte, de quelque indifférence sur les soins qu'exigent leurs premiers jours. Rien au monde n'est frêle et incertain comme la vie d'un enfant nouveau-né, dans les Indes occidentales, et la plus légère omission dans ces soins provoque infailliblement le tétanos et la mort. Il faut, pour écarter ce danger et une foule d'autres qui se succèdent, non seulement laisser les enfants à la garde de leurs mères, ce qui détourne celles-ci du travail, mais de plus exercer une surveillance continue, que doivent guider l'expérience hygiénique du pays, et une médecine, qui, quoique empirique, l'emporte souvent par ses succès sur la science d'Hippocrate.

Cette fragilité de la vie rend impossible d'élever les enfants en commun, comme dans nos hospices d'orphelins. La mortalité, qui dépeuple en Europe ces tristes asiles, ferait bientôt, aux Antilles, disparaître entièrement ceux qu'on y admettrait, et cette ressource est encore enlevée au projet d'émanciper les enfants.

Il faudrait vivement le regretter, si ce projet devait, par son exécution, conduire sûrement et rapidement à la destruction de l'esclavage; mais pour déterminer l'étendue et l'accélération des effets d'une telle entreprise; pour en mesurer la portée, pour en calculer les chances, il fallait des recherches statistiques dont les éléments sont difficiles à recueillir et à mettre en œuvre. Les bases que nous avons jetées dans la première partie de notre travail, nous donnent les moyens de remplir cette tâche, et de fixer avec certitude comment s'effectueraient l'affranchissement des esclaves, en l'opérant par l'émancipation des enfants nouveau-nés.

En relevant sur les documents officiels les mouvements des populations esclaves de nos colonies, nous avons trouvé les termes suivants, qui sont la moyenne des cinq années récentes :

PAR ÉMANCIPATION DES ENFANTS. 153

Martinique	2,347 naissances.
Guadeloupe	1,940
Guyane	346
Bourbon	1,132
Total année moy.. .	5,765 naissances.

Ainsi, par le terme moyen que donnent en masse, pour toutes nos colonies, les années 1834 à 1838 inclusivement, il y aurait seulement 5,765 affranchissements annuels, si l'on adoptait la mesure projetée d'émanciper les enfants nouveau-nés.

Ces affranchissements seraient fort inégalement distribués entre les différentes colonies. Sur 100 naissances d'enfants esclaves, il y aurait :

A la Martinique. . .	41 affranchissements.
A la Guadeloupe. . .	34
A la Guyane.	6
A Bourbon.	19
Total.	100 affranchissements.

La Martinique en aurait donc deux 5^{es}, la Guadeloupe un tiers, la Guyane moins d'un 16^e, et Bourbon environ un 5^e.

Eu égard au nombre des esclaves existant dans chaque colonie, il y aurait annuellement un affranchissement par naissance :

A la Martinique.	1 sur 33.3 esclaves.
A la Guadeloupe.	49.6
A la Guyane.	48
A Bourbon	61
<hr/>	
Dans toutes les colonies. . .	1 sur 45.1 esclaves.

On voit que par la faible fécondité des femmes en esclavage, si l'on attendait l'affranchissement de leur race des effets qu'aurait l'émancipation des enfants nouveau-nés, on ne l'obtiendrait pas, à la Martinique, avant le tiers d'un siècle; à la Guadeloupe et à la Guyane, il faudrait plus de 50 ans, et à Bourbon beaucoup plus. Enfin, l'extinction de la servitude n'aurait pas un terme de moins de 45 ans, qui s'augmenterait des 15 années de travail obligé, données aux maîtres pour les soins qu'auraient reçus les enfants pendant ce premier âge de leur vie.

En voyant qu'à la Martinique, le nombre des naissances annuelles est, parmi les esclaves, double de celui qu'offre Bourbon, on pourrait douter de l'exactitude des chiffres officiels. Mais cette différence est justifiée par l'inégalité numérique des deux sexes, qui, dans la dernière de ces colonies, est l'inverse de ce qu'elle devrait être suivant l'ordre naturel. Au lieu d'un nombre de femmes plus grand que celui des hommes, comme dans nos contrées d'Europe, il y a à Bourbon et à la

Guyane un excédant d'hommes très considérable. Cette différence tire son origine des avantages que trouvait la traite des nègres à importer des esclaves mâles, dont la vente était plus avantageuse que, celle des femmes. Si cette anomalie n'existe point à la Martinique et à la Guadeloupe, c'est que depuis très long-temps, ces colonies n'ayant point recruté leurs ateliers par ce trafic, la loi constante, qui fait compter plus de femmes que d'hommes dans les populations, a rétabli le cours ordinaire des choses.

Voici, d'après le recensement de 1835, la division, par sexe, des esclaves de chacune de nos colonies :

	Hommes.	Femmes.	Excédant des homm.	Excédant des femm.
Martinique	37,584	40,492	"	2,908
Guadeloupe. . . .	46,168	50,154	"	3,986
Totaux. . . .	83,752	90,646	"	6,894
Guyane.	8,852	7,740	1,112	"
Bourbon.	45,088	24,208	20,880	"
Totaux. . . .	53,940	31,948	21,992	"

Il y a donc :

A la Martinique. . . 100 femmes pour 92 hommes.
 A la Guadeloupe. . . 100 92

Et vice versâ :

A la Guyane. 100 hommes pour 87 femmes.
A Bourbon. 100 53

Les colonies de la France ne sont pas les seules où existe cette étrange inégalité entre les deux sexes; celles de l'Angleterre en présentent des exemples frappants. Il y avait, d'après les documents officiels, en 1830 :

A Maurice.	44,393 h.	28,107 f.	72,500 escl.
A Berbice.	10,897	9,281	20,178 <i>id.</i>
A Démérari.	37,092	32,276	69,368 <i>id.</i>
A Honduras.	1,347	680	2,027 <i>id.</i>
A la Nouv.-Galles.	27,611	8,987	36,598 dép.
Total.	121,340 h.	79,331 f.	200,671 escl.

Ces nombres donnaient, dans chaque colonie, un excédant du nombre des hommes, et un rapport au nombre des femmes, qui sont exprimés ci-après :

	Excéd. des hommes.	Rapport des deux sexes.
Maurice.	16,286	100 hommes pour 64 femmes.
Berbice.	1,616	100 86
Démérari.	4,816	100 87
Honduras.	667	100 51
Nouv.-Galles.	18,624	100 32
Totaux.	42,009	100 hommes pour 65 femmes.

Ainsi, dans ces cinq établissements anglais, en prenant ensemble la population des esclaves et celle des déportés, il y a une si grande supériorité dans le nombre des hommes, qu'un tiers d'entre eux sont privés de femmes; à Honduras, il y en a la moitié, et à la Nouvelle-Galles du Sud plus des deux tiers. Il est plus aisé d'imaginer que de dire quels effroyables désordres résultent, dans ces sociétés factices, d'une si énorme inégalité.

Pour ne parler ici que d'un seul de ses effets, on conçoit qu'une composition aussi anormale de la classe la plus nombreuse de la population change les éléments de la fécondité, et ne permet plus de la calculer comme en Europe, d'après l'hypothèse d'un nombre presque égal d'individus des deux sexes. En effet, selon l'ordre de choses établi par la nature dans nos contrées, il devrait y avoir à la Guyane, un nombre de femmes esclaves excédant 8,800, et il n'y en a que 7,740. A Bourbon, on devrait en compter au-delà de 45,000, et il ne s'en trouve que 24,200. Le nombre des femmes fécondes et celui des naissances annuelles sont diminués nécessairement de toute cette différence, qui dans le dernier cas se rapproche de 50 sur 100.

En outre de cette cause, il y en a une seconde qui restreint considérablement la reproduction de la population noire, c'est l'influence de l'esclavage. Nous avons déjà, dans la première partie

de ce travail, exposé des calculs qui ne laissent point douter que la servitude n'atténue dans un très haut degré la fécondité des races. Voici deux tableaux qui confirment ces témoignages. Leurs nombres sont empruntés aux documents officiels, savoir : le recensement de 1835 et les mouvements des populations coloniales de 1834 à 1838. Nous comparons, dans le premier de ces tableaux, le nombre des femmes libres et nubiles à celui des naissances annuelles, constaté d'après la moyenne de quatre années; dans le second, nous établissons la même comparaison à l'égard des femmes esclaves et nubiles.

	Nombre des femmes libres et nubiles.	Naissances libres annuellement.	Rapport des naissances au nombre des femmes.
Martinique .	12,900	1,328	10.3 sur 100 femm.
Guadeloupe.	10,669	1,066	10
Guyane. . .	1,713	157	9
Bourbon. . .	10,533	1,375	13.1
Totaux. . .	35,815	3,926	11 sur 100 femm.

	Nombre de femmes esclaves et nubiles.	Nombre de naissances d'esclaves annuellement.	Rapport des naissances au nombre des femmes.
Martinique. . .	25,398	2,347	9.3 sur 100 femm.
Guadeloupe. . .	31,482	1,940	6.2
Guyane. . .	5,441	346	6.5
Bourbon. . .	16,074	1,132	7.1
Totaux. . .	78,395	5,765	7.4 sur 100 femm.

Ainsi le même nombre de femmes, dans une même colonie, donne des nombres de naissances annuelles extraordinairement différents, selon qu'elles sont libres ou esclaves.

			Naissances.
A la Martinique, 100 femm. libres donnent			10.3
— 100 esclaves.			9.3
		Déficit	1
A la Guadeloupe, 100 femm. libres donnent			10
— 100 esclaves.			6.2
		Déficit	3.8
A la Guyane, 100 femm. libres donnent			9
— 100 esclaves.			6.5
		Déficit	2.5
A Bourbon, 100 femm. libres donnent			13.1
— 100 esclaves.			7.1
		Déficit	6
Dans les 4 col., 100 femm. libres donnent			11
— 100 esclaves.			7.4
		Déficit total . . .	3.6

Le détriment causé par l'esclavage à la population, s'élève donc annuellement :

- A la Martinique, à 1 naissance sur 10.
- A la Guadeloupe, à 3.8 sur 10, ou plus d'un tiers.
- A la Guyane, à 2.5 naissances sur 9, ou un sixième.

A Bourbon, à 6 naissances sur 13, ou presque moitié.

Au total, dans les quatre colonies, à 8.6 naissances sur 11, ou un tiers.

Par conséquent, les circonstances de la vie domestique créées par l'esclavage, équivalent à un prélèvement de 33 sur 100, fait chaque année sur la reproduction humaine.

La connaissance de ces faits, demeurés jusqu'à présent inconnus, rend évident qu'on ne peut se confier dans l'émancipation des enfants nouveau-nés pour opérer un affranchissement général; car les effets en seraient d'une telle lenteur, qu'il s'écoulerait beaucoup plus d'un demi-siècle avant la suppression de l'esclavage.

Pour obtenir de cette émancipation des résultats moins tardifs, et qui fussent accomplis en l'espace de 28 ans, il faudrait que les naissances fussent aussi multipliées parmi les esclaves que parmi les populations libres, et quoique cette période doive paraître bien longue, il ne serait encore possible d'arriver à ce but que par une révolution heureuse, mais très difficile, pour ne pas dire impossible, dans l'ordre social et économique des colonies.

RÉSUMÉ.

L'affranchissement absolu et en masse est une application funeste de l'un des principes es-

sentiels du pacte social ; celui qui consacre le droit de chaque homme à la pleine possession de sa liberté. Les malheurs de Saint-Domingue ont démontré la nécessité d'une transaction qui prépare les esclaves à leur émancipation, et qui la rende utile pour eux, sans être désastreuse pour les colonies et pour leur métropole.

La guerre domestique qu'alluma la déclaration de la liberté des noirs, causa la destruction de 8,000 habitations, la ruine de 30,000 colons français, la perte d'un commerce total de 90 millions de francs, nous infligeant encore, après un demi-siècle, l'obligation de secourir l'indigence des colons, par une subvention dont les arrérages accumulés montent maintenant à près de 34 millions.

L'Angleterre n'a point été détournée, par ce terrible exemple, d'opérer l'affranchissement en masse, mais elle a cherché à en amortir l'effet, en évitant de le rendre absolu, et en différant son accomplissement pendant une période de sept années. Néanmoins des insurrections d'esclaves, étouffées difficilement, ont prouvé tout le danger d'une telle mesure exécutée sur toute la population à la fois, au lieu d'être partielle et progressive. Le Parlement Britannique n'a point hésité à reconnaître le droit des colons à une compensation suffisante, et il a voté pour le ra-

chat des esclaves une somme de cinq cents millions de francs qui porte à 700 fr. le prix moyen de chaque nègre; mais le paiement de cette allocation est loin de pouvoir être considéré comme un fait accompli.

Appliqué aux colonies françaises, le rachat devrait être opéré à l'égard de 260,286 esclaves au prix moyen de 1152 fr. pour chacun, savoir : les enfants à 500 fr., les adultes à 1500, et les vieillards à 250 seulement. Le montant total de la valeur des esclaves, fixée d'après ces bases, serait de près de 300 millions. En effectuant le rachat en dix ans, il serait annuellement de 30 millions.

En réduisant les prix, il faudrait encore des sacrifices trop grands pour laisser aucun espoir qu'ils pussent jamais être faits par la Métropole.

Quoique cette impossibilité n'eût pas encore été jusqu'à ce jour soumise au calcul, on l'avait pressentie, et pour lui échapper, on avait indiqué l'émancipation des enfants nouveau-nés, comme un moyen d'affranchissement progressif sans rachat. Ce projet peut être admis, quant au droit, mais il laisse à redouter, quant à son exécution, la diminution des soins conservateurs de la vie des enfants, et l'accroissement de la différence qui existe entre les naissances et les décès annuels.

Cette différence atténuée chaque année la po-

population esclave de nos colonies de 14 à 1500 individus. Elle est de 1162 à Bourbon, de 164 à la Guyane, de 92 à la Guadeloupe. C'est seulement à la Martinique que les naissances balancent les décès, et même les surpassent.

Ces causes appartiennent à l'esclavage, car il n'y a rien de semblable dans la population libre, composée de blancs et d'affranchis. Excepté à la Guyane, les naissances qui lui appartiennent, excèdent partout les décès.

La moindre fécondité des femmes esclavées tient à un ensemble de causes sociales, telles que l'absence de tout mariage, les entraves opposées aux liaisons qui y suppléent, l'isolement des habitations, les diversités d'origine des nègres, qui les mettent en inimitié, et surtout l'infériorité du nombre des femmes comparé à celui des hommes, à la Guyane et à l'île de Bourbon.

Si l'on adoptait l'émancipation des enfants, comme moyen d'affranchissement, il y aurait une inégalité singulière dans la distribution des libertés. La Martinique en aurait presque la moitié, la Guadeloupe un tiers, la Guyane moins d'un 6^e, et Bourbon un 5^e. Mais, ce qui est plus grave encore, c'est que, pour opérer l'affranchissement général par les enfants nouveau-nés, il faudrait, dans la première de ces colonies, le tiers d'un siècle; dans la seconde et la troisième, la

moitié, et à Bourbon beaucoup plus. C'est dire assez qu'il faut renoncer à employer ce moyen.

La seule force des choses produit graduellement les résultats que l'on veut obtenir. Chaque année, de nombreux esclaves sont affranchis, les uns par la bienfaisante volonté de leurs maîtres, les autres en se rachetant eux-mêmes. De 1833 à 1836, il y a eu, dans nos colonies, 4,400 esclaves affranchis chaque année par la première de ces causes, et 3,133 par la seconde. De 1831 à 1837, 32,432 esclaves ont été libérés à un titre ou à un autre.

Ce nombre, comparé à la population de cette classe, donne à la Martinique 24 esclaves sur 100, à la Guadeloupe et à la Guyane 10 sur 100, et à Bourbon seulement 5.

On pourrait peut-être se confier à la seule action des causes qui produisent ces émancipations, et se résigner à les laisser agir, si elles étaient partout aussi actives qu'à la Martinique; mais leur défaut d'énergie dans les trois autres colonies ne permet point de compter sur elles, et il faut nécessairement recourir à des moyens plus rapides et plus certains.

Cette recherche est l'objet de la troisième partie de ce travail.

TROISIÈME PARTIE.

MOYENS NOUVEAUX PROPOSÉS POUR ARRIVER PROGRESSIVEMENT A LA SUPPRESSION DE L'ESCLAVAGE COLONIAL.

L'affranchissement d'un peuple est toujours une grande et difficile entreprise. On ne change point l'ordre social d'un pays, quelque vicieux qu'il soit, sans une révolution qui met aux prises, dans une lutte sanglante, les intérêts et les passions des hommes.

Les moyens de succès différent selon les obstacles, mais le droit et la raison ne doivent presque jamais leur triomphe qu'à la force des armes; et la France, les Etats-Unis, les Pays-Bas et la Suisse en sont des exemples à jamais mémorables.

Cependant, il est advenu quelquefois que des populations ont acquis ou recouvré leur liberté sans effusion de sang. Il suffit jadis au peuple romain, de se retirer sur le Mont-Sacré, pour obtenir, par l'institution des Tribuns, une représentation nationale et la garantie de la liberté

personnelle. Quand la Grèce fut tombée au pouvoir de Rome, ses citoyens vaincus durent perdre tous leurs droits civils et politiques ; mais le souvenir de l'héroïsme de leurs ancêtres, qui avaient défendu l'Europe, à Marathon et à Platée, contre le despotisme de l'Asie, inspira au Sénat romain la généreuse résolution de proclamer leur indépendance. Lorsque le chrétien, arborant le symbole de la rédemption sur la Ville éternelle, appela tous les hommes à s'unir, comme frères, dans une même communion, il fit émanciper, par la seule puissance de ses doctrines, une partie des innombrables esclaves de l'Empire romain. Enfin quand, au sortir du moyen-âge, les populations de l'Occident eurent été mises en servitude par la féodalité, il y eut depuis le *xiv^e* siècle, entre les grandes puissances de la société, la religion, les mœurs, l'autorité royale et les institutions judiciaires, un admirable concert pour rendre aux serfs la liberté.

C'est un concours semblable qui doit maintenant affranchir les esclaves des colonies européennes, et faire disparaître de nos possessions d'Outre-mer ce dernier vestige de la barbarie des temps passés. Mais, il ne faut pas se le dissimuler, et les tentatives faites jusqu'à ce jour, pour atteindre ce but, n'en donnent que trop

de preuves, jamais tâche ne fut aussi difficile à accomplir par des moyens pacifiques et rationnels.

Quand la Grèce fut affranchie, c'était le pays d'où partaient les lumières et la civilisation pour se répandre jusqu'aux bords du Rhône et de l'Indus; — sauf le hasard de la naissance, les Plébéiens de Rome égalaient en toute chose les races Patriciennes, et Sylla n'avait sur Marius d'autre avantage que l'illustration de ses aïeux. Lorsque les esclaves romains furent émancipés par le christianisme, c'était d'eux que leurs maîtres acquéraient toutes les connaissances littéraires et scientifiques, déjà si vastes dans cet âge du monde. C'était par des affranchis qu'était gouverné l'État et qu'étaient commandées les armées de l'Empire. Les annales de Rome, si fécondes en hommes supérieurs, ne nous montrent point, parmi les hommes libres, de chef plus intrépide que Spartacus, quoiqu'il fût esclave, et de général plus habile que Narsès, quoiqu'on ne se fût point borné à le priver de sa liberté. — Les serfs mêmes des temps féodaux ne le cédaient point en intelligence aux barons qui exerçaient sur eux leur altière et rude domination. Devenus moines, missionnaires, abbés ou évêques, ils développaient, dès qu'ils étaient investis du sacerdoce, toutes les capacités de l'esprit humain; et dans

la plupart des pays de l'Europe, leurs mains tenaient les rênes du pouvoir suprême.

On s'explique sans peine cette égalité morale et intellectuelle des esclaves et des maîtres dans ces temps éloignés: ils appartenaient à la même race, à la même famille de l'espèce humaine; rien dans leur aspect ne les distinguait les uns des autres; ils formaient seulement, comme dans nos populations actuelles, des classes séparées par la fortune et non par la nature; ils n'étaient point parqués, comme les peuples de l'Inde, dans des castes dont on ne peut sortir; souvent le même événement réduisait le maître à la servitude, et rendait l'esclave à la liberté. Tous deux travaillaient et combattaient ensemble. Les Ilotes de Lacédémone prirent part à la gloire de Platée, et les serfs combattirent mille fois sous les bannières de leurs paroisses, pour la défense de leur pays. Le temps n'a laissé nulle trace de cette division des populations européennes, et personne ne sait maintenant s'il descend des opprimés ou des oppresseurs.

Les esclaves des colonies ont une bien pire destinée que ceux de l'antiquité ou du moyen-âge, et leur affranchissement est bien plus difficile. Ils appartiennent à cette Afrique, où jamais la liberté n'a fleuri, et à cette race dont le type est

regardé, depuis des siècles, comme celui de la servitude, puisque dans toutes les langues de l'Europe, nègre et esclave sont synonymes. Achetés comme un vil bétail, et conduits à travers l'Océan à mille lieues de leur patrie, ils deviennent, eux et leur postérité, des instruments de travail, des machines humaines, qui fonctionnent incessamment pour enrichir leurs maîtres par d'abondantes récoltes. On pourvoit à leur subsistance, à leurs besoins journaliers, avec autant de soins que s'ils étaient des animaux domestiques d'une espèce précieuse. Tout est accordé à leur existence physique, mais rien à leur existence morale. Ce sont des hommes, et pourtant ils n'ont ni patrie, ni religion, ni droits, ni volonté. Ils naissent au hasard, sans aucune intervention sociale, sans mariage, sans baptême, sans acte civil. Ils vivent sans famille, sans salaire, sans propriété, sauf ce qu'on leur donne et ce qu'ils prennent, et la seule loi qu'ils connaissent, c'est le fouet redoutable du commandeur.

Sans doute, il n'en est point ainsi des esclaves qui habitent les villes, et de ceux de quelques habitations, où d'excellents maîtres ont introduit les améliorations les plus heureuses. Mais telle est la grande masse de la population esclave dans les colonies, et les couleurs qui la peignent seraient

bien plus rembrunies, si elles s'appliquaient aux nègres de la Jamaïque et de Surinam.

Homère a dit, il y a quatre mille ans : Quand un homme tombe dans la servitude, le grand Jupiter lui ôte la moitié de son esprit (a). Si le poète avait pu parler de l'esclavage moderne au lieu de celui de l'antiquité, il aurait affirmé que cette cruelle condition ravissait à l'homme son intelligence tout entière. Comment, en effet, pourrait-il en être autrement ? Quels sentiments peuvent se développer dans le malheureux qui n'a point de famille, qui est étranger aux devoirs, aux plaisirs, aux affections durables du foyer domestique, et qui ne connaît ni ceux qui lui donnèrent le jour, ni ceux qui l'ont reçu de lui dans ses amours passagères ? Quelles idées peut avoir celui qui ne saurait converser avec le passé, et qui pendant toute sa vie n'a d'autre horizon que les coteaux escarpés ou la forêt touffue dont sont enveloppés les champs cultivés par ses mains et arrosés de ses sueurs ? Quels principes de morale peuvent servir de frein aux passions sauvages du nègre qui n'a reçu ni instruction religieuse, ni aucune autre, et qui n'a sur le bien et le mal que des croyances confuses, obscurcies par de folles et dangereuses

(a) *Odyssée*, c. 17.

superstitions? Quelles notions peut avoir de la justice l'homme qui travaille sans salaire, qui est puni sans jugement, qui, demain, sera échangé contre du bétail ou une roue de moulin, ou qu'on arrachera des lieux qui l'ont vu naître pour le vendre, argent comptant, sur l'odieuse table des enchères? Quelle crainte salutaire des puissances conservatrices de la société peut avoir celui qui, avec cent compagnons partageant ses projets de vengeance, tient à sa discrétion, au milieu d'un désert, un blanc privé de toute assistance, et même de l'espoir qu'un jour on découvrira les causes mystérieuses de sa mort? Et comment se résignera-t-il aux exigences de l'état social, celui qui croit fermement qu'un éternel loisir doit être l'apanage de l'homme libre, et que le travail n'est bon que pour l'esclave?

Il faut le dire: tout est à faire pour ces populations malheureuses. La vie exceptée, il faut tout leur donner; il faut leur créer une existence religieuse, morale et intellectuelle. Il faut par ces bienfaits les conduire à l'appréciation de la liberté; il faut par la liberté les rendre dignes de ces bienfaits.

C'est faire peu de chose pour les esclaves que de les affranchir, sans avoir préparé leur admission dans la société, sans avoir aplani les obstacles qui les tiennent en dehors de la vie ci-

vile, sans avoir ouvert leur esprit à la connaissance des devoirs envers la famille, la cité, le pays et l'humanité.

Les moyens de leur inculquer ces importantes notions ne diffèrent que dans les détails de ceux employés pour retirer de l'ignorance les plus rudes populations de l'Europe. Mais le régime de l'esclavage s'accorde mal avec toute espèce d'instruction; et ce n'est qu'à fur et mesure que de nombreuses émancipations relâcheront les liens de la servitude, que l'on pourra développer des mesures d'enseignement, surtout parmi l'enfance et la jeunesse.

Nous devons donc chercher le moyen d'effectuer ces émancipations d'après un système général, qui les soumette aux conditions rigoureuses que nous avons déjà posées, et qui veulent que l'affranchissement soit opéré dans nos colonies sans danger pour la paix publique, sans perte notable de propriété pour les maîtres, sans une attente trop prolongée pour les esclaves, et, s'il est possible, qui s'accorde avec leur initiation aux nécessités de la vie sociale.

Le travail nous paraît devoir être la clef de ce système. C'est lui qui doit donner aux esclaves leur liberté, aux maîtres l'indemnité qu'ils réclament justement, aux colonies une population

pour ainsi dire nouvelle, éprouvée par un labeur actif et intelligent.

Pour arriver à ce grand objet, il faut :

1° Une force humaine disponible, suffisante pour des travaux dont les produits seraient destinés à l'affranchissement des esclaves ;

2° Une quantité de journées de travail qu'on puisse appliquer à de nouvelles cultures sans nuire aux cultures coloniales ;

3° Une étendue de terres disponibles et fertiles, assez grande pour donner une valeur considérable à ces nouvelles cultures ;

4° Une masse de produits agricoles, dont le prix puisse racheter annuellement dans chaque colonie un nombre d'esclaves de plus en plus grand ;

5° Enfin des moyens accessoires pour hâter et faciliter l'affranchissement, pour améliorer l'agriculture des colonies, et pour assurer leur possession et leur prospérité.

Nous exposerons dans les sections suivantes les bases de ces recherches, qui, presque toutes, prennent leurs éléments dans des documents officiels.

SECTION I.

QUANTITÉ DE FORCE HUMAINE DISPONIBLE POUR LES TRAVAUX
AGRICLES DE L'AFFRANCHISSEMENT DES ESCLAVES.

La population esclave des colonies françaises, recensée en 1835, est formée, sous le rapport des âges, de trois classes dont nous allons établir les nombres élémentaires.

a. ENFANTS AU-DESSOUS DE 14 ANS.

	Garçons.	Filles.	Totaux.
Martinique. . .	11,307	11,925	23,232
Guadeloupe. . .	13,628	13,939	27,567
Guyane.	1,798	1,837	3,635
Bourbon.	7,338	6,803	14,141
Totaux.	34,071	34,504	68,575

b. ADULTES, DE 14 ANS A 60.

Martinique. . .	23,435	25,398	48,833
Guadeloupe . .	30,018	31,482	61,500
Guyane	6,713	5,441	12,054
Bourbon.	35,655	16,074	51,729
Totaux.	95,721	78,395	174,116

c. VIEILLARDS AU-DESSUS DE 60 ANS.

Martinique. . .	2,842	3,169	6,011
Guadeloupe . .	2,522	4,733	7,255
Guyane.	441	462	903
Bourbon.	2,095	1,331	3,426
Totaux.	7,900	9,695	17,595

Récapitulation.

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Enfants.	34,071	34,504	68,575
Adultes.	95,721	78,395	174,116
Vieillards.	7,900	9,695	17,595
Totaux.	137,692	122,594	260,286

Dans les travaux ordinaires, si l'on en excepte les enfants du premier âge et les vieillards dans la décrépitude, toute cette population est occupée journellement. Les enfants forment un petit atelier qu'on emploie à arracher les mauvaises herbes et à d'autres soins domestiques; les gens âgés cultivent les jardins, cueillent les fruits, et sont employés de diverses manières. Un assez grand nombre d'individus de ces deux classes peuvent se joindre aux cultivateurs robustes et les aider dans leur tâche. Néanmoins nous les excluons de nos supputations, et nous établirons seulement que les 174,000 esclaves adultes sont susceptibles de travailler, et de concourir par leur labour à la libération générale.

Leur population constitue 67 centièmes, ou les deux tiers de toute celle des esclaves; dans l'état actuel des choses, on en obtient la mise en valeur d'un domaine agricole dont l'étendue est indiquée ci-après.

Étendue des cultures en hectares.

	Cult. coloniales.	Cult. alimentaires.	Étendue totale.
Martinique. . .	24,931	13,389	38,320
Guadeloupe. . .	31,677	13,068	44,745
Guyane.	7,575	4,251	11,826
Bourbon.	21,717	43,985	65,702
Totaux. . .	85,900	74,693	160,593

Quoique la culture des céréales d'Europe agrandisse considérablement, à l'île de Bourbon, le domaine de l'agriculture, on voit qu'il ne faut, au total, qu'un seul cultivateur effectif par hectare, pour obtenir dans nos colonies tous les produits agricoles qui y sont récoltés.

Or, il faut se souvenir que c'est là un travail sans lucre, sans profit, sans intérêt personnel, un travail d'esclave, en un mot; ce qui signifie un travail qui manque le plus souvent de nerf, d'activité, d'intelligence et de bon vouloir. Le nègre, d'après une estimation qui n'est contestée par personne, travaille au moins deux fois autant quand il cultive son propre jardin. Mais les cultures d'affranchissement devant nécessairement se faire en commun, et l'intérêt personnel étant alors moins évident et moins actif, nous n'aurons garde d'adopter cette proportion, et nous procéderons comme on doit le

faire, quand on calcule l'action de masses d'hommes considérables, en n'accueillant que des termes extrêmement bas et limités.

Ainsi donc, après avoir défalqué de la population esclave de nos colonies les enfants et les vieillards, nous trouvons qu'il reste encore 174,000 individus, qui, l'un pour l'autre, cultivent une surface dont l'étendue est à peu près d'autant d'hectares, et qu'on reconnaît susceptibles d'un travail encore une fois aussi grand. Nous nous bornerons, pour rester au-dessous de la vérité plutôt que de l'exagérer, à une augmentation de leur tâche ordinaire, divisée par dixièmes, et prenant par degré un développement plus ou moins grand et plus ou moins rapide, selon les localités, les besoins et les éventualités favorables.

Chacun de ces dixièmes, qui est bien loin d'équivaloir à une heure de travail en plus, donnerait une culture de 15,670 hectares, dont la valeur serait attribuée à l'affranchissement.

Cinq dixièmes et demi fourniraient une étendue de culture égale ou même supérieure à celle de tous les produits coloniaux récoltés aujourd'hui dans les Antilles françaises et à Bourbon.

Sans emprunter aux habitations les enfants et les vieillards, il suffit donc de demander aux esclaves adultes, un travail agricole de quelques

heures, n'équivalant qu'à moitié, tout au plus, de celui qu'ils font pour leurs maîtres, et il en résultera une richesse assez grande pour acquérir leur affranchissement en quelques années.

Les esclaves disponibles pour ce travail, seraient répartis ainsi qu'il suit, selon les différentes colonies.

	Nombre de travailleurs.	Cultures d'affranchissement en hectares.		
		Un dixième.	Deux dixièmes.	Trois dixièmes.
Martinique. .	48,833	4,395	8,790	13,185
Guadeloupe. .	61,500	5,535	11,070	16,605
Guyane. . . .	12,054	1,089	2,170	3,255
Bourbon. . .	51,729	4,655	9,310	13,965
Totaux. .	174,116	15,670	31,340	47,010

Ainsi, une culture de trois heures ou de trois dixièmes de journée ordinaire, serait déjà suffisante pour mettre en valeur près de 50,000 hectares de terre fertile, équivalant à plus de moitié des cultures coloniales, et dont les produits serviraient au rachat des esclaves. Chaque atelier de cent travailleurs n'aurait à défricher et cultiver que 27 hectares. Nous verrons bientôt quels avantages sortiraient de l'accomplissement d'une tâche aussi facile.

SECTION II.

QUANTITÉ DE JOURNÉES DE TRAVAIL DISPONIBLES POUR LES
CULTURES D'AFFRANCHISSEMENT.

Le taux des salaires et la quantité de travail journalier qu'on en obtient, sont encore, en Europe, au nombre des données statistiques les plus incertaines. Il n'en peut être autrement dans les colonies ; aussi toutes les évaluations de journées de nègre, en argent ou en labeur, même celles adoptées par l'administration, sont-elles des estimations sans bases et sans exactitude, dont nous ne saurions faire aucun usage. Nous aurons donc recours à d'autres moyens d'investigation, qui, nous l'espérons, nous fourniront des chiffres moins douteux.

Le recensement de 1835 donne la population esclave des colonies en la distribuant selon son habitation dans les villes, les bourgs et dans les campagnes. Cette dernière est la population agricole, la seule productive des denrées du pays ; l'autre se livre à l'industrie locale, au négoce, et très souvent à l'oisiveté ; elle vit dans une indépendance presque complète, sous un patronage dont elle ne se sert que pour échapper à l'action de la police et aux devoirs de la cité.

JOURNÉES DE TRAVAIL

	Popul. esclave des villes et bourgs.	Popul. esclave des campagnes.	Total
Martinique. . .	20,282	57,794	78,076
Guadeloupe. . .	11,741	84,581	96,322
Guyane.	2,379	14,213	16,592
Bourbon. . . .	11,950	57,346	69,296
Totaux. . . .	46,352	213,934	260,286

On voit que pour trouver la population agricole, il faut d'abord défalquer un septième du nombre total des esclaves, afin d'en séparer les habitants des villes et des bourgs qui sont étrangers à la production des denrées coloniales. Il faut de plus, afin d'arriver à connaître la population active des campagnes, en déduire les enfants et les vieillards; mais les documents officiels ne permettent pas de faire cette opération directement, et il faut recourir à un calcul proportionnel. A cet effet, nous établirons, en premier lieu, le nombre total des individus de ces deux classes, existant dans chaque colonie; nous les totaliserons, et nous indiquerons ensuite quel est leur rapport à la population totale des esclaves.

	Enfants.	Vieillards.	Total.
Martinique. . .	23,232	6,011	29,243
Guadeloupe. . .	27,567	7,255	34,822
Guyane.	3,635	903	4,538
Bourbon. . . .	14,141	3,426	17,567
Totaux. . . .	68,575	17,595	86,170

POUR LES CULTURES D'AFFRANCHISSEMENT. 181

On verra, dans le tableau suivant, quelle est la proportion de ces deux classes au nombre total des esclaves.

	Popul. esclave.	Enfants et vieillards.	Leur proportion à la pop. tot. des esclav.
Martinique. . .	78,076	29,243	38 p. 100
Guadeloupe. . .	96,322	34,822	36
Guyane.	16,592	4,538	29
Bourbon. . . .	69,296	17,567	25
Totaux. . .	260,286	86,170	33

Nous savons maintenant que pour connaître au vrai la population esclave des campagnes, celle qui obtient du sol, par son travail, les produits coloniaux exportés ou consommés sur place, il faut en défalquer la classe des enfants et des vieillards, qui, par un terme moyen, s'élève au tiers, et qui varie, selon les colonies, de 25 à 38 pour 100; proportions dont les différences très remarquables sont expliquées ailleurs.

Le tableau ci-après indique le nombre total d'esclaves existants dans les campagnes, le nombre d'enfants et de vieillards compris dans cette population, et ce qui reste pour former la classe laborieuse, celle des travailleurs qui cultivent et fécondent la terre.

JOURNÉES DE TRAVAIL

	Nombre total des esclav. des campag.	Enfants et vieillards à défalquer	Popul. agricole, active, formée des esclaves de de 14 à 60 ans.
Martinique. . .	57,794	21,926	35,868
Guadeloupe. . .	84,581	30,420	54,161
Guyane.	14,213	4,118	10,095
Bourbon.	57,346	14,325	43,021
Totaux. . .	213,934	70,789	143,145

Ainsi, la population esclave des campagnes est composée de la manière suivante :

Esclaves des deux sexes, de 14 ans à 60.	143,145	67 p. 100
Enfants et vieillards au-dessous de 14 ans et au-dessus de 60. .	70,789	33
Total de la population esclave des campagnes.	213,934	100

On peut objecter contre la défalcation des enfants et des vieillards, en affirmant que cette classe concourt en quelque chose au travail, ce qui est vrai; mais aussi, parmi les esclaves des campagnes, que nous comptons tous comme laboureurs, il y en a un nombre assez considérable, principalement des femmes, qui sont étrangers aux cultures, et qui sont attachés constamment à la domesticité des habitations.

Il est donc certain que sur une population

POUR LES CULTURES D'AFFRANCHISSEMENT. 183

esclave de 260,286 individus, il n'y en a, en réalité, que 143,145, ou presque la moitié seulement, qui constituent maintenant la partie active, laborieuse, agricole, à qui sont dus les produits coloniaux exportés annuellement ou consommés dans l'intérieur des colonies.

Il est essentiel de montrer quelle est l'étendue des terres mises en valeur par cette population. En voici le tableau, d'après les chiffres officiels:

Etendue des cultures des colonies en hectares.

	Cult. coloniales.	Cult. alimentaires.	Etendue par colonie.
Martinique. . .	24,931	13,389	38,320
Guadeloupe. . .	31,677	13,068	44,745
Guyane.	7,575	4,251	11,826
Bourbon.	21,717	43,985	65,702
Totaux.	85,900	74,693	160,593

Voici ce même tableau, en lieues moyennes de 25 au degré, et en millièmes de lieue.

	l. c. mill.	l. c. mill.	l. c. m.
Martinique. . .	12.609	6.780	19.386
Guadeloupe. . .	16.034	6.644	22.678
Guyane.	3.833	2.163	5.986
Bourbon.	10.982	22.260	33.255
Totaux.	43.458	37.847	81.305

Il faut dire que c'est à la culture des céréales

d'Europe que Bourbon doit l'étendue considérable de ses cultures alimentaires.

En rapprochant ce tableau de celui qui donne le nombre d'esclaves formant la population agricole active, on trouve qu'il y a pour chaque individu l'étendue de terre en culture indiquée ci-après :

	Etendue des cult. — hectares.	Nombre d'esclav. cultivateurs.	Etendue cultivée par chacun d'eux. — esclave p. hect. ares.	
Martinique. . .	38,320	35,868	1	1.07
Guadeloupe. . .	44,745	54,161	1	0.82
Guyane.	11,826	10,095	1	1.18
Bourbon. . . .	65,702	43,021	1	1.53
Totaux. . .	160,593	143,145	1	1.12

La moindre étendue de culture est à la Guadeloupe, où elle n'est presque que des trois quarts d'un hectare par cultivateur; la plus grande est à Bourbon, où elle dépasse un hectare et demi par nègre. Cette dernière différence tient à l'étendue des cultures alimentaires, qui n'exigent que très peu de travail, tandis que la canne à sucre en demande beaucoup plus.

Au total, on voit qu'il y a un peu plus d'un hectare en culture pour chaque individu de la classe active des esclaves.

A la Martinique et à la Guadeloupe, un tiers de l'étendue des terres en culture est destiné aux vivres, et les deux autres tiers aux denrées d'ex-

portation. A la Guyane, il y a moitié pour les uns et les autres; à Bourbon, les cultures alimentaires ont deux fois l'étendue des cultures coloniales.

Au demeurant, ces données nous enseignent que chaque esclave met en valeur un hectare de terre, soit en cultures coloniales, soit en cultures alimentaires, destinées pour son maître ou pour lui, et demandant les unes, comme la canne à sucre, des opérations variées, nombreuses et pénibles, et d'autres, comme les plantations de bananiers, de cotonniers et de cacaoiers, le soin seulement d'en recueillir les produits.

Recherchons maintenant quelle est la valeur du travail annuel de chaque nègre; nous en obtiendrons sans peine celle de chacune de ses journées. Pour le premier de ces objets, nous sommes obligé de déterminer la richesse de la production de nos colonies. Nous regrettons de ne pouvoir y parvenir sans le secours d'un grand nombre de chiffres; mais, outre l'intérêt qui s'attache à savoir quelles sont, en réalité, la quantité et la valeur des produits agricoles de nos établissements des deux Indes, il est indispensable que nous fournissions les preuves détaillées de nos assertions. C'est seulement par ces témoignages numériques qu'on pourra les apprécier.

Etendue des cultures des colonies, quantités et valeurs de leurs productions annuelles.

a. SUCRE.

	Etendue.	Produit total.	Par hect.	Prix.	Valeur totale.
	hect.	kil.	kil.	cent.	fr.
Martinique . .	21,179	30,600,000	1,450	55	16,830,000
Guadeloupe. .	24,810	36,500,100	1,500	55	20,075,000
Guyane. . . .	1,571	2,422,800	1,550	55	1,332,500
Bourbon. . . .	14,530	23,384,100	1,600	55	12,861,200
Totaux. . . .	62,090	92,907,000	1,500	55	51,098,700

b. SIROPS.

	Quantités.			Valeur.
	litres.	cent.		fr.
Martinique. . .	6,630,000	à 25	—	1,657,500
Guadeloupe. . .	6,506,000	— 25	—	1,626,500
Guyane.	583,000	— 25	—	70,167
Bourbon.	1,658,800	— 22	—	364,936
	15,877,800			3,719,103

b. TAFIA.

Martinique. . .	2,000,000	— 38	—	760,000
Guadeloupe. . .	2,158,000	— 38	—	798,460
Guyane.	289,000	— 35	—	136,150
Bourbon.	535,842	— 42	—	225,051
	4,982,842			1,919,661
Sucre, sirops, tafia.				56,737,464

POUR LES CULTURES D'AFFRANCHISSEMENT. 187

c. CAFÉ.

	Etendue.	Produit total.	Par hect.		Valeur totale.
	hect.	kil.	kg.	fr.	fr.
Martinique.	3,082	800,000	260	2	1,600,000
Guadeloupe.	5,687	1,004,372	175	2	2,008,744
Guyane. . .	188	42,000	120	1.80	69,604
Bourbon. . .	4,179	928,200	222	2	1,856,400
Totaux .	13,136	2,774,572	211	2	5,534,748

d. COTON.

Martinique.	178	15,000	84	1.50	22,500
Guadeloupe.	1,021	80,464	80	1.50	120,696
Guyane. . .	2,746	280,000	102	1.80	504,000
Bourbon . .	"	"	"	"	"
Totaux .	3,945	375,464	95	1.73	647,196

e. CACAO.

Martinique.	492	156,000	320	1.50	234,000
Guadeloupe.	159	28,021	200	2	56,000
Guyane. . .	197	25,000	130	1	25,000
Bourbon . .	28	10,000	350	1.50	15,000
Totaux .	676	219,021	300	1.50	330,000

f. ROUCOU.

Guyane. . .	1,760	313,000	178	2.50	782,000
-------------	-------	---------	-----	------	---------

g. GIROFLE.

Guyane. . .	829	81,000	100	2	162,000
Bourbon. . .	2,980	193,500	65	2	314,000
Totaux .	3,809	274,500	85	2	476,000

h. VIVRES.

	Etendue.	Valeur par hectare.		Valeur totale.			
				fr.			
Martinique .	13,389	30,681	240	8,889,400	3,218,000		
Guadeloupe.	13,041		246			3,200,000	
Guyane. . .	4,251		580				2,471,400
Bourbon. . .	41,293		60				
Totaux..	71,974		11,295,650				
Colonies d'Amérique			290 fr.				
Bourbon.			60				

RÉSUMÉ.

	Etendue.	Produit total.	Par hect.	Prix.	Valeur totale.
	hect.		kil.	kil.	fr.
Sucre. . . .	62,090	92,907,000	1,500	0.55	51,098,700
Café. . . .	13,136	2,774,572	211	2.00	5,534,748
Coton. . . .	3,945	375,464	95	1.73	647,196
Cacao. . . .	676	219,021	300	1.50	330,000
Boucou. . .	1,760	313,000	178	2.50	782,000
Girofle. . .	3,809	274,500	85	2.00	476,000
Totaux..	85,416	96,863,557	1,134		58,868,644
Vivres. . .	71,974				11,295,650
Totaux..	157,390		445		70,164,294
Sirops. . .		15,877,800	litres.		3,710,103
Tafia. . . .		4,982,842	—		1,919,661

Total général de la valeur des produits
 coloniaux. 75,803,058

Ainsi, en résumé, 160,000 hectares, répartis
 entre les quatre colonies agricoles de la France,

et 260,286 esclaves, réduits à 143,145, quand on en a défalqué les enfants et les vieillards, avec la population des villes et des bougs, donnent annuellement une masse de produits, qui, sur les lieux et d'après les prix officiels, valent à peu près 76 millions de francs; somme qui, divisée par le nombre des esclaves formant la population active, élève le contingent de chacun d'eux à 531 francs, ou presque à un franc 50 centimes par jour. C'est déjà moitié en sus du taux des salaires, tels qu'ils sont évalués d'après une appréciation arbitraire, adoptée pour les transactions publiques.

Mais le produit de la journée de travail d'un cultivateur est réellement bien plus fructueux encore, dans les îles fertiles de l'Atlantique équatoriale; nous allons en fournir la preuve.

C'est par une fiction fort éloignée de la vérité qu'on suppose qu'il y a autant de journées de travail que de jours dans l'année. Il en est sans doute à peu près ainsi pour l'artisan laborieux de nos villes d'Europe, pour l'homme studieux, qui compte les jours de sa vie par ses jours d'étude; mais le calendrier du travail est tout autre sous la zone torride. Il y a d'abord cinquante-deux dimanches et quatre fêtes d'église complètement chômés, puis trois ou quatre fêtes patronales, et autant de fêtes politiques.

De plus, dans une partie de nos établissements, les maîtres qui trouvent des difficultés à nourrir leurs esclaves, leur donnent en échange des rations journalières de morue, de viande salée et de manioc, qu'ils doivent leur distribuer, des terrains suffisants pour faire des jardins potagers, et en outre, une journée par semaine pour les cultiver. Cette pratique ne réussit que partiellement, attendu que les nègres, qui sont sans intelligence et sans activité, ne pouvant parvenir à s'alimenter par les produits de leurs jardins, prélèvent sur le voisinage, et à son grand détriment, les aliments dont ils ont besoin.

Il est résulté de ces occurrences un régime mixte, dans lequel le maître continue à nourrir, plus ou moins complètement, ses esclaves, et de plus, leur donne des jardins, avec la journée du samedi pour les cultiver.

C'est une adjonction de 52 jours aux jours fériés, qui, par conséquent, montent à 112. Il s'ensuit que le travail de l'année est réduit presque à huit mois, qui suffisent cependant pour obtenir de la terre une production de 76 millions de francs. Cette somme, divisée par cultivateur, donne pour produit brut du travail de chaque mois, 66 francs 37 centimes, au lieu de 44 francs 25 centimes, comme dans la supposition gratuite d'un travail de douze mois,

et 2 francs 21 centimes par journée, au lieu d'un franc 50 centimes.

Si les 143,145 esclaves, formant aujourd'hui la population active des campagnes, employaient à d'autres travaux agricoles les quatre mois qu'ils ne donnent point aux cultures coloniales de leurs maîtres, n'est-il pas évident qu'ils en obtiendraient une production égale à la moitié de celle qui leur est donnée par un travail de huit mois; et qu'en admettant toutes choses égales d'ailleurs, cette production atteindrait à l'énorme valeur de 38 millions de francs? La réalisation de cette valeur suffirait pour racheter, en sept ans, tous les esclaves de nos colonies.

On objectera, il est vrai, qu'en appliquant à de nouvelles cultures les esclaves qui tirent partiellement leur nourriture de leurs jardins, on les obligerait à en délaisser les plantations. Mais il suffit de remarquer, pour éloigner cet argument, que sur les 213,000 esclaves des campagnes, 143,000 seulement seraient employés aux cultures d'affranchissement, et qu'il en resterait 70,000 dont une grande partie seraient capables d'entretenir les jardins. On sait d'ailleurs que telle est la fécondité du sol de nos colonies transatlantiques, que le moindre travail assure la subsistance de l'homme pendant toute

une année, et que, malgré la paresse qui y domine tous les rangs, il ne s'y trouve ni mendicité, ni indigence, ni personne qui ressente, comme en Europe, les tourments de la faim.

Sans doute, aussi, dans l'appréciation du produit brut qu'obtient maintenant l'agriculture coloniale, entrent, avec le travail des esclaves, celui des animaux et des machines, et le montant des intérêts d'un capital immense en usines, édifices et valeur des terres cultivées. Mais presque tout ce matériel très dispendieux est exigé par la fabrication du sucre, laquelle, précisément par cette cause, resterait en dehors des travaux de l'affranchissement. Or, toutes les autres denrées coloniales ne demandent pour leur exploitation que des bras, quelques outils, et des moyens de préparation très simples et du prix le plus minime. Les premiers colons qui n'avaient point d'autres secours, ont mis néanmoins en valeur les îles d'Afrique et celles de l'Archipel américain; pendant plus d'un siècle, ils ont tiré de leur sol de grandes richesses, sans autres édifices que des ajoupas de feuillage ou des cases de bambou, et sans autres machines qu'un moulin de bois pour égrener le coton, quelques cuves pour tremper l'indigo, un rouet pour tordre le tabac, et un glacis en terre battue pour dessécher le café. Cet exemple mémorable

prouve complètement que pour acquérir par le travail leur émancipation, les esclaves n'ont besoin que de l'activité et de la persévérance des hommes courageux, qui, les premiers, ont obtenu de ces terres fécondes la récompense de leurs labeurs.

SECTION III.

ÉTENDUE DES TERRES QUI PEUVENT ÊTRE DESTINÉES AUX CULTURES D'AFFRANCHISSEMENT.

Des faits numériques nombreux et concluants, puisés aux sources officielles, établissent avec certitude que les colonies agricoles de la France possèdent une population esclave assez puissante pour remplir sa tâche actuelle et pour y ajouter un travail dont la valeur suffirait pleinement à son rachat. Il ne lui manque pour ce travail, ni la force ni le temps nécessaire; mais il lui faut de plus des terres d'une étendue et d'une fertilité assez grandes pour lui promettre des récoltes abondantes dont le prix ne fasse pas attendre trop long-temps une émancipation totale.

Ces terres existent; elles sont fécondes; on peut en disposer sans presque aucune difficulté; et dans les justes limites du droit public. C'est

ce que nous allons prouver, sans autre peine que d'être obligé à des détails statistiques, qu'il est impossible d'éviter en traitant de pays inconnus et de matières tout-à-fait inédites.

Lorsque toute la science de l'Europe n'a pu encore mesurer entièrement les surfaces de la France et de l'Angleterre, et quand l'étendue de nos départements reste, en partie, incertaine, on ne peut s'attendre à trouver aux Antilles ou dans les îles d'Afrique, un cadastre qui ne laisse place à aucun doute, à aucune objection. Néanmoins, les chiffres que nous allons rapporter sont encore plus exacts que ceux de l'étendue attribuée à plusieurs États de notre continent, et qui sont accueillis sans controverse dans les ouvrages les mieux élaborés.

Division physique et agricole du territoire des colonies françaises, en hectares.

	Cultures.	Savanes.	Forêts.	Terr. incultes.	Surface des propriétés.
Martinique. .	38,320	21,772	23,387	15,303	98,782
Guadeloupe. .	44,745	23,789	23,141	72,838	164,513
Guyane. . . .	11,826	»	»	103,757	115,583
Bourbon. . .	65,702	14,040	55,921	31,889	167,552
Totaux. . .	160,593	59,601	102,449	323,787	546,430

En lieues carrées de 25 au degré.

	Cultures.		Savanes.		Forêts.		Terres incult.		Propriétés.	
	l. e.	mill.	l. e.	mill.	l. e.	mill.	l. e.	mill.	l. e.	mill.
Martinique..	19.386		11.017		41.832		7.749		49.984	
Guadeloupe.	22.678		12.034		11.711		36.837		83.260	
Guyane.....	6.070		"		"		52.400		58.470	
Bourbon.....	33.255		7.086		28.300		16.180		84.821	
Totaux..	81.380		30.137		51.843		113.166		276.526	

Pour jeter sur notre sujet toute la clarté possible, nous énumérerons, dans le tableau suivant, les différentes parties du gouvernement de la Guadeloupe, qui est composé, comme on le sait, de plusieurs îles voisines ou presque adjacentes.

Etendue de la Guadeloupe et des îles dépendantes en hectares.

	Cultures.	Savanes.	Forêts.	Terr. incultes.	Surface des propriét.
Guadeloupe proprement dite..	15,426	7,850	15,976	47,847	87,099
Grande-Terre. .	22,578	11,951	4,552	12,032	51,113
Guadeloupe. . .	38,004	19,801	20,528	59,879	138,212
Marie-Galanté..	4,109	3,201	1,626	6,408	15,344
Saintes.	162	89	192	813	1,256
Désirade.	629	457	121	3,123	4,330
Saint-Martin. .	1,841	241	674	2,615	5,371
Totaux.	44,745	23,789	23,141	72,838	164,513

Avant de tirer de ces tableaux les conséquences qui en ressortent, il faut remarquer que dans des documents publics, on en a fait une lecture inexacte. Par une méprise qui montre combien les termes statistiques les plus simples sont sujets à être compris erronément, on a confondu la surface des propriétés avec celle de tout le pays, oubliant que les cours d'eau, les routes, le domaine public, les sommets des montagnes par-delà la région des nuages, n'appartiennent assurément à personne. Le tableau suivant indiquera de combien on restreignait la surface de chacune de nos colonies agricoles.

	Surface des propriétés.	Autres surfaces.	Etendue totale.
Martinique. . .	98,782	28,218	127,000
Guadeloupe. . .	164,513	50,810	215,323
Guyane.	115,583	124,477	240,060
Bourbon.	167,552	86,237	253,789
Totaux.	546,430	289,742	836,172

Voici ce même tableau, en lieues carrées moyennes de 25 au degré.

	L. c. mill.	L. c. mill.	L. c. mill.
Martinique. . .	49.984	14.273	64.254
Guadeloupe. . .	83.260	25.610	108.870
Guyane.	58.471	62.960	121.431
Bourbon.	84.821	43.530	128.351
Totaux.	276.536	146.370	422.906

Le tableau ci-après indiquera la proportion des propriétés aux autres surfaces, calculées par chaque centaine d'hectares de l'étendue totale.

	Surf. des propriét.	Autres surf.	Total.
Martinique. . . .	77	23	100 hectares.
Guadeloupe. . . .	76	24	100
Guyane. ;	48	52	100
Bourbon.	66	34	100
Termes généraux.	65	35	100

Ainsi, en dehors des propriétés, il existe, dans chacune de nos colonies, des terres dont la surface est égale :

- A la Martinique, au quart de l'étendue totale de l'île;
- A la Guadeloupe, dans la même proportion;
- A la Guyane, fort au-delà de la moitié;
- A Bourbon, à plus d'un tiers de la surface entière de l'île.

Dans ces quatre colonies, à beaucoup plus d'un tiers de leurs territoires réunis.

Sans doute, une partie de ces terrains ne sont point propres à la culture, les uns à cause des escarpements qui les environnent et qui en défendent l'accès, les autres parce qu'ils sont enveloppés par les nuages pendant une grande partie de l'année, d'autres enfin parce qu'émergés récemment de la mer, ils nécessiteraient

des travaux considérables pour être tout-à-fait desséchés. Mais, au milieu même de ceux-là, qu'on prétendait autrefois être inhabitables, il se trouve des plateaux fertiles, des vallées admirables, et des coteaux qui pourraient, malgré leur approche difficile, donner les plus abondantes récoltes. Les hautes régions des îles tropicales passaient, il y a 40 ans, pour inaccessibles, et les habitants eux-mêmes s'en tenaient écartés. Ces préjugés se dissipent peu à peu. A Bourbon, un quartier nouveau a été fondé, il y a peu de temps, dans les Salazes, montagnes volcaniques, que des craintes singulières défendaient autrefois contre les excursions des chasseurs. A la Martinique, l'amiral Halgan a fait reconnaître le fond Chou-Palmiste, au pied des pitons du Carbet, et au lieu d'un précipice ténébreux, comme il paraît être du haut des montagnes, on a trouvé un vaste bassin dont le sol est de la plus grande fertilité. Le Matouba de la Guadeloupe, où le gouverneur possède une maison de plaisance pittoresque et salubre, est un exemple des conquêtes qu'il est possible de faire dans la région moyenne des montagnes de nos colonies transatlantiques.

Admettons que la moitié, voire même les deux tiers de ces terrains nouveaux ne puissent être exploités; ce qui resterait égalerait encore l'é-

tendue actuelle des cultures coloniales, moins celles alimentaires, et suffirait de reste pour les cultures d'affranchissement.

En effet, les cultures coloniales occupent 85,900 hectares, ou 43 lieues carrées moyennes, et le tiers des surfaces autres que celles des propriétés, a une étendue de 96,000 hectares ou près de 47 lieues carrées.

Toutefois nous ne regardons le recours à l'emploi de ces terrains que comme surabondant, et pouvant servir concurremment avec d'autres moyens que nous allons indiquer.

Pour faire apprécier avec exactitude les rapports existants entre les différentes parties des propriétés dont la destination est distincte, nous allons énumérer, dans le tableau suivant, leurs proportions réciproques, dans une centaine d'hectares.

	Cultures.	Pâtures.	Forêts.	Terr. inc.	Surf. tot.
Martinique.	39	23	23	15	100
Guadeloupe.	27	15	14	44	100
Guyane.	10	"	"	90	100
Bourbon.	39	9	33	19	100
Totaux.	30	11	18	41	100

Ainsi :

A la Martinique et à Bourbon, les cultures n'occupent pas deux cinquièmes de la surface

des propriétés, et il y en a trois cinquièmes en bois, en savanes, en forêts et en terres incultes.

A la Guadeloupe, les cultures ne forment guère qu'un quart de l'étendue des terres, considérées comme appartenant à quelqu'un ; et à la Guyane, elles n'en constituent qu'un dixième.

Au total, les terrains cultivés sont loin d'atteindre au tiers des propriétés, et, en y joignant les savanes, elles en forment seulement deux cinquièmes.

Quoique aux colonies on donne le nom de savanes, comme en France celui de prairies, à des terres vagues et à l'état sauvage, si, néanmoins, nous les considérons comme faisant partie du domaine agricole, il reste encore, en bois et terres incultes, parmi les propriétés :

A la Martinique, 38,690 hect. ou $19^{\text{L}}^{\text{c}} 581^{\text{m}}$ qui font à très peu près la moitié des propriétés ;

A la Guadeloupe, 95,979 hect. ou $48^{\text{L}}^{\text{c}} 548^{\text{m}}$, qui font plus de moitié et presque trois cinquièmes des terres possédées à un titre quelconque ;

A la Guyane, 103,757 hect. ou $52^{\text{L}}^{\text{c}} 400^{\text{m}}$, faisant les neuf dixièmes des terrains réclamés.

Les savanes et les bois sont au premier occupant, excepté dans l'île de Cayenne et sur quelques points de la côte, à l'embouchure des rivières.

A Bourbon, 87,810 hect. ou $44^{\text{L}}^{\text{c}} 480^{\text{m}}$, qui font plus de la moitié des propriétés.

Dans les quatre colonies agricoles de la France, 326,236 hectares ou 165 ^l ^e qui égalent trois cinquièmes de la surface des terres réclamées comme appartenant à des particuliers.

Nous reconnaissons que dans cette vaste étendue, il y a des bois dont le défrichement serait long et difficile, et d'autres dont la conservation importe essentiellement à celle des eaux pluviales et fluviales. Mais, aussi, l'on trouve au milieu des forêts, des clairières qui peuvent être mises en valeur et donner de riches produits; et enfin, outre les bois, il n'y a pas moins de 113 lieues carrées de terrains aujourd'hui totalement incultes.

Parce que ces terrains sont abandonnés, il ne faut pas croire qu'ils soient stériles. C'est tout simplement parce que les colons n'ont pas un nombre suffisant de cultivateurs pour les mettre en valeur, ou bien parce qu'ils ne sont pas à la proximité des usines, ou bien seulement parce qu'il faudrait pratiquer des chemins pour les exploiter.

Mais, dira-t-on, comment pourrait-on disposer ainsi de la propriété d'autrui, même pour un objet important d'utilité publique?

D'abord on ne fait aucun tort au propriétaire titulaire, puisqu'il n'utilise en rien sa propriété; ensuite, on sert bien plutôt ses intérêts par la mise en valeur de ces terrains, puisque

c'est lui qui doit en définitive recevoir le prix des récoltes qu'ils produiront. Mais il y a de plus un fait qui domine, en grande partie, la question; c'est que le droit de propriété sur les bois et les terrains incultes est nul et de toute nullité.

Il n'en est point aux colonies comme en France, où la propriété est garantie par des actes d'acquisition qui prouvent son origine légitime. La source de tous les biens fonciers d'Outre-mer est une concession du gouvernement ou une usurpation flagrante. La justification de la propriété, c'est sa prise de possession par la culture; et lorsque l'autorité concède des terres nouvelles, elle le fait sous la condition expresse qu'elles seront exploitées dans un délai dont la durée est fixée. Faute de remplir cette condition, l'acte est annulé. C'est précisément le cas des propriétaires de terrains boisés ou en friche.

S'il en est ainsi pour les domaines concédés, à bien plus forte raison il ne saurait en être autrement pour ceux usurpés; et il est facile de prouver qu'il y en a une grande quantité de cette espèce, qu'on s'est appropriés depuis 25 ans seulement, et qui par conséquent n'ont pas même la sanction d'une longue possession.

Martinique.

	Cultures.	Savanes.	Bois en fîche.	Surface totale des propriétés.
1835. . .	38,320	21,772	38,690	98,782
1816. . .	30,050	25,030	31,920	87,500

Guadeloupe.

1835. . .	38,004	19,801	80,407	138,212
1816. . .	33,316	23,275	52,613	109,204

Or, pendant cette période, il n'y a point eu de concession de terres; conséquemment, les usurpations sur le domaine public ont été :

A la Martinique, de. 11,282 hect.

A la Guadeloupe, de. 29,008

Total. 40,290

Si l'on admet qu'à Bourbon et à la Guyane, ces usurpations s'élèvent seulement à 10,000 hectares, on trouve qu'en vingt ans 50,000 hectares; ou 25 lieues carrées moyennes et un tiers, ont été empruntés bénévolement au domaine public, et sont possédés sans titre aucun, puisque n'ayant pas été mis en culture, le besoin de les avoir n'a pas même de motifs spécieux.

Il est évident que ces terrains doivent faire retour au domaine, à la première réquisition légale, et qu'il ne peut en résulter aucun préju-

dice aux détenteurs, qui n'y exercent leurs droits de propriété que par l'abatis de quelques arbres ou par des excursions de chasse, et qui le plus souvent n'ont pas même visité ces grandes et belles solitudes.

En résumé, pour fournir les terrains que demandent les cultures d'affranchissement, il y a en hectares :

	En dehors des propr.	En bois et terr. incult.	Totaux.
A la Martinique. . .	28,218	38,690	66,908
Guadeloupe. . .	50,810	95,979	146,789
Guyane.	124,477	103,757	228,234
Bourbon.	86,237	87,810	174,047
Totaux. . .	289,742	326,236	615,978

Ce tableau, réduit en lieues carrées moyennes, présente les chiffres suivants :

	l. e. mill.	l. e. mill.	l. e. mill.
Martinique. . . .	14.270	19.680	33.950
Guadeloupe. . . .	25.610	48.560	74.170
Guyane.	62.960	51.560	114.520
Bourbon.	43.530	44.500	88.030
Totaux. . . .	146.370	164.300	310.670

Nous montrerons tout-à-l'heure qu'il ne faut que 50,000 hectares, ou un peu plus de 25 lieues carrées, pour des cultures dont les produits suffiraient au rachat des esclaves. Or, les documents officiels établissent incontestablement que les

terres, en dehors des propriétés ou dont les propriétaires n'ont point pris possession par la culture, ont une étendue de 616,000 hectares, ou plus de 310 lieues; il existe donc une surface disponible qui a treize fois l'étendue nécessaire aux cultures d'affranchissement.

Il ne nous reste plus qu'à rechercher quelle doit être la destination la plus fructueuse de ces cultures, le montant de leurs produits, leur distribution par colonies, et la répartition des valeurs qui en proviendraient.

SECTION IV.

PRODUITS ET VALEURS DES CULTURES D'AFFRANCHISSEMENT.

Dans les îles et sur les rivages de l'Atlantique équatoriale, la terre est si féconde, le ciel si propice à la végétation, que les moindres soins donnés aux cultures sont récompensés au centuple. Ce ne sont point là les champs de notre froide Europe, qui exigent un rude travail pour obliger un hectare à donner un produit brut d'une centaine de francs ou deux tout au plus.

Nous allons, dans le paragraphe suivant, indiquer brièvement quelle valeur on peut attendre raisonnablement d'une pareille étendue de terre,

cultivée, dans nos colonies, avec quelques soins et une intelligence ordinaire.

a. CANNE A SUCRE.

Aujourd'hui, dans nos quatre colonies agricoles, 62,000 hectares plantés en cannes rapportent :

1° En sucre.	51,098,700 francs.
2° En sirop.	3,719,100
3° En tafia.	1,919,600
Total.	56,737,400

C'est 915 fr. par hectare, et fort au-delà de 1,000 fr., si l'on pouvait tenir compte de la consommation des habitants et du gaspillage des fabriques.

Sans doute, ce produit pourrait être augmenté considérablement :

1° En employant des moyens mécaniques d'extraction du vésou plus puissants et mieux appliqués ;

2° En opérant la cuite du sirop de manière à tout cristalliser au lieu d'en transformer une grande partie en mélasse, comme par les procédés actuels.

Mais ces améliorations fort importantes n'ont qu'un rapport éloigné avec l'objet qui nous occupe, et qui, laissant en dehors les fabriques coloniales, se renferme dans la part que doivent

prendre les esclaves à de nouvelles cultures destinées à favoriser leur affranchissement.

b. CAFÉYERS.

Nos quatre grandes colonies possèdent ensemble 13,136 hectares en caféyers, qui donnent seulement une production de 5,534.748 fr. ou 420 fr. par hectare. Cette production, dans son maximum, n'atteint que 260 kilogr. à la Martinique, et descend à 120 à la Guyane. Il faut une culture singulièrement négligée pour donner une si chétive récolte. En 1788, 5,775 hectares rapportèrent, à la Martinique, 3,408,000 kil. de graine. C'était 600 kilogr. par hectare. En 1806, 4,625 hectares donnèrent 3 millions de kil. de café, ou 650 par hectare. Ces calculs, faits d'après des termes généraux, présentent des chiffres inférieurs de moitié à la réalité des produits dans les caféyères qui sont dans un bon état de culture. Voici ce que nous avons vérifié vingt fois. Il y a 2,000 arbres en rapport dans un hectare; chaque arbre fournit au moins un demi-kilogramme de graine, qui vaut 1 fr.; ainsi, l'hectare donne un produit de 1,000 kilogrammes et un revenu brut de 2,000 fr.

c. CACAOTIERS.

La culture du cacao est tombée encore plus

bas que celle du café dans nos colonies. On n'en récolte plus que 220,000 kilogr. sur 676 hectares, ce qui ne fait que 300 kilogr. d'amandes par hectare, et forme seulement un produit de 450 fr. En 1779, on comptait à la Martinique 1,520,000 arbres occupant 800 carrés qui font 1,034 hectares. Le produit étant d'un demi-kilogramme par arbre, dans les terres médiocres, et du double dans les bonnes terres, s'élevait, y compris la consommation, à 750,000 kilogr., valant 11 à 1,200,000 fr., ce qui porte au-delà de 1100 fr. le revenu de l'hectare.

Mais il est important de remarquer que les caféiers et les cacaotiers, étant des arbustes, n'entrent en rapport que dans leur cinquième année. C'est un motif pour ne pas compter sur leur production pour concourir immédiatement à l'affranchissement; mais ce n'en est pas un pour ne point se servir dans ce but de leurs plantations, car des caféières et des cacaotières, formées dans des sites convenables, et préparées pour de riches récoltes en expectative, seraient vendues facilement et à haut prix, et fourniraient ainsi de puissants secours à la caisse des affranchissements.

d. INDIGOTIERS.

La culture de cette plante étant annuelle, n'a

point l'inconvénient d'obliger le colon d'attendre plusieurs années sa récolte. Elle existe à peine maintenant aux Antilles ; mais on peut la rétablir aisément, et en obtenir des produits tels que ceux qu'elle donnait autrefois dans cet archipel. St.-Domingue exporta, en 1770, deux millions de livres pesant d'indigo. Ce serait aujourd'hui une valeur de 18 à 20 millions de francs. Il suffirait, pour la rapporter, de la culture de 2,700 hectares, donnant chacun 375 kilogr. d'indigo. L'extraction de la matière colorante est maintenant facilitée par des procédés qui rendraient suffisants des établissements temporaires, dans les lieux où seraient les cultures. Le produit de l'hectare, quand ces cultures réussissent, monte de 6 à 7,000 fr.

e. COTONNIERS.

La culture de ces arbustes exige à peine quelques soins ; et il suffit d'y employer des femmes et des enfants, soit pour semer les graines, soit pour récolter les flocons de laine contenue dans les capsules. Il ne faut pour l'entreprendre ni usines, ni capitaux ; et le sol même peut être extrêmement médiocre. Il est vrai que le produit est peu considérable ; l'hectare ne rapporte guère au-delà de 200 kilogr. de laine, qui, à 1 fr. 50 c.,

donnent un revenu brut de 300 fr. La Martinique exportait, en 1786, pour 2,750,000 fr. de coton.

f. TABAC.

Sa culture fut long-temps la seule ressource des anciens colons ; le peu de travaux qu'elle exige convenait à la faiblesse des premiers établissements , et la qualité supérieure de celui de la Martinique lui assurait une vente très avantageuse. L'hectare contient 10,000 plantes de tabac, qui exigent trois cultivateurs ; il rapporte plus de 1500 kilogr. de feuilles dont la récolte a lieu quatre mois après l'ensemencement, et dont la valeur totale est de 3,000 fr. au moins.

g. ROUCOUYERS.

Ces arbres, qui ne sont plus cultivés en grand qu'à la Guyane, rapportent 18 mois après avoir été plantés. Chacun donne 8 à 9 kilogr. de produits ; il y en a 40 en rapport par hectare. C'est une récolte de 320 kil. de roucou et quelquefois du triple. Le revenu brut est au moins de 620 fr.

h. CASSIERS.

Ces beaux arbres donnaient autrefois l'un des produits exportés des colonies. En 1779, lorsque déjà la culture des cannes à sucre les avait fait abandonner, on en comptait encore 62,000 pieds

à la Martinique. En 1788, ils fournirent à l'exportation 244,000 livres pesant de casse, à 1 fr. chacune.

i. GIROFLIERS.

Ces arbrisseaux rapportent seulement au bout de cinq ans ; ils donnent alors 250 kilogr. de girofle à l'hectare, qui, à 2 fr., ne produisent que 500 fr. ; mais ils n'exigent ni travaux pénibles, ni machine, ni bâtiments d'exploitation, et ils peuvent occuper utilement les femmes et les enfants qui veulent gagner leur liberté.

j. POIVRIERS.

Leur culture réussit très bien à la Guyane, et pourrait être étendue à la Martinique et à la Guadeloupe ; elle est aussi facile que celle du girofler. En 1836, Cayenne en a exporté 25,000 kilogr. à 2 fr. chacun. C'est un produit dont le débouché est assuré ; il ne diffère point des bonnes qualités des Indes orientales.

k. VANILLE.

On la trouve seulement sur les habitations de la Guyane ; il serait avantageux de l'accroître, car ses produits sont supérieurs et auraient un prix élevé.

I. CAMPÈCHE.

Ce bois de teinture est planté dans les terrains tufacés et arides, qu'on trouve sous le vent des anciens volcans des Antilles ; il croît rapidement et forme d'épais fourrés, à peu près comme l'aubépine d'Europe. Il vaut un franc les 13 kilogrammes.

Nous pourrions ajouter à ces productions de nos colonies, une multitude d'autres, qui y sont déjà naturalisées, ou qui le seraient facilement, et qui donneraient des produits abondants et avantageux. Nous nous bornerons à citer :

L'Envers. — *Maranta arundinacea*, que les Anglais ont fait connaître à l'Europe par le nom d'*Arroa-root*. C'est une racine qui donne une fécule amylicée, aromatique, dont on fait une excellente bouillie pour les enfants, les malades et les personnes qui ont l'estomac affaibli. Nous avons vu, à Saint-Vincent, les femmes caraïbes s'en servir pour faire un lait végétal, qui nourrissait admirablement leurs enfants au berceau.

Les cocos, dont on importe, annuellement, en Angleterre, deux millions et demi de livres.

La cochenille, qui peut être multipliée sur les cactus dont se couvrent les terrains de tuffas volcaniques des Antilles.

Les citrons, les oranges, dont l'importation

étrangère s'élève en France, annuellement, de 3 à 4 millions.

Le gingembre, qui est l'une des plus anciennes productions exportées de nos colonies.

La gomme arabique, qui peut être fournie par la Martinique, la Guadeloupe et Bourbon, comme par le Sénégal; les Mimosas, qui la produisent, croissant dans ces îles avec une rapidité prodigieuse.

Enfin, toutes les espèces médicinales dont on peut faire des plantations régulières : le Séné, l'Aloès, l'Opium, l'Ipécacuanha, le Jalap, les Tamarins, l'Huile de ricin ou Palma christi, etc.

Un seul de ces produits, un seul, comme il y en a plusieurs, suffirait au rachat de tous les esclaves de nos colonies; et pour ne pas laisser croire que cette assertion est une exagération, qu'il nous soit permis de le prouver par un ou deux exemples.

En 1720, le capitaine Desclieux réussit, par un dévouement dont le souvenir méritait d'être mieux conservé, à porter à la Martinique et à naturaliser sur son habitation du Robert, un petit caféyer, donné à Louis XIV par un bourgmestre d'Amsterdam. En 1788, il était sorti de ce frêle arbrisseau une forêt de caféyers qui, dans nos colonies, rapportaient annuellement 83 millions de livres de graines, valant 62 millions

de francs, et donnant un commerce d'égale valeur. Cinq ans de cette production surpassent la valeur de tous les esclaves à racheter.

Le Bengale était autrefois étranger à la culture de l'Indigo; maintenant, cette plante couvre, sur les deux rives du Gange, une surface de 485,760 hectares ou 246 lieues carrées moyennes. Deux millions et demi d'habitants tirent leur subsistance du travail que cette culture leur fournit; les terres ont reçu de ses récoltes un accroissement de valeur de 100 p. 100. Chaque hectare produit, par un terme moyen, 7 à 8 livres pesant d'indigo ou 72 fr.; et la récolte entière s'élève de 3,500,000 livres pesant, jusqu'au-delà de 4 millions, qui, à 9 fr., valent, sur les lieux, 38 millions de francs. Le commerce anglais vend, en Europe, la livre d'indigo environ 12 fr; il gagne 25 p. 100, et porte la valeur de ce produit végétal à 47,500,000 fr. Rien de toute cette richesse n'existait il y a 30 ans. Elle paierait en 6 à 7 ans, l'affranchissement des esclaves de nos colonies.

Dans cette même contrée, une plante d'un usage local et limité, le Pavot blanc (a) dont on tire l'Opium, est devenu depuis vingt ans l'objet d'une immense culture. Ce n'est plus comme

(a) *Papaver somniferum*. Linn.

autrefois, une espèce médicinale, croissant dans quelques jardins pour les pharmacies d'Europe: c'est une plante usuelle, comestible, cultivée en grand, comme la vigne de nos coteaux, donnant comme elle un riche produit commercial et fournissant aussi comme elle, ou plutôt comme nos alambics, le moyen d'échapper, par les illusions de l'ivresse, aux tristes réalités de la vie. Dans les champs arrosés par le Gange et la Jumna, un hectare de pavots rapporte 43 kilogrammes d'opium et jusqu'à 72. Le prix en varie considérablement, comme celui de nos vins. L'opium sophistiqué du peuple ne coûte que 6 francs le kilogramme, tandis que celui des riches vaut 63 francs ou le décuple. Au taux de 20 francs, qui est celui de l'opium du Bahar, l'hectare qui produit en moyenne 57 kilogrammes, donne un produit brut de 1140 francs. L'étendue totale des cultures est au moins de 263,000 hectares ou 134 lieues carrées, dont la récolte s'élève à près de 300 millions de francs. L'importation en Angleterre monte à 65,400 kilogrammes. Celle à la Chine, qui n'était, en 1828, que de 6,902,425 kilogrammes, avait doublé en 1837, et dépassait 13 millions de kilogrammes, sans y comprendre la contrebande, en dehors du marché de Canton. Dans cette dernière année, le commerce anglais avait importé dans ce port 21,496

caisses au lieu de 11,409, comme en 1828. La caisse d'opium pèse 605 kilogrammes et valait 1000 dollars ou 5,250 francs, il y a peu d'années; mais son prix était tombé à 3,600 francs, si nous en croyons un document officiel, qui ne porte l'importation licite qu'à la somme de 77,035,000 francs. Au demeurant, on ne saurait douter que l'Angleterre n'ait tiré, en trois ou quatre ans, un milliard de la culture des pavots de l'Inde; somme triple ou quadruple de celle que demanderait le rachat des esclaves de nos colonies.

Mais voici une plante dont la richesse est encore plus merveilleuse. C'est un trésor inconnu à l'antiquité, et que, dans leur bonne fortune, ont trouvé de nos jours les États-Unis. Toute la prospérité agricole et commerciale de ce pays, qui rivalise avec les premières puissances de l'Europe, tient à la culture d'une humble plante: le Cotonnier. Ses produits exportés pour la première fois en 1792, il y a moins de cinquante ans, s'élevaient alors à 50 balles, pesant ensemble 19,200 livres et valant 60,000 francs. En 1838, ils ont fourni au commerce extérieur, outre la consommation de treize millions d'habitants, 1,575,630 balles de coton formant une masse de plus de 300 millions de kilogrammes, et une exportation estimée à 472,680,000 francs,

ou deux fois tous les revenus de la monarchie de Louis XIV, ramenés à la valeur monétaire de notre temps, et près de trois fois tous les produits des impôts de l'Empire russe.

Nous pourrions multiplier les exemples de la prodigieuse prospérité que l'agriculture des contrées tropicales peut atteindre en quelques années seulement. Nous pourrions entrer dans des détails moins succincts sur chacune des cultures à introduire ou à agrandir dans nos colonies, pour donner aux esclaves les moyens de se racheter; mais nous en avons dit assez pour établir que, dans cet objet, il n'y a qu'à choisir parmi 50 espèces de cultures, celles qui sont le mieux appropriées aux temps et aux lieux.

Rien n'est plus évident, dans les îles de l'Atlantique équatoriale; ce n'est point la terre qui manque à l'homme, c'est l'homme qui manque à la terre; ce n'est point la fertilité du sol qui fait défaut; c'est le travail, le travail actif, bien dirigé et fructueux.

Il y a, dans nos quatre colonies agricoles, treize fois autant de terrains disponibles qu'il en faut pour les cultures d'affranchissement. Il y a 50 espèces de végétaux, qui, cultivés par et pour les esclaves, donneraient de riches moissons dont la valeur servirait à les racheter. Ces esclaves sont en possession, pour ce travail, d'un

tiers de l'année, ce qui excède le temps nécessaire pour mettre les terres en valeur. En excluant les femmes et les enfants, il y a 174,000 esclaves disponibles pour le travail qui doit les délivrer de la servitude, sans rien ôter à celui qu'ils doivent à leurs maîtres, jusqu'à leur émancipation par rachat. Loin d'assigner à chacun d'eux toute la tâche qu'il peut remplir, telle que la culture d'un hectare, nous pouvons réduire cette tâche de bien plus des deux tiers, et borner l'ensemble des cultures dans les quatre colonies à 52,900 hectares, ce qui donnerait à chacun trois à quatre cultivateurs.

La répartition entre les quatre colonies serait ainsi qu'il suit :

	Nombre d'esclaves disponibles.	Etendue des cultures d'affranchissement.
Martinique.	48,833	14,650 hect.
Guadeloupe.	61,500	18,450
Guyane.	12,054	3,616
Bourbon.	51,729	15,519
Totaux.	174,116	52,235

La valeur du produit brut de l'hectare en culture coloniale, s'élève à 7,000 francs pour l'indigo, 3,000 francs pour le tabac et le poivre, 2,000 francs pour le café, 1,000 francs pour le cacao et le sucre, etc. Mais attendu l'attente

qu'exigent quelques produits, les fabrications que demandent les autres, les cas de non-succès qui en menacent d'autres, nous ne porterons qu'à 400 francs le produit annuel de l'hectare des cultures d'affranchissement. C'est assurément un minimum fort au-dessous de la réalité; car les 157,390 hectares qui forment toute la culture de nos colonies, donnant 75,800,000, chacun d'eux rapporte l'un pour l'autre 500 francs, et il y a presque la moitié de ces cultures qui, étant occupées par les plantations alimentaires, ne fournissent qu'une très faible part dans ce total. L'hectare en vivres rapporte dans les colonies d'Amérique 290 francs, et à Bourbon 60 francs seulement à cause du prix chétif des céréales d'Europe.

Il est probable que dès la première année, les cultures d'affranchissement donneraient un produit fort supérieur à celui que nous adoptons; et il est hors de doute que quand leur établissement serait consolidé, ce produit aurait au moins une valeur double et ne serait pas au-dessous de 1000 francs dans les localités favorables.

Le tableau suivant montrera quelle somme serait produite dans chacune de nos colonies par les cultures d'affranchissement, donnant seulement un revenu annuel de 400 fr. par hectare :

Martinique.	5,860,000 francs.
Guadeloupe.	7,380,000
Guyane.	1,446,000
Bourbon.	6,207,600
Total	<u>20,894,000</u>

Cette valeur considérable, créée par un accroissement de travail très faible, suffirait pour libérer dès la première année 18 à 20,000 esclaves, selon que leur prix moyen serait de 1152 francs ou de 1000 francs. A la seconde année ce nombre dépasserait certainement 25,000; et, Dieu aidant, on arriverait en quelques années à l'extinction complète de l'esclavage colonial.

Les mesures d'exécution sont indiquées par la nature des choses et ne sont susceptibles d'aucun obstacle sérieux. Les principales sont :

1° Faire reconnaître et déterminer dans chaque colonie les parcelles de terres qui doivent être destinées, avec le plus d'avantages, aux cultures d'affranchissement;

2° Concéder pour cet objet, sauf toute réserve, les terrains des environs des villes qui appartiennent au domaine;

3° Provoquer les propriétaires à céder, également sous toute réserve, les parties incultes de leurs propriétés qui peuvent être mises en valeur

par leurs propres esclaves, à raison de trois pour un hectare;

4° Ajouter à ces ressources toutes celles des terres sans propriétaires, des terrains usurpés, des concessions volontaires, de la zone des rivages réservée par l'État et connue sous la dénomination des quarante pas du roi;

5° Enregistrer tous les esclaves travailleurs capables d'être employés aux cultures d'affranchissement,

6° Les former par ateliers, réunissant les nègres d'un seul colon ou de plusieurs, à l'instar des associations créées en Angleterre par la loi sur les pauvres;

7° Destiner à chaque atelier les terres données par le maître des esclaves qui le composent, ou celles recouvrées par l'autorité et qui en sont les plus proches;

8° Répartir ces terres par le sort en attachant trois esclaves à la culture de chaque hectare, les diviser ou les laisser en commun selon la nature des plantes cultivées ou d'après d'autres considérations;

9° Cultiver des cannes à sucre, quand le sol et l'exposition s'y prêtent, et vendre la récolte sur pied, ou portée au moulin du propriétaire qui l'achètera à prix débattu;

10° Planter des caféiers et des cacaoyers dans

les lieux qui en comportent la culture, tels que les hautes collines formées au pied des volcans par d'anciennes coulées de laves décomposées;

11° Vendre ces plantations dès qu'elles seront formées afin d'éviter l'attente du rapport des arbres;

12° En agir ainsi pour les semis de bois de Campêche, de Brésillet, de Mimosas gommi-fères, pour les jardins à légumes, les vergers, les plantations de Cactus à cochenille, les cotonniers arborescens, etc.;

13° Faire ces ventes publiquement et avec concurrence, joignant même essentiellement à la participation des colons, celle que peuvent y prendre les capitalistes d'Europe;

14° Conserver au contraire les cultures dont les produits peuvent être recueillis de suite facilement, et vendus dans les marchés de la colonie, pour l'exportation ou pour l'usage des fabriques;

15° Rétablir la culture en grand et la fabrication de l'Indigo;

16° Relever l'ancienne culture du tabac connu dans les premiers temps coloniaux, sous le nom de Petun, et dont la qualité était supérieure et sans égale, au Matouba de la Martinique;

17° Profiter également, dans la même île, de

la supériorité des produits du caféyer, au² anses d'Arket, pour y multiplier des plantations dont on tirerait les plus grands avantages;

18° Conserver aux environs des villes, pour les mieux surveiller, les plantations de végétaux nouvellement introduits;

19° Donner, au jardin botanique de chaque colonie ou à la ferme-modèle, des leçons pratiques, des consultations gratuites et surtout des exemples qui montrent quels profits doivent résulter de l'introduction de ces végétaux;

20° Fixer sur les lieux, par des ordonnances administratives, les époques du travail, ses heures, sa distribution, la constatation de ses résultats, sa surveillance et son mode de rémunération;

21° Examiner s'il ne conviendrait pas de constater la journée ou la semaine de travail en délivrant un marron, un jeton, un témoignage quelconque qui, réuni à d'autres semblables, formerait finalement la valeur d'un affranchissement;

22° Employer pour encourager les cultures des esclaves tous les moyens qui agissent sur les hommes, la louange, le reproche, la récompense, la punition, l'espoir d'un heureux avenir pour leur famille et pour eux;

23° Modifier les tarifs de douane de manière

à protéger l'importation des produits qui seraient donnés par les cultures d'affranchissement sans toutefois permettre aux produits étrangers de même nature d'en prendre la place et de leur faire concurrence;

24° Ne négliger, en outre, aucune des mesures qui peuvent contribuer à multiplier les affranchissements, telles que l'établissement de caisses d'épargne pour les esclaves et l'abolition de tout droit, taxe, difficulté, obstacles qui peuvent restreindre le nombre des émancipations par testament ou par la simple volonté du maître.)

Nous n'ignorons pas qu'il y a, dans les colonies françaises, une objection capitale et traditionnelle contre chaque sorte de culture autre que la canne à sucre. La récolte du café se fait attendre, dit-on, trop long-temps après la plantation de cet arbrisseau; celle de l'indigotier a trop de chances de ruine; celle du cotonnier est trop chétive et celle du tabac trop misérable. On avait certainement raison de leur préférer la culture des cannes quand le produit qu'elles donnaient était payé 3 à 4 francs la livre par les consommateurs de la Métropole; mais sa valeur est tombée de 80 p. 100, décadence sans exemple dans l'histoire des denrées coloniales, et il ne reste presque rien aujourd'hui des motifs qui lui avaient fait accorder jadis une juste préférence.

Mais les cultures dédaignées aux Antilles méritent-elles en réalité le mépris qu'on en fait? Le caféyer, qu'on néglige, qu'on laisse dépérir, vient de donner à l'île de Java des richesses qui lui étaient inconnues il y a quelques années. Sa récolte, qui a triplé en neuf ans, s'est élevée, en 1839, à 52,500,000 kil. de graines. On compte déjà dans cette grande et belle île, 190 millions d'arbustes en rapport, et 128 millions qui ne portent pas encore de fruits.

Sans rappeler les immenses cultures de l'indigotier au Bengale et du cotonnier aux États-Unis, qui fournissent l'un une récolte de 40 millions de francs, et l'autre une production évaluée à 500 millions, si nous nous arrêtons seulement à la culture coloniale réputée la plus chétive, celle du tabac, nous trouverons qu'elle prospère à Cuba, au Maryland, au Kentucky, à la Virginie, et qu'elle y fait l'objet d'une riche culture et d'un vaste commerce. En 1838, il a été exporté de la Havane pour onze millions et demi de francs de tabac en feuilles, en cigares et en poudre. La consommation de l'île et la contrebande doublent peut-être cette valeur. A la même époque, la récolte des États-Unis montait à 69 millions de kilogrammes de tabac, évalués à près de 58 millions de francs.

Il est évident que des produits agricoles dont

la masse et la valeur sont si prodigieusement grandes et qui trouvent des consommateurs de plus en plus nombreux, ne méritent point les dédains dont ils sont l'objet dans les Antilles françaises depuis près d'un siècle; et leurs cultures, reléguées maintenant dans quelques jardins à nègres, doivent, pour le bien-être de nos colonies, recouvrer la faveur publique qu'elles possédaient autrefois.

Le rétablissement dans nos colonies, d'anciennes cultures abandonnées pour celle de la canne à sucre; n'aurait pas uniquement l'avantage signalé de donner aux esclaves les moyens de se libérer envers leurs maîtres, il créerait, de plus, des ressources agricoles et commerciales à nos établissements des deux hémisphères pour l'éventualité menaçante qui ferait succéder, dans la consommation de l'Europe, le sucre indigène au sucre exotique. Nous avons refusé, pendant vingt ans, de croire à la possibilité de cette révolution qui changerait la distribution des dons faits par la nature à chacun des climats du globe; mais, en voyant les immenses progrès des sciences chimiques et des arts industriels, on peut maintenant prévoir avec certitude que, dans un avenir plus ou moins prochain, les colonies de la zone torride seront déshéritées, au profit des campagnes d'Europe, de la riche culture dont

elles semblaient devoir posséder le monopole à tout jamais (a).

(a) On pourrait croire que si le sucre indigène envahissait les marchés de la Métropole, ceux de l'étranger resteraient ouverts au sucre des colonies ; mais c'est une ressource sur laquelle on ne peut compter, et les cultures saccharifères s'étendent aujourd'hui sur la plupart des contrées du continent. Il n'est pas jusqu'aux provinces de l'Empire russe où elles ne fassent de très grands progrès. Les Mémoires de la Société d'agriculture de Moscou nous apprennent qu'en 1840, il y avait, en Russie, 158 fabriques de sucre indigène, qui en avaient fabriqué trois millions de kilogrammes.

L'Association douanière des États d'Allemagne avait :

En 1856, 75 fabriques produisant 4,000,000 kilogrammes.
En 1840, 141 — — — 12,168,000 —

La Prusse a 91 fabriques alimentées par 175 millions de kilogrammes de betteraves. Le sucre indigène fournit déjà un quart de la consommation de l'Association allemande, qui est formée d'environ 26 millions d'habitants.

En France, l'administration des contributions indirectes a constaté à la fin de la campagne de 1840 à 1841, que 427 fabriques, dont 387 restent en activité, ont fourni :

4,102,656 kil. de sucre indigène restant en magasin.
13,999,684 kil. fabriqués dans la campagne.

Total 18,102,340 kilogrammes.

9,279,141 kil. ont été mis en consommation jusqu'au
1^{er} janvier 1841.

8,823,199 kil. restent en fabriques.

Mais on présume qu'il y a des excédants au-delà du rendement légal qui sert de base à ces évaluations, et que, de plus,

SECTION V.

MOYENS ACCESSOIRES DE FACILITER L'AFFRANCHISSEMENT
DES ESCLAVES ET D'AMÉLIORER L'AGRICULTURE COLONIALE.

Il n'est sans doute point d'entreprise plus grande et plus belle que celle d'arracher des populations entières à l'ignorance et à la barbarie, et de les élever à la dignité d'homme et de citoyen. Mais il ne faut point se le dissimuler, cette tâche déjà si difficile à remplir quand il s'agit en Europe des paysans de la Corrèze ou du Morbihan, ou, qui pis est, des serfs russes ou polonais, cette tâche rencontre des obstacles bien autrement puissants, lorsqu'elle a pour objet les esclaves des colonies. Les moyens qui pourraient la faire réussir ne different point de ceux qu'on emploie dans les pays civilisés pour améliorer les classes inférieures de la société. Ce sont : un enseignement populaire, une instruction morale et religieuse destinée à éclairer l'esprit, guider les sentiments du cœur, et for-

il y a des quantités considérables de sucres fabriqués, qui échappent à la constatation. Il est presque superflu de remarquer que dans nos calculs nous avons supposé que les sucres coloniaux avaient un prix très différent de celui qui leur est donné aujourd'hui par cette concurrence frauduleuse.

mer le jugement. Mais, pour atteindre ce but élevé, comment agit sur des esclaves dont la vie toute matérielle est absorbée tour à tour par la fatigue du travail et l'engourdissement du repos? Entre ces deux causes, dont l'une est une nécessité absolue et l'autre une habitude invétérée, il n'y a point de place pour une culture intellectuelle; et le nègre dans la servitude en est privé peut-être moins encore par le labeur auquel il est forcé, que par le désœuvrement dont il fait ses délices. Il est vrai que pour se garantir de l'oisiveté, il n'a point, comme nos artisans, l'exemple de cette activité incessante qui agite toutes nos populations. Dans nos contrées, le travail est partout sans relâche et sans fin, réclamant les forces débiles de l'enfant, courbant sous de lourds fardeaux la taille frêle de la jeune fille, remplissant les longues veilles de l'artiste, du savant et de l'homme d'État. On l'estime, on l'aime, on s'en fait gloire; et, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, toutes les intelligences s'efforcent de multiplier ses œuvres et d'ajouter à ses prodiges.

Cet immense mouvement des capacités humaines ne s'étend point aux îles tropicales. Leurs habitants éloignés du tourbillon des événements du monde, favorisés par un admirable climat, un sol fécond et une existence facile, semblent,

comme les Napolitains, ne vivre que pour le repos. C'est un besoin créé par l'habitude comme la sieste italienne, et qui doit être aux Antilles une tradition de leurs anciens indigènes, les Caraïbes, ou peut-être plutôt comme beaucoup d'autres usages, une imitation des Espagnols, dont les Conquistadores portèrent à Hispaniola les mœurs et les coutumes orientales de l'Andalousie. Dans tout l'Archipel américain, quels que soient le rang, la race, la couleur, chacun fait du jour la nuit, et en donne une part au sommeil. L'esclave dort sur sa natte, l'affranchi dans son hamac, le colon sur son sofa; et la puissance de l'habitude est si grande, que rien n'est plus difficile que de faire autrement. L'Européen résiste d'abord, il veut se rendre le temps utile; bientôt entraîné par l'exemple, il s'endort comme tous ceux dont il est environné, et ses journées envahies par le sommeil, sont perdues pour le travail.

L'esclave, qui, de nos jours, comme dans l'antiquité, copie les défauts de son maître et les exagère à outrance, met tout son bonheur dans l'oisiveté et déteste le travail comme le symbole de la servitude. Il remplit sa tâche avec lenteur, péniblement, et sans désir de bien faire; il la raccourcit autant qu'il le peut et s'en dispense par tous les moyens possibles. C'est pour le

voyageur un spectacle étonnant que de voir une douzaine de nègres traîner, en s'exaltant par un chant cadencé, une pièce de bois que deux ou trois de nos ouvriers porteraient légèrement sur leurs épaules.

Cette fainéantise est un fait acquis par le témoignage des chiffres officiels. Il suffit pour la constater de comparer la population attachée aux cultures à l'étendue du territoire mis en valeur par son travail.

Voici d'abord les termes de cette comparaison à l'égard de la culture des cannes à sucre, qui donne le plus grand produit colonial, et qui maintenant est pour ainsi dire le seul objet d'un labeur sérieux.

	Nombre d'hectares de cannes à sucre.	Nombre d'esclaves attachés aux sucreries.	Etendue cultivée par chacun d'eux.
Martinique. . .	21,179	35,735	60 ares.
Guadeloupe. . .	24,810	44,615	60
Guyane.	1,571	4,932	32
Bourbon.	14,530	24,068	61
Totaux. . .	62,090	109,348	57

Les opérations industrielles de la fabrication du sucre ajoutent sans doute au travail agricole ; mais aussi celui-ci est diminué par le temps qu'exige la maturité des cannes, et qui n'est pas de moins de quinze mois ; il l'est également par

la durée pérennale de leurs racines, qui n'exigent d'être renouvelées que tous les trois ans, ce qui dispense du travail de les planter plus souvent. Et cependant chaque esclave ne produit par son travail qu'une culture d'un demi-hectare, étendue si bornée que l'on ne retrouverait point une semblable tâche dans l'agriculture d'aucun pays du globe.

Les autres plantations coloniales, celles du caféyer, du cotonnier, du cacaoier et des végétaux alimentaires, paraissent absorber plus de travail, à en juger par l'étendue de la surface qu'elles occupent; mais c'est seulement parce qu'on y comprend des cultures en expectative, comme celles des jeunes caféyers, et qu'elles renferment d'ailleurs des terrains négligés ou même abandonnés. Au reste, le tableau suivant montre les faits numériques, tels que les donnent les documents officiels.

	Nombre d'hectares cultivés.	Nombre d'esclaves qui y sont attachés.	Etendue cultivée par chacun d'eux. hect. ares.
Martinique. . . .	17,141	22,059	0. 78
Guadeloupe. . . .	19,935	39,966	0. 90
Guyane.	10,255	9,281	1. 10
Bourbon.	51,172	33,280	1. 54
Total.	98,503	104,586	0. 94

Dans les deux dernières colonies, beaucoup

d'affranchis et même des blancs cultivent eux-mêmes des plantations de végétaux alimentaires, ce qui diminue d'autant la tâche qui, dans les chiffres ci-dessus, est attribuée aux esclaves.

Quoi qu'il en soit, et même en adoptant ces nombres, nous résumerons en trois lignes les différents degrés d'inactivité qu'offre la population esclave des colonies.

Nombre d'esclaves.		Nombre d'ares chacun.	
104,586	cultivent	98,503	hect. de plantat. diverses
109,248	—	62,190	— de cannes à sucre
Total	213,934	—	160,593
	48,252	des villes	»
Total gén.	260,282	—	160,592 seulement, ou
			65

Il est essentiel de remarquer que si la tâche d'un esclave s'élève à près d'un hectare, quand il s'agit des cultures diverses autres que celle de la canne à sucre, c'est principalement parce qu'une partie considérable de ces cultures se compose des jardins à nègres, dont les produits appartiennent aux esclaves. Alors le travail, excité par l'intérêt de la propriété, devient presque double de celui qui est fait pour le maître, et dont la quantité, estimée en moyenne par une juste appréciation de tous ces faits, ne dépasse assurément point un demi-hectare.

Des recherches fort étendues, basées sur les

papiers d'État et consignées dans un autre ouvrage(a), établissent des termes positifs qui nous permettent de comparer la quantité de travail agricole faite aux colonies, par un esclave, et celle qui forme la tâche ordinaire d'un cultivateur dans nos confrères de l'Europe.

La Grande-Bretagne a une étendue de cultures de 7,222,600 hectares. Sa population agricole s'élève à 961,130 familles qui, composées chacune de quatre personnes et demie, font 4,325,103 habitants participant aux travaux des champs. C'est pour la part de chacun d'eux un hectare 67 ares, ou environ trois fois autant que celle d'un esclave des colonies.

On voit manifestement que rien n'est plus faux que ces expressions proverbiales : *Travailler comme un nègre*, si l'on entend par ces mots une grande et lourde tâche. Il est évident que dans nos pays de l'Europe aucun cultivateur ne pourrait pourvoir à sa subsistance en travaillant si peu. Il est facile de s'en convaincre. Il y a maintenant en France une étendue de cultures de 20,767,340 hectares (b). Si notre population rurale ne travaillait pas plus que les esclaves des colonies, il faudrait donc qu'elle s'élevât à 41

(a) Moreau de Jonnés, *Statistique de la Grande-Bretagne*, 2 volumes in-8°.

(b) *Statistique générale de la France*, Tome V.

millions et demi de personnes; il faudrait que tout le monde sans distinction tirât des champs, de ses propres mains, sa nourriture, et encore nous manquerait-il un cinquième des produits nécessaires à notre consommation.

A une époque où l'accroissement général des populations, l'immense multiplication des machines, la concurrence universelle, abaissent, avec une puissance irrésistible les prix des choses et les salaires de tout travail, s'il fallait inévitablement deux cultivateurs au lieu d'un tout au plus pour mettre en valeur le sol des colonies, les colonies seraient ruinées sans ressource, et tout espoir de prospérité, de rénovation, de salut serait perdu pour elles. Mais cette nécessité est purement fictive; c'est un effet de l'esclavage, c'est-à-dire du travail fait par des hommes qui n'y ont point d'intérêt. Une inertie si grande, qu'elle réduit de moitié ou même des deux tiers la force humaine appliquée à l'agriculture, n'est point une infirmité du climat. Toutes les races, même celle des blancs, peuvent conserver dans les îles tropicales leur activité de corps et d'esprit, et l'exercer avec vigueur, avec énergie, avec persévérance. Pour le prouver il suffit d'ouvrir leur histoire ou de recueillir les souvenirs contemporains. Les Caraïbes, ces sauvages qui habitaient les Antilles lors de la découverte du Nouveau-Monde, n'ont-ils pas, dans une lutte de deux

siècles contre le colosse de la puissance espagnole, déployé un génie militaire infatigable, toujours prêt pour l'attaque comme pour la défense? Les boucaniers, ces fondateurs des premiers établissements de la France et de l'Angleterre dans l'Archipel américain, n'ont-ils pas montré que, malgré une vie turbulente et licencieuse, les Européens peuvent s'y livrer aux plus rudes travaux et braver l'ardeur du climat lors même qu'ils sont privés de tous les biens de la civilisation? N'appartenaient-ils pas à la race blanche, et nombre d'entre eux n'y occupaient-ils pas un rang distingué, ces premiers colons de la Martinique et de la Guadeloupe qui défrichèrent de leurs propres mains le sol de ces belles îles et qui fondèrent leurs cités? Si les Engagés qu'ils appelèrent d'Europe à leur aide, et qui, de la durée de leur service, prirent le nom de Trente-six-mois, ne purent résister aux fatigues des travaux qu'on leur imposait, c'est qu'ils subissaient un véritable esclavage, et qu'ils en éprouvaient l'effet fatal, comme les nègres l'éprouvent aujourd'hui à une distance de deux cents ans.

Mais au lieu de ces exemples éloignés, qu'il nous soit permis d'en citer d'autres qui appartiennent à nos jours, et dont nous avons été témoin oculaire pendant une longue partie de notre vie.

Nous avons vu à Saint-Domingue, à la Gua-

déroule et à la Martinique, au commencement de ce siècle, des corps de troupes blanches, toujours alertes et en mouvement, exécuter sur une grande échelle des fortifications de campagne, et réussir dans ces travaux aussi promptement et avec autant de succès que si elles eussent vécu sous le ciel de l'Europe. Elles résistaient même beaucoup mieux à l'invasion des maladies tropicales, que les soldats des garnisons qui vivaient dans le repos et l'oisiveté.

En parcourant les montagnes des Antilles, nous avons trouvé, dans leurs solitudes, de petites habitations délicieusement situées, dont le maître qui cultivait ses plantations de ses propres mains, était un blanc, et même portait un nom qui s'était fait connaître dans nos Assemblées nationales, ou qui jadis aurait pu être inscrit dans le livre d'or des Vénitiens. Mais ces rencontres, qui sont rares dans nos colonies, se retrouvent à chaque pas dans les Antilles espagnoles. Porto-Rico est peuplé d'anciens colons de Saint-Domingue, qui s'y sont réfugiés dans leurs malheurs, et qui, guéris des préjugés de leur enfance, se livrent aux travaux des cultures. C'est à leur labour personnel que l'île doit les belles caféières qui font aujourd'hui sa prospérité.

Un jeune voyageur, Alex. de Jonnés, qui vient de faire une excursion de près de 120 lieues dans

l'intérieur de Cuba, a rencontré presque partout, dans ces lieux échappés jusqu'à présent aux investigations des sciences de l'Europe, et même aux regards des observateurs, des Espagnols de race blanche, aussi bons gentilshommes que le roi Pélage, et qui néanmoins exploitent eux-mêmes par leur travail et celui de leurs enfants, de petites propriétés que leurs soins rendent aussi belles que productives.

Ces faits, dont nous pourrions multiplier les citations à l'infini, ne laissent point douter qu'excepté dans les parties marécageuses de nos colonies, les blancs peuvent être employés aux cultures avec avantage et sans danger pour leur santé; ils témoignent que la quantité de travail qu'on obtient maintenant peut s'accroître considérablement en employant des ouvriers européens, et en imprimant une plus grande activité au travail des esclaves. On réussirait dans ce dernier objet en mettant auprès des nègres des hommes libres qui leur donneraient l'exemple d'une tâche de même nature que la leur, mais double en durée, quadruple en quantité, et de plus exécutée volontairement et avec joie.

Ces hommes libres seraient des militaires détachés des garnisons, et à qui l'on donnerait la permission de travailler sur les habitations.

Loin d'être une innovation, cette mesure est

un usage adopté depuis long-temps, et qui, quelquefois, a pris une certaine extension. En 1807, le blocus des ports de la Martinique ayant empêché de ravitailler cette île, il fallut, pour nourrir ses garnisons, recourir à des moyens extraordinaires. On donna aux soldats dont le service n'était pas d'une nécessité absolue, la permission d'aller travailler dans les campagnes pour leur propre compte. Malgré les circonstances critiques de ce temps, leur salaire mensuel réglé à l'amiable ne fut pas au-dessous de 12 gourdes ou 63 francs, avec leur nourriture, et pour un grand nombre il était beaucoup plus considérable. Les colons eurent tant à se louer de leur bonne conduite et de leurs travaux, que les demandes qu'ils faisaient de nouveaux travailleurs excédaient de beaucoup le nombre de ceux qu'on pouvait leur accorder.

La puissance de l'exemple est reconnue dans toute l'Europe comme le meilleur des enseignements publics; et de bons esprits prétendent que l'institution des fermes-modèles et des concours de charrues a déjà fait davantage pour l'agriculture, que tous les livres écrits sur cette science depuis Olivier de Serre. C'est bien autre chose encore dans les colonies, où toute instruction gît dans la tradition transmise d'homme à homme, de génération à génération. Toutes les

opérations de la culture de la canne et de la fabrication du sucre proviennent des douze paysans Valenciens amenés à Hispaniola, il y 340 ans, pour y reproduire ce qu'ils avaient vu pratiquer dans leur pays natal. L'historien Oviédo a décrit, dans les premières années du xvi^e siècle, les moyens de culture et de fabrication dont on se sert encore aujourd'hui pour faire du sucre, et il n'y a que bien peu de temps qu'on s'est enfin résolu, aux Antilles, à essayer quelques uns des procédés indiqués par la science, et en usage dans les raffineries de la Métropole. Quant à la culture des cacaotiers, des roucouyers et de toutes les plantes alimentaires indigènes, on reconnaît en parcourant les relations des premiers missionnaires envoyés dans l'Archipel, que depuis les Caraïbes elle est toujours restée la même.

Parmi toutes ces traditions, celle qui est la plus religieusement observée par les populations noires, c'est de travailler lentement et le moins possible; d'abord parce que le travail est une fatigue, et qu'une fatigue est un mal, mais surtout parce que le travail n'est fructueux que pour autrui, qu'il est sans salaire et que de plus il est très mal famé. En effet, c'est le partage de l'esclave; et dans l'opinion commune, ce qui distingue essentiellement l'homme libre, c'est qu'il ne fait rien.

Il faut changer ces notions vicieuses ou désespérer des colonies. Il importe à leurs populations de s'éclairer sur leurs intérêts, d'ouvrir les yeux sur un préjugé funeste, et de reconnaître que sans le travail il n'y a point d'avenir pour elles. Aucun moyen de persuasion ne serait aussi puissant que l'exemple de militaires se livrant avec zèle aux soins de cultiver la terre, et déposant la serpe et la houe, pour reprendre les insignes de la profession des armes, qui, dans l'esprit des nègres, constitue la caste la plus honorable et la plus élevée.

Mais ce ne sont pas uniquement les esclaves qui ont besoin de réformer les idées qui leur ont été inculquées par la servitude ; le pays tout entier éprouve, par la même cause, le même besoin. Ainsi, sous le régime actuel, tout propriétaire est dispensé de payer aucun salaire ; car le travail de ses esclaves est gratuit, et il en obtient, avec l'aide d'une terre fertile, presque tout ce qu'il faut à sa subsistance et à la leur, et à l'alimentation de ses fabriques. Si quelque objet lui manque, son commissionnaire le lui fournit, et se charge volontiers de lui envoyer même tout ce qu'exige un repas splendide de cent couverts, sauf à se rembourser largement sur la récolte dont il doit opérer la vente.

Ce travail sans salaire, cet échange en nature,

cette riche production livrée sans argent en retour, toutes ces transactions insolites pour l'Europe, forment dans les colonies des habitudes invétérées qui sont déjà nuisibles à l'économie sociale, et qui le deviendraient encore bien plus sous un nouvel ordre de choses, si l'on ne se hâtait de les déraciner. Aux Antilles, par exemple, un propriétaire ne reçoit presque jamais d'argent, et par représailles il en donne s'il se peut encore moins. C'est en quelque sorte un droit acquis que de ne pas payer ; comme on ne paie pas ses esclaves, on ne paie non plus personne autre, et ce sont deux coutumes qui se tiennent par une même origine. Aussi cite-t-on, dans chaque colonie, des dettes qui remontent jusqu'à Louis XIII, des habitations engagées pour dix fois leur valeur, et par contre, des colons héritiers de fortunes immenses dont ils ne peuvent ni disposer ni même obtenir la moindre part.

On conçoit que, sous l'influence de pareils antécédents, le salaire des esclaves émancipés pourrait risquer d'être fort mal payé, et qu'il faut essentiellement créer à cet égard des habitudes nouvelles. Cette tâche serait facilitée par l'introduction des travailleurs militaires dans l'agriculture coloniale. On s'accoutumerait par eux à l'usage des salaires journaliers qui sont une

condition de l'ordre social qu'établira nécessairement l'affranchissement des esclaves.

Des considérations de la plus haute portée s'unissent à celles que nous venons d'énoncer pour réclamer cette importante disposition.

Les colonies ne sont pas uniquement des pays de production et de consommation, des entrepôts de commerce et des ports de mer; ce sont de plus, et peut-être par-dessus tout, des stations navales, des postes de guerre, des moyens d'influence politique dans des régions lointaines. Il est vrai qu'elles remplissent mal parfois cette destination; mais c'est alors parce qu'on méconnaît les avantages qu'elles peuvent procurer. Pour assurer leur possession, il n'est aucune mesure plus facile et moins dispendieuse que de leur former une population militaire toujours prête à quintupler leurs garnisons. Les travailleurs tirés des troupes, et pourvoyant eux-mêmes à leurs besoins par le prix de leur labeur; rempliraient complètement cet objet, et constitueraient une force permanente qui mettrait nos établissements à l'abri de l'ennemi quel qu'il fût.

Ce n'est point d'ailleurs une matière de choix, si l'on veut conserver nos possessions d'Outremer, car leur population esclave s'atténuant par degré depuis l'abolition de la traite, et l'affran-

chissement devant diminuer probablement la quantité de leur travail agricole, et conséquemment de leur production, il faut de toute nécessité réparer leurs pertes par de nouveaux habitants, et soutenir leur culture par d'autres travailleurs. Ce double but serait rempli complètement par l'institution que nous demandons.

Il suffirait pour un premier établissement d'accorder un militaire travailleur à la moitié des habitations existantes dans nos colonies agricoles, et dont la destination serait ainsi qu'il suit :

	Sucreries.	Caféières.	Cotoniers.	Autr. établis.	Total.
Martinique. . .	495	1,290	11	"	1,796
Guadeloupe. . .	620	1,078	298	19	2,015
Guyane.	51	23	128	174	376
Bourbon.	156	638	"	"	794
Totaux. . .	1,322	3,029	437	193	4,981

Ainsi, pour l'exécution de cette utile et importante mesure, il faudrait que les garnisons coloniales pussent détacher de leur service :

A la Martinique.	850 militaires.
— Guadeloupe.	1,007
— Guyane.	188
— Bourbon.	397
Total.	2,442

Nous abandonnons au succès du premier envoi de travailleurs militaires le soin de justifier les envois dont il devrait être suivi, et de montrer incontestablement que cette mesure ne serait pas moins favorable aux intérêts des jeunes soldats volontaires qui en deviendraient l'objet, qu'à ceux de la Métropole et de ses établissements d'Outre-mer. Elle est suivant nous, le complément indispensable de l'affranchissement, et doit donner aux colonies un ensemble d'avantages sociaux, agricoles, industriels, commerciaux et militaires, qui agrandiront de la manière la plus utile leurs relations avec la France.

Parmi ces avantages il faut compter surtout l'enseignement que trouveraient les colonies, dans la comparaison du travail des hommes libres et de celui des esclaves. L'habitude du régime de la servitude fait méconnaître ses fâcheux effets, et laisse supposer qu'il est impossible que les choses soient autrement. On admet, par exemple, qu'un nègre ne peut cultiver que 50 à 60 ares de cannes à sucre, tandis que cette tâche serait facilement portée au double par un affranchi dont le salaire serait proportionné à son travail; et qu'elle serait indubitablement triplée ou quadruplée, si elle était remplie par un colon militaire acclimaté.

Partout l'homme dans la servitude travaille peu et mal. Nous en trouverions au besoin mille exemples, jusque dans notre Europe maintenant si fière de ses libertés, et dont les paysans étaient, il y a 60 à 80 ans, non moins esclaves dans les contrées du nord que le sont les nègres des Indes occidentales.

Les domaines du roi de Danemark, dans le Holstein, ne rapportaient en 1765 que 435,000 fr. Les paysans ayant été affranchis, ils portèrent le revenu de ces domaines à 540,000 fr. ce qui suppose, toutes choses égales d'ailleurs, que leur travail s'était augmenté d'un cinquième par l'effet de leur émancipation.

L'affranchissement eut des effets encore plus frappants dans les terres du comte de Bernstorff; il rendit les cultures plus productives et plus abondantes. Le seigle qui ne rapportait que trois pour un, donna huit et un tiers, et l'orge près de dix au lieu de quatre. L'avoine, qui sous le régime de la servitude ne produisait que deux et deux tiers pour un de semence, produisit huit après la libération des serfs. Ainsi le revenu du sol se trouva triplé.

Un résultat absolument semblable fut donné en Pologne dans les vastes domaines du comte Zamoiski, par l'affranchissement de ses paysans.

Ces faits, qui s'offrent à chaque page de l'his-

toire civile des peuples de l'Europe, indiquent la cause des famines meurtrières qu'on éprouvait chaque troisième année en France, en Angleterre et même en Italie, alors que les populations de ces pays étaient réduites par la féodalité à l'état de servitude.

Il y a tant de disparités entre nos contrées et celle de la zone torride, qu'on pourrait révoquer en doute l'identité des effets exercés sur les unes et les autres par la puissance de l'esclavage; mais voici les mêmes révélations, qui nous viennent d'un pays situé entre les tropiques, produisant des denrées coloniales et cultivé par des nègres comme nos possessions d'Outre-mer.

Un observateur expérimenté, M. Ward, envoyé d'Angleterre au Mexique, rapporte que sur le littoral de ce pays autour de la Vera-Cruz, les plantations étaient mises en valeur avant 1810 par des esclaves achetés au prix de 1500 à 2,000 fr. chacun. Ceux de ces noirs qui n'avaient pas été émancipés graduellement, ayant abandonné leurs travaux lors de l'insurrection mexicaine contre la métropole, il a fallu les remplacer par des hommes libres. Ces laboureurs sont payés à la tâche, et quand ils sont actifs et industrieux, ils peuvent recevoir 3 fr. 75 cent. par jour. Ils sont divisés par ateliers comme aux Antilles, et ils montrent beaucoup de soins

et d'activité dans leur travail. Une grande habitation en occupe 150, et produit une récolte de 40,000 arobes ou 460,000 kilogrammes de sucre brut. C'est 3,030 pour chaque ouvrier, tandis qu'à la Martinique, celle de nos colonies dont les cannes sont les plus fécondes, si l'on compte deux esclaves par carré, chacun d'eux ne produit guère par un terme moyen, que 2,000 kilogrammes de sucre. Ainsi le travail libre donne moitié en sus du travail fait dans la servitude. Et il faut bien reconnaître que c'est lui qui est l'unique cause de cette énorme différence; car, d'après les chiffres que fournit M. Ward, l'hectare ne produit à la Vera-Cruz que 240 arobes ou 2,760 kilogrammes de sucre brut, quantité fort inférieure au rapport des terres de nos colonies, et qui manifeste dans celles du littoral mexicain une très médiocre fertilité.

Les avantages du travail exécuté par des mains libres ne peuvent donc être contestés, et sont aussi certains dans les contrées tropicales cultivées par des populations affranchies, que dans les pays de l'Europe cultivés par des serfs émancipés.

Mais dans nos colonies, où il n'existe point, comme dans nos manufactures, de capital de roulement, on ne saurait adopter cet ordre de choses, tout favorable qu'il est, à moins que l'in-

demnité accordée aux colons pour la valeur de leurs noirs, ne leur fournisse les moyens de payer les salaires des travailleurs, et de sortir du cercle fatal dans lequel sont renfermés le maître et l'esclave, la servitude et le travail improductif, la routine du temps passé et les exigences du temps présent.

RÉSUMÉ.

En considérant que le but de ces recherches n'est rien de moins que l'affranchissement de tout un peuple, de toute une race éparse dans les colonies des deux Indes, il semble que les moyens capables de produire une telle révolution doivent participer à la grandeur de leur objet, et se rapprocher des miracles opérés par Moïse, quand il délivra les Israélites de leur esclavage en Egypte. Les investigations que nous avons entreprises, dans l'intérêt de la science économique, du pays et de l'humanité, répondent mal à ces idées, car elles ne nous conduisent à rien d'extraordinaire d'imprévu, de prodigieux. Les mesures qu'elles réclament sont à peine des innovations. Ce sont des moyens d'exécution très simples, sans aucune difficulté sérieuse, qui n'exigent point de sacrifice d'argent, et qui sont pour ainsi dire renfermés dans les attributions de l'autorité adminis-

trative. Assurément on pouvait les trouver et les exposer, sans avoir eu besoin de quitter l'enceinte de la capitale; et le seul avantage que nous ayons en remplissant cette tâche, c'est de pouvoir, en nous appuyant sur une longue expérience des hommes et des choses, et sur une étude approfondie de l'état physique de nos colonies (a), affirmer que ces moyens d'exécution sont facilement praticables, condition sans laquelle les projets les mieux élaborés sont délusaires et dangereux.

Après avoir rappelé succinctement les motifs qui font de la suppression de l'esclavage colonial une question qu'il importe de ne pas laisser résoudre par les événements, nous récapitulerons les mesures nécessaires pour lui donner une solution rationnelle qui soit favorable à tous les intérêts engagés, menacés ou compromis.

L'affranchissement des esclaves est juste, utile, politique et urgent.

Il est juste, car Dieu n'a donné à aucun homme le droit de confisquer à son profit la liberté personnelle de son prochain, d'en faire

(a) *Histoire physique des Antilles*, un vol. in-8; *Statistique des colonies françaises*, ouvrage couronné en 1824 par l'Académie des sciences de l'Institut; *Procès-verbaux de la Commission d'agriculture et d'industrie coloniale*, 1816 à 1821, etc. §

une chose vénale, un héritage transmissible, un bétail attaché à la glèbe, un esclave enfin, c'est-à-dire : un être infime et dégradé, qui n'a légalement ni biens, ni volonté, ni famille, ni patrie.

Il est utile :

Aux colons, que le travail libre délivrera des entraves qu'opposent l'esclavage, ses habitudes, son ignorance, ses préjugés, ses intérêts, à tous leurs efforts pour améliorer leurs cultures, leurs fabrications, et leur propre existence civile et domestique ;

A la Métropole, qui est obligée de payer par un monopole onéreux la cherté du travail des esclaves dans ses colonies ;

Aux esclaves eux-mêmes, qu'il tirera de la servitude, de l'abrutissement, de l'abjection, pour en faire des hommes et des citoyens.

Il est politique, car la guerre peut donner à l'ennemi le pouvoir d'appeler les esclaves à la liberté, afin d'opérer par une révolution violente la ruine de nos colonies.

Il est urgent, car en présence de l'émancipation des nègres dans les îles anglaises, qui sont pour ainsi dire adjacentes, ce serait une funeste erreur que de croire à la longue résignation de la population esclave des colonies françaises.

Mais, comme toutes les grandes entreprises,

L'affranchissement a ses conditions essentielles de succès.

Il doit être progressif et partiel, et non simultané et en masse, car autrement il deviendrait une révolution subversive comme celle d'Haïti.

Il doit être compensé, à l'égard des maîtres des esclaves, par une indemnité, qui représente autant que possible la valeur de la propriété dont ils sont déchus.

Cette indemnité ne peut être supportée par la Métropole, car elle forme un capital de 300 millions de francs; somme dont le seul intérêt surchargerait grièvement la dette publique de la France.

A défaut de moyens immédiats de payer ce capital, il convient de créer des ressources extraordinaires assez puissantes pour y réussir.

Il est évident que puisque des sacrifices doivent être faits dans cet objet, les esclaves, qui en obtiendront d'immenses avantages, sont appelés naturellement et nécessairement à les faire.

Au moment de les admettre dans la classe des citoyens, il est utile de leur enseigner, par une pratique salubre, qu'une loi commune veut que chaque homme améliore sa position par un travail laborieux et intelligent.

En travaillant pour eux-mêmes, les esclaves comprendront mieux qu'il ne suffit pas, pour

être un homme libre, d'exercer des droits, et qu'il faut encore remplir des devoirs.

Des travaux spéciaux, établis dans les colonies, afin de pourvoir au rachat des esclaves, ne sont donc pas seulement une mesure économique; ils sont de plus, pour eux, une préparation morale à un autre état, une instruction populaire sur les nécessités de la vie, et sur les moyens essentiels d'y pourvoir.

C'est la tâche du gouvernement de leur fournir ces moyens, et c'est l'intérêt des colons d'en faciliter l'emploi, afin qu'ils soient tels que la valeur annuel du travail extraordinaire des esclaves puisse procurer les affranchissements les plus nombreux qu'il soit possible.

Que faut-il, pour ce travail qui doit créer les ressources nécessaires à l'affranchissement?

1° Des hommes donnant une force suffisante d'exploitation;

2° Une quantité de temps, dont ils puissent disposer sans atténuer par trop celle dont l'emploi est dévolu à leurs maîtres;

3° Des terres dont l'étendue, la position et la fertilité correspondent à leurs besoins;

4° Des cultures faciles et fructueuses dont les produits aient une vente avantageuse et assurée;

5° Des valeurs acquises par ces ventes, assez considérables pour opérer, soit progressivement,

soit par périodes, un grand nombre d'affranchissements, et promettre que, dans un court espace de temps, l'esclavage colonial sera totalement supprimé au moyen de rachats de plus en plus multipliés.

Rien ne manque, comme nous l'avons prouvé, aux conditions essentielles et indispensables de cette solution du grand problème politique et économique de la suppression de l'esclavage.

1° La première de ces conditions est une force humaine disponible pour les travaux de l'affranchissement. Or, il y a dans nos quatre colonies agricoles, déduction faite des enfants et des vieillards, 174,000 esclaves qui peuvent être employés immédiatement à développer, sans efforts, les avantages d'un sol fertile et d'un climat propice aux plus riches cultures du monde.

2° Cette population peut disposer d'une quantité suffisante de journées de travail, sans rien prendre sur celles qu'exigent les cultures coloniales. Elle peut, en observant strictement cette condition, donner quatre mois par an aux cultures nouvelles. Elle met maintenant en valeur en l'espace de huit mois près de 158,000 hectares, qui produisent des récoltes estimées valoir, à bas prix, 76 millions de francs; elle pourrait donc, à la rigueur, cultiver, pendant les quatre mois restant disponibles, près de 80,000 hectares, don-

nant un énorme revenu de 38 millions. Toutes pressantes que soient les nécessités de l'affranchissement, elles seraient dépassées de moitié par de tels résultats.

3° Les terres qu'exigent ces cultures ne manquent dans aucune colonie. Il y a près de 300,000 hectares en dehors des propriétés, et plus de 300,000 qui y sont comprises, mais qui ont été empruntées au domaine public, et auxquels les possesseurs n'ont point de droit, puisqu'ils les ont laissées incultes, boisées et sans valeur. Les 310 lieues carrées de terrain, disponibles en grande partie, dans nos colonies, forment presque treize fois la surface nécessaire aux cultures d'affranchissement.

4° En limitant ces cultures à 52,000 hectares, à chacun desquels seraient attachés trois esclaves, au lieu d'un, suivant la coutume ordinaire, on obtiendrait un revenu brut de 21 millions de francs, si l'hectare ne donnait que 400 francs, minimum très bas; puisqu'en y comprenant les cultures alimentaires dont le produit est peu élevé, il rapporte maintenant 500 francs, chaque année, et peut assurément donner une valeur fort au-delà du double.

5° Un produit de 400 francs, donné par 52,000 hectares, suffirait pour libérer annuellement de la servitude, à la Martinique, 5 à 6,000 esclaves,

à la Guadeloupe plus de 7,000, à la Guyane 1,400, et à Bourbon plus de 6,000.

Ces affranchissements joints à ceux que procurent les rachats partiels, opérés par les esclaves des villes, et les émancipations dues à la volonté bienfaisante des maîtres, feraient monter annuellement entre 25 à 30,000 le nombre des délivrances qui auraient lieu dans les colonies françaises, et laisseraient espérer de pouvoir en huit années faire disparaître complètement de nos possessions d'Outre-mer, le fléau de l'esclavage.

Il reste donc établi, par la puissance des nombres, que rien ne manque à la possibilité de l'affranchissement des esclaves, et que cette grande et importante mesure gouvernementale ne dépend que d'une volonté ferme et persévérante de l'exécuter.

Supposez un moment que cette grande entreprise est exécutée :

L'indemnité est acquise aux colons et la liberté aux esclaves; l'agriculture et l'industrie reçoivent l'utile secours de nombreux ouvriers choisis parmi les jeunes soldats habitués aux durs travaux de nos campagnes.

Tout, dans nos colonies des deux Indes, a changé d'aspect, tout s'est amélioré.

La propriété n'est plus immobilisée et sans valeur vénale, le colon n'y est plus attaché par une fatalité invincible, il peut la vendre, l'échanger, et revenir dans la Métropole avec les fruits de ses travaux, prendre le rang que sa fortune et ses talents lui méritent. Le capitaliste, l'industriel le remplacent; ils rétablissent sur de vastes proportions d'anciennes cultures délaissées ou ils en forment de nouvelles encore plus productives; ils exploitent la canne à sucre au moyen des procédés perfectionnés qui ont permis à une plante vulgaire de nos champs de rivaliser avec elle; mais, cette fois, au lieu d'une nature ingrate et presque stérile, ils trouvent une production dont la richesse accorde au même travail dix fois la même récompense.

Le propriétaire créole profite de leur exemple. Le succès de ses efforts l'attache à ses vastes possessions, dont il connaît enfin tout le prix. Il est guéri de la préoccupation funeste qui lui faisait désirer sans cesse de s'en éloigner. Il est délivré par l'émancipation des soucis rongeurs qui ont dévoré sa vie; car tels sont les maux de l'esclavage, qu'il est souvent difficile de dire lequel est le plus à plaindre de celui qui tient la chaîne ou de celui qui y est attaché. Libre désormais

d'une foule d'entraves dont l'Europe ne se fait nulle idée, il peut choisir à son gré et suivant ses besoins ses laboureurs, ses ouvriers, ses domestiques; il n'est plus forcé à les garder malgré leur stupidité ou leurs vices, par l'unique motif qu'ils lui appartiennent, et qu'il ne peut pas plus renoncer à leur service, fussent-ils même réputés empoisonneurs, qu'il ne peut renoncer à ses cannes à sucre, parce qu'elles sont bordées de Mancenilliers et que les serpents y pullulent.

Sous la puissance d'un nouvel ordre social, il ne redoute plus d'apprendre à son réveil qu'une insurrection des esclaves, mystérieusement et longuement préparée, vient d'éclater de toutes parts et s'annonce par le pillage, le meurtre et l'incendie. Il n'a plus à craindre que les nègres de ses ateliers, égarés par des suggestions perfides, ne désertent les travaux de sa récolte, pour passer furtivement dans quelque île étrangère, où les attirent des promesses trompeuses de liberté. Il est maintenant en toute sécurité; son existence s'embellit de tous les avantages de la fortune, de toutes les satisfactions d'une vie utile dont les jours peuvent être comptés par les bienfaits; il gouverne lui-même ses nombreux travailleurs; il dirige les opérations de ses usines; il traite avec le négociant ou l'armateur

de la vente de leurs riches produits ; il est à la fois agriculteur, manufacturier, commerçant ; et si, au milieu de tant d'occupations, il trouve encore du temps pour les affaires publiques, il peut être porté par l'estime et le vœu de ses concitoyens à prendre place au conseil de la colonie, ou même à siéger avec les députés de la France, quand les lois de la Métropole, applicables enfin à ses établissements d'Outre-mer, auront érigé chacun d'eux en un département transatlantique.

L'émancipation est, comme on le voit, presque autant l'affranchissement des maîtres que celui des esclaves. Voici les effets qu'elle produit sur ces derniers.

L'élite de la population noire des campagnes, libérée progressivement, continue les mêmes travaux sous l'empire de son nouveau régime ; mais, comme le salaire qu'elle obtient est proportionné à la tâche qu'elle remplit, elle déploie une tout autre activité qu'au temps où elle ne retirait aucun avantage de son labeur. Depuis que son travail est payé, il est devenu moins cher, car il donne une production double ou triple. Presque tous les nouveaux affranchis restent librement au service de leurs anciens maîtres ; ils en reçoivent non seulement le prix de leurs journées, mais encore, comme par le

passé, des médicaments, des soins, un traitement dans l'hôpital de l'habitation, s'ils viennent eux ou les leurs à tomber malades ou à éprouver quelque accident; ils en reçoivent encore la possession d'une case et d'un jardin à légumes, ou la concession de quelque terre fertile dans les mornes, entre les savanes et les forêts. La population émancipée n'ayant plus aucun titre pour jouir de ces avantages, s'en assure la continuation par des stipulations de travaux, analogues aux anciennes redevances en usage dans nos provinces; et quand bien même un intérêt mutuel ne faciliterait par ces transactions, un patronage bienfaisant et généreux ne permettrait point que de vieux serviteurs demeurassent sans ressources et sans secours. Long-temps encore ce patronage tiendra lieu, dans les colonies, des établissements publics de charité, qui ne pourront même jamais le remplacer complètement.

Des écoles du dimanche, avec une instruction telle que la comporte l'enfance des esprits, donnent un enseignement qui, joint à la substitution graduelle des mœurs de l'Europe à celles de l'Afrique, dissipe les préjugés de la population noire, et la guérissent de ses superstitions funestes, qui commencent par l'erreur et finissent par le crime.

Enfin, l'affranchissement, levant les obstacles qui rendaient impossibles les mariages des esclaves, permet à la famille de se constituer, et de former par le lien des affections et des devoirs les plus saints, le premier anneau de la chaîne sociale. C'est là, certes, son plus grand bienfait; car la liberté personnelle peut encore exister parfois au milieu de la servitude, tandis que sans la famille, l'enfance est privée de soins et de tendresse, le jeune âge, d'exemples et de conseils, la vieillesse, d'appuis et de consolations.

Il ne faut pas croire que l'émancipation laisse tout entière aux travaux des cultures la population qui y était attachée. Une partie formée des hommes turbulents, irréconciliables, s'est dirigée vers Haïti, que des peintures fantastiques représentent aux imaginations crédules comme l'El Dorado de la race noire. Une autre partie beaucoup plus nombreuse, composée des fainéants incorrigibles des campagnes, s'est réfugiée dans les villes pour y partager avec leurs Lazzaroni le bonheur de vivre sans rien faire. C'est à l'administration à trouver quelque voie absorbante qui dégage le pays de ces êtres inutiles, toujours prêts à devenir nuisibles ou dangereux. L'Angleterre et les États-Unis leur ont ouvert sur les côtes de leur ancienne patrie, l'une la colonie de Sierra-Léone, l'autre celle de Libéria. On

pourrait, en choisissant mieux les localités, faire quelque chose de semblable et dans un même objet, sur les rivages de la Sénégambie.

Les colons militaires, qui remplacent cette tourbe dans les travaux des cultures, centuplent aisément la tâche qu'elle remplissait. Distribués sur les habitations, ils s'y livrent avec zèle, intelligence et docilité, à toutes les opérations de l'industrie et de l'agriculture; ils en acquièrent facilement la connaissance, soit par l'exemple et la pratique, soit par l'étude d'un manuel très simple, soit enfin en demeurant quelque temps sur une ferme-modèle expérimentale, établissement qui est absolument nécessaire à chacune de nos colonies, pour se tenir au courant des nouveaux procédés chimiques et économiques, et mettre à profit les découvertes des sciences de l'Europe.

En évitant soigneusement de laisser ces nouveaux colons résider dans les villes, ils sont garantis des maladies funestes qui y menacent les Européens, et qui ne pénètrent point dans les campagnes. La différence de l'un et de l'autre séjour est un fait capital trop souvent ignoré ou méconnu.

Les villes des colonies, étant essentiellement des ports de mer, gisent presque au niveau de

l'Atlantique au fond des rades, des anses, des bassins où les vaisseaux peuvent stationner à l'abri des vents. Cette position obligée les a fait construire la plupart sur les côtes occidentales, qui ne reçoivent point immédiatement l'action des brises alizées, et il en résulte une élévation de leur température, qu'augmente encore leur situation dans la plus basse région de l'atmosphère. Au grave inconvénient d'une chaleur ardente, qui est une source de maux pour ceux habitués à un autre climat, se joignent souvent les dangereux effets du voisinage des Palétuviers, forêts marines inondées d'où s'exhalent, comme des Marais Pontins, des fièvres pernicleuses, opiniâtres, et qui parfois laissent après elles le germe de la mort. Excepté Saint-Pierre, qui a le mouvement d'une grande place de commerce, et la Pointe-à-Pitre, qui ressemble à nos plus jolies villes, les ports des Antilles ne rachètent par aucun agrément ces funestes localités. Ce sont uniquement des lieux d'embarquement pour les denrées coloniales, des magasins pour les marchandises d'Europe, des bureaux pour les administrations, des casernes pour les garnisons, des caravansérails pour les voyageurs; mais on n'y trouve ni monuments publics ni institutions utiles, presque rien en un mot de tout ce qu'une longue civilisation a rassemblé dans nos cités.

Il faut le dire : leur dénûment, leur insalubrité, l'ennui qu'y éprouvent les étrangers, laissent de fâcheuses impressions qui sont très nuisibles aux colonies, car on ne manque pas de leur attribuer ce qui n'appartient qu'à leurs villes et à leurs bourgs. Il suffit de quelques lignes pour prouver que les campagnes en diffèrent à tous égards et qu'elles ne méritent point les mêmes accusations.

Les Antilles, ainsi que l'île de Bourbon, étant d'origine volcanique, sont formées de hautes montagnes agroupées qui s'élancent des profondeurs de la mer jusqu'au-delà des nuages. C'est dans l'intervalle de ces grandes projections que se trouvent les ports, les villes, les plaines marécageuses et ces forêts noyées qui enchaînent les alluvions par leurs racines, et préparent les terres nouvelles destinées à envahir un jour le domaine de l'Océan. Partout ailleurs la surface du sol se développe, en s'élevant par des déclivités de plus en plus rapides, jusque vers les régions supérieures de l'atmosphère. Ainsi, quand on pénètre dans l'intérieur du pays, le terrain s'exhausant à chaque pas, on éprouve une température qui s'abaisse graduellement, et qui devient d'autant plus fraîche, saine et agréable, que les lieux élevés où l'on parvient sont plus exposés aux brises salutaires des vents alizés. A une hauteur

de 400 mètres, la chaleur est devenue modérée et semblable à celle de nos plus beaux jours, mais avec une ventilation qui accroît l'énergie des organes, l'activité de la vie, et qui ne laisse point de place à ce calme de l'air, brûlant et oppressif, si pénible dans nos étés d'Europe.

Sous l'influence de ce beau climat et des pluies fécondantes produites par l'évaporation de l'Atlantique équatorial, la terre est perpétuellement couverte d'une draperie flottante de végétaux fleuris et toujours verts. La zone des cultures, qui touche d'un côté au rivage, et de l'autre s'étend sur la pente des mornes vers les hautes forêts de l'intérieur, rassemble dans cet espace toutes les merveilles de la Flore des tropiques, éparses dans les deux hémisphères.

Ce sont d'abord d'immenses fourrés de Cannes à sucre, qui dans les vallées atteignent jusqu'à la hauteur de huit mètres. Telle est la prodigieuse puissance de végétation que possèdent ces roseaux, qu'un hectare donne 84,000 kilogrammes de cannes coupées ou 44 fois autant que le blé en gerbes de nos champs; et telle est la force de production du sol et de l'atmosphère, que la même terre, sans aucun repos et sans aucun autre engrais que la paille qu'elle produit et qu'on lui abandonne, rapporté toujours avec la même abondance la même récolte depuis un

siècle entier. Ce sont ensuite de vastes bois de Cafeyers couverts à la fois de fleurs odoriférantes et de fruits aromatiques. Partout autour des habitations, s'élèvent comme d'eux-mêmes et au hasard, des végétaux de mille espèces dont le type est inconnu à l'Europe, et dont les produits utiles sont multipliés avec une profusion sans exemple dans notre climat avare. Ici ce sont des Bananiers portant chacun sept à huit cents fruits, et donnant, sans aucun travail, cent quintaux métriques par hectare d'aliments nourrissants et savoureux. Là sont des Ignames dont la racine féculifère et comestible pèse 15 à 20 kilogrammes. Plus loin ce sont des champs de Maïs qui rapportent 3 à 400 pour un de semence. Ailleurs ce sont des Maniocs qui fournissent 10,000 kilogrammes de farine par hectare, des Choux caraïbes, des Patates douces et une foule d'autres racines alimentaires dont les récoltes souterraines bravent les ouragans. De tous côtés surgissent des arbres dont les fruits ont des formes inaccoutumées, des dimensions colossales, des saveurs délicieuses, des parfums semblables à ceux de nos fleurs. On dirait que la nature en a fait des êtres de prédilection, auxquels elle s'est plu à prodiguer tout ce qui peut flatter la vue, le goût et l'odorat (a).

(a) La Canne à sucre. *Saccharum officinale*. = Le Cafeyer.

Au-delà de ces cultures, se déploient circulairement, sur d'immenses terrasses, les pâturages connus sous le nom de Savanes. Aux dernières limites de ces lieux agrestes et solitaires sont les forêts, qui dominent tout l'amphithéâtre des cultures, et qui ceignent, comme par un vaste péristyle d'arbres séculaires, la base escarpée des pyramides de porphyre où gisaient les volcans. On voit encore aujourd'hui, dans ces bois conservés par les précipices qui en défendent l'accès, le Courbaril, le Cèdre odorant, le Mahogani, le Balata, et cent autres espèces dont le tissu ligneux incorruptible, compacte, odoriférant et brillamment coloré se transforme, par les arts de l'Europe, en meubles précieux, commodes et élégants (a). Les cimes vastes et touffues de ces arbres, qui se balancent à cent pieds du sol, projettent des voûtes de verdure impénétrables aux rayons du soleil; et le jour crépusculaire qui enveloppe ces portiques, le silence qui règne sous leurs longues galeries désertes,

Coffea arabica. — Le Bananier. *Musa paradisiaca.* — L'Ignome. *Dioscorea alata.* — Le Maïs. *Zea Mais.* — Le Manioc. *Jatropha manihot.* — Le Chou caraïbe. *Dioscorea alata.* — La Patate douce. *Convolvulus batatas,* etc.

(a) Le Courbaril. *Hymenla courbaril.* — Le Cèdre. *Cedrela odorata.* — Le Mahogani. *Swietenia mahogani.* — Le Balata. *Achras dissectus,* etc.

les éclairs qui pendant les orages pénètrent sous leurs dômes et les illuminent soudainement, donnent à ces lieux la majesté sauvage et la sombre grandeur de la nature, avant l'apparition de l'homme sur la terre.

Ce sont ces forêts suspendues au-dessous des nuages, aux flancs des montagnes, c'est ce tapis de verdure dont toutes les surfaces sont couvertes, qui, lorsque le navigateur découvre les Antilles à l'extrémité de l'horizon, les lui font apparaître comme des îles d'émeraudes, et réalisent à ses yeux l'une des peintures brillantes et fantastiques des Mille et une Nuits. Telle est la richesse de leur Flore que, lorsqu'un vaisseau prolonge sous le vent leurs rivages à la distance de plusieurs lieues, la brise lui apporte de suaves senteurs et l'embaume de fleurs d'oranger et de jasmin. Les aborigènes, à qui ce phénomène n'avait point échappé, l'attribuaient aux Filles de la mer (a), qui secouaient leur chevelure parfumée, pour attirer par un charme magique le pêcheur assez imprudent pour s'approcher de leurs demeures cachées au milieu des plus dangereux écueils.

Ces belles îles si pittoresques, si fécondes, où l'année tout entière est un printemps, la terre

(a) *Balana Ouali* des Caraïbes.

un jardin comme l'Eden des premiers jours du monde, que leur faut-il pour changer leur détresse en prospérité ?

Emanciper la propriété qui maintenant est enchaînée avec l'esclavage ;

Rendre le travail libre, le salarier, afin que le cultivateur y prenne intérêt ;

Et donner en exemple à l'exploitation agricole et industrielle des colonies, des travailleurs volontaires, forts, actifs, intelligents, habitués dès long-temps à cultiver la terre, dont aucun ne doute que l'homme s'honore en remplissant sa tâche, et que la Patrie ne soit encore dans ces lieux lointains, où l'histoire a buriné sur les rochers des rivages, avec le grand nom de Richelieu, les glorieux noms de Lamoignon-Piquet, d'Estaing, Desclieux, Poivre et La Bourdonnais.

TABLE
PAR ORDRE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

	Pages.
STATISTIQUE DE L'ESCLAVAGE COLONIAL.....	1
Esclavage des indigènes des grandes Antilles.....	1
Leur émancipation.....	6
Établissement de la Traite des nègres.....	7
Aperçu statistique sur ce trafic.....	10
I. POPULATION ESCLAVE DES COLONIES EUROPÉENNES.	
SECTION I. — Colonies françaises.....	
a. Martinique, 1635 à 1838.....	17
b. Guadeloupe, 1700 à 1838.....	19
c. Guyane, 1695 à 1838.....	21
d. Bourbon, 1714 à 1838.....	25
e. Sénégal et Gorée, 1812 à 1838.....	25
Population générale des colonies françaises en 1788,...	27
— en 1835,...	29
— par classes, à la même époque.....	29
Accroissement de cette population.....	31
Différences entre les nègres créoles et ceux importés d'Afrique.....	33
SECTION II. — Colonies anglaises.....	
a. Jamaïque, 1658 à 1832.....	36
b. Barbade, 1722 à 1829.....	37

c. Antigues, 1774 à 1832.....	37
d. Autres colonies anglaises.....	38
Population générale des colonies anglaises en 1788....	42
— — — — — en 1832....	43
— par classes, à la même époque.....	44
SECTION III. — Colonies espagnoles.....	46
a. Cuba, 1774 à 1827.....	46
b. Porto-Rico, 1765 à 1836.....	46
c. Autres colonies espagnoles.....	46
Population générale des colonies espagnoles en 1788 ..	48
— — — — — en 1830.....	48
SECTION IV. — Colonies hollandaises, danoises et suédoises.	49
Surinam, Saint-Thomas, Sainte-Croix, etc.....	50
Population, par classes, des colonies européennes.....	50
II. MOUVEMENTS DES POPULATIONS ESCLAVES DES COLONIES	
EUROPÉENNES.	
SECTION I. — Colonies françaises. Naissances et décès des	
esclaves.....	
a. Martinique, 1834 à 1838.....	57
b. Guadeloupe, 1831, à 1838.....	58
c. Guyane, 1831 à 1838.....	58
d. Bourbon, 1832 à 1838.....	59
Mouvements, par années, de la population esclave, 1834	
à 1839.....	59
Rapport des mouvements à la population esclave.....	60
Résultats statistiques.....	61
Proportion des enfants aux femmes esclaves.....	65
Mouvements, par colonies, de la population libre....	69
— — — — — par années, 1831 à 1839.....	71
Résultats statistiques.....	72
SECTION II. — Colonies anglaises. Naissances et décès de	
leurs esclaves.....	
a. Jamaïque, 1820 à 1829.....	76
	77

d. Dénari, 1820 à 1832.....	77
c. Autres colonies anglaises.....	78
Récapitulation, par colonies, des mouvements de la population esclave.....	80
Rapport de ces mouvements à la population.....	82
Résultats statistiques.....	85
Mouvements de la population esclave des colonies françaises à d'anciennes époques.....	90
— le même pour les colonies anglaises.....	95
— le même pour les populations libres.....	95
Résultats statistiques.....	96
Résumé.....	102

DEUXIÈME PARTIE

MOYENS ADOPTÉS OU PROJÉTÉS POUR SUPPRIMER L'ESCLAVAGE

COLONIAL.....	103
SECTION I. — <i>Affranchissement absolu en masse</i>	105
Saint-Domingue. Sa statistique.....	109
SECTION II. — <i>Affranchissement en masse, par rachat de la Métropole</i>	110
Evaluations, par classes, des esclaves des colonies françaises.....	115
SECTION III. — <i>Affranchissement progressif, par émancipations et par rachats partiels</i>	117
1° Affranchissement par émancipations partielles.....	118
Leur nombre, 1835 à 1836.....	125
2° Emancipation par rachats partiels.....	126
Leur nombre, 1835 à 1836.....	128
Résumé des affranchissements d'esclaves.....	130
5° Affranchissements dans les colonies anglaises.....	134
Leur nombre.....	135
Leur proportion à la population esclave.....	138
SECTION IV. — <i>Affranchissement progressif par restrictions sur la transmission des héritages</i>	142

Aperçu numérique sur les résultats qu'on en obtiendrait.	144
<i>SECTION V. — Affranchissement progressif par l'émancipation des enfants nouveau-nés.</i>	
Leur nombre insuffisant.	148
Disproportion des deux sexes parmi les esclaves.	153
Comparaison du nombre des femmes libres et des femmes esclaves, et des enfants qu'elles produisent.	159
Résumé.	160

TROISIÈME PARTIE.

MOYENS NOUVEAUX PROPOSÉS POUR ARRIVER PROGRESSIVEMENT A LA SUPPRESSION DE L'ESCLAVAGE COLONIAL.	
Exposé des conditions nécessaires pour parvenir au rachat des esclaves par les produits de leur travail.	165
<i>SECTION I. — Quantité de forces humaines disponible pour les travaux agricoles de l'affranchissement des esclaves.</i>	
Divisions, par âges, de la population esclave.	171
<i>SECTION II. — Quantité de journées de travail disponibles pour les cultures d'affranchissement.</i>	
Population des villes et des campagnes.	179
Étendue des cultures coloniales, en hectares et en lieues carrées.	180
Quantités et valeurs de leurs produits.	186
<i>SECTION III. — Étendue des terres qui peuvent être destinées aux cultures d'affranchissement.</i>	
Division physique et agricole du territoire des colonies.	193
Tableau de l'étendue des propriétés.	194
Terres usurpées.	196
Terrains disponibles pour les cultures d'affranchissement	203
<i>SECTION IV. — Produits et valeur des cultures d'affranchissement.</i>	
a. Cannes à sucre.	205
b. Caféyer.	206

TABLE.

275

c. Cacaoyers	207
d. Indigotiers.....	208
e. Cottonniers.....	209
Autres productions.....	210
Richesse donnée autrefois par le Caféyer.....	213
— produite au Bengale par l'Indigo et l'Opium..	214
— — aux États-Unis par le Cottonnier.....	216
Moyens d'exécution pour les cultures d'affranchissement.	220
Nécessité de rétablir les cultures abandonnées.....	224
Coaccurrence faite au sucre colonial par le sucre indigène.....	227
<i>SECTION V. — Moyens accessoires de faciliter l'affranchissement des esclaves et d'améliorer l'agriculture coloniale....</i>	
Infériorité du travail des esclaves.....	231
Preuves de la possibilité du travail des blancs.....	235
Nécessité de l'exemple et du travail des colons militaires détachés des garnisons.....	238
Résumé.....	249

Dépôt légal : 4^e trimestre 1972
